



Catalogue no. 89-614-XIF

Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada

**S'établir dans un nouveau pays :
un portrait des premières expériences**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services à la clientèle, Division des enquêtes spéciales, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-3321).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

| | |
|---|--|
| Service national de renseignements | 1 800 263-1136 |
| Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1 800 363-7629 |
| Renseignements concernant le Programme des services de dépôt | 1 800 700-1033 |
| Télécopieur pour le Programme des services de dépôt | 1 800 889-9734 |
| Renseignements par courriel | infostats@statcan.ca |
| Site Web | www.statcan.ca |

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 89-614-XIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Ce produit n° 89-614-XPF est aussi disponible en version imprimée standard au prix de 35 \$CAN. Les frais de livraison supplémentaires suivant s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

| | Exemplaire | Abonnement annuel |
|--------------------|-------------------|--------------------------|
| États-Unis | 6 \$CAN | 72 \$CAN |
| Autres pays | 10 \$CAN | 120 \$CAN |

Les prix ne comprennent pas les taxes sur les ventes.

La version imprimée peut être commandée par

- Téléphone (Canada et États-Unis) 1 800 267-6677
- Télécopieur (Canada et États-Unis) 1 877 287-4369
- Courriel infostats@statcan.ca
- Poste Statistique Canada
Division des finances
Immeuble R.-H. Coats, 6e étage
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne auprès des agents et librairies autorisés.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada
Division des enquêtes spéciales

Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada

S'établir dans un nouveau pays : un portrait des premières expériences

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Septembre 2005

N° 89-614-XIF au catalogue
ISBN 0-662-74825-5

N° 89-614-XPF au catalogue
ISBN 0-660-97067-8

Périodicité : Hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 89-614-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes dont il est question dans le présent document s'appliquent à toutes les données que Statistique Canada publie, y compris les totalisations simples et les estimations, quelle qu'en soit la source (enquêtes, recensements et fichiers administratifs).

La légende suivante devrait figurer dans toutes les publications.

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^P provisoire
- ^r rectifié
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* relatives au secret
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Remerciements

Cette publication est le fruit d'une compilation de recherches effectuées par divers auteurs de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et de Statistique Canada (SC). Les collaborateurs de CIC comprennent Elizabeth Ruddick, Jean Bergeron, Mary Grant, Martha Justus, Stan Kustec et Stephanie Potter. Les collaborateurs de SC comprennent Cindy Bryant, Patrice Dion, Jessie-Lynn MacDonald, Owen Phillips, Michelle Simard et Sylvain Tremblay.

Cette étude a été réalisée grâce au concours de nombreuses autres personnes et leur apport se doit d'être souligné. Nous remercions plus particulièrement Sonia Chouinard pour son aide technique, ainsi que Johanne Denis, Chantal Grondin, Tracey Leesti et Amélie Lévesque pour leur appui. Un merci tout particulier aux diverses personnes qui ont donné de leur temps pour réviser cette publication et fournir des commentaires à ce sujet.

Nous tenons également à remercier sincèrement tous les immigrants qui ont pris le temps de participer à l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 1984.



Avant-propos

Les résultats du premier cycle de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) ont été diffusés officiellement le 4 septembre 2003. Les données ont été rendues publiques sous la forme d'un communiqué du *Quotidien* de Statistique Canada accompagné d'un article analytique plus détaillé intitulé « Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : le processus, les progrès et les perspectives ». L'article mettait l'accent sur l'expérience initiale des nouveaux arrivants, explorant ainsi quelques aspects clés de leur démarche d'établissement : le choix de destination des immigrants et la raison de ce choix; les premiers pas pour trouver un logement convenable; l'accès aux services de soins de santé; la poursuite de leurs études et leur entrée sur le marché du travail de même que les difficultés à s'établir. En outre, le fichier est également accessible par l'entremise des centres de données de recherche de Statistique Canada.

Les données du deuxième cycle de l'ELIC seront officiellement diffusées au cours de l'automne 2005. Les résultats du deuxième cycle, qui font le point sur la situation des immigrants deux ans après leur arrivée, permettront aux chercheurs de voir, au moyen d'une analyse longitudinale, comment se déroule l'établissement des nouveaux immigrants six mois et deux ans après leur arrivée.

La présente publication a pour objectif d'approfondir l'analyse descriptive précédemment diffusée et de fournir des données repères plus détaillées qui permettront de pousser encore plus loin l'analyse grâce aux résultats à venir du deuxième cycle.

Notes d'analyse :

La présente publication constitue un recueil de travaux de recherche effectués par différents auteurs de Statistique Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada. Chacun des chapitres a été analysé et rédigé indépendamment. Des mesures ont été prises afin d'assurer la cohérence des principaux concepts et des variables. Toutefois, chaque auteur pouvait choisir sa propre méthode d'analyse, c'est pourquoi celle-ci peut varier d'un chapitre à l'autre.

Dans l'ELIC, toutes les références aux variables familiales sont des caractéristiques du répondant longitudinal (RL). Les facteurs de pondération des fichiers utilisés dans toutes les analyses se fondent sur le RL.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Faits saillants..... | 5 |
| 1 Introduction..... | 7 |
| 2 La période prémigratoire et l'arrivée au Canada | 10 |
| 3 Les six premiers mois | 18 |
| 4 Choisir où vivre et se trouver un logement..... | 22 |
| 5 S'adapter à un nouvel environnement linguistique..... | 30 |
| 6 Garder la santé | 38 |
| 7 Le tremplin des études et de la formation..... | 50 |
| 8 Se trouver un emploi | 62 |
| 9 Joindre les deux bouts..... | 81 |
| 10 S'installer dans un nouveau pays..... | 93 |
| 11 Les défis à l'intégration | 99 |
| 12 Méthodologie et qualité des données..... | 106 |

Faits saillants

- Selon les résultats de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), 2001, en dépit des entraves qu'ont dû surmonter les nouveaux immigrants pour se trouver un logement convenable dans certaines régions du pays, beaucoup ont vécu des expériences différentes : la plupart n'avaient habité qu'à un seul endroit, alors que quelques-uns avaient déménagé plus d'une fois et que d'autres avaient profité temporairement de l'hospitalité d'un parent ou d'un ami.
- Un grand nombre de nouveaux immigrants se considèrent capables de soutenir une conversation dans au moins l'une des langues officielles du Canada. L'inclusion de la compétence linguistique dans les critères de sélection des travailleurs qualifiés semble avoir un impact sur les capacités langagières des nouveaux immigrants.
- Les nouveaux immigrants sont généralement en bonne santé. Les immigrants et les réfugiés plus âgés étaient plus susceptibles que tous les autres de déclarer avoir eu des problèmes de santé depuis leur arrivée au Canada. Six mois après leur arrivée, la quasi-totalité des immigrants de l'ELIC avaient obtenu une carte santé provinciale et avaient de ce fait accès à une foule de services de santé.
- Même si la majorité des immigrants de la population de l'ELIC étaient très scolarisés à leur arrivée, une forte proportion d'entre eux ont tout de même poursuivi leurs études ou leur formation, s'étant plus précisément inscrits à des cours de langue et à des programmes d'études menant à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, ou à de la formation liée à l'emploi.
- Six mois après leur arrivée, la plupart des immigrants avaient essayé d'entrer sur le marché du travail : 44 % occupaient un emploi et 26 % étaient sans emploi. Les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés avaient le taux d'activité le plus élevé. Les immigrants en âge d'activité maximale (25 à 44 ans) et les hommes étaient les plus susceptibles d'avoir un emploi. Au gré des régions, c'est dans les Prairies qu'on a relevé le taux d'emploi le plus élevé et le taux de chômage le plus bas.
- La plupart des immigrants ont déclaré avoir apporté des épargnes avec eux au Canada. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ont déclaré les revenus familiaux les plus élevés. Le revenu provenant d'un emploi représente les trois quarts du revenu familial des immigrants. Au total, environ le tiers des immigrants de l'ELIC ont déclaré ne pas avoir assez d'argent pour subvenir à leurs besoins fondamentaux.
- La proportion élevée d'immigrants qui se disent satisfaits de leurs premières expériences au Canada montre peut-être qu'en dépit des obstacles auxquels se butent certains d'entre eux, la plupart s'adaptent et sont résolus à s'établir avec succès au Canada.

- La vaste majorité des immigrants (92 %) ont déclaré qu'ils voulaient s'y établir en permanence et acquérir la citoyenneté canadienne. En outre, 47 % ont révélé qu'ils voulaient faire venir les membres de leur parenté au Canada et parrainer leur demande d'immigration.
- Déménager dans un nouveau pays relève du défi. Bon nombre de nouveaux immigrants ont connu des difficultés, surtout semble-t-il, à se trouver un emploi. Les plus sérieux ennuis qu'ont signalés les immigrants sont la non-reconnaissance de l'expérience de travail ou des titres de compétence acquis à l'étranger, les ennuis financiers et la barrière des langues.
- Lorsqu'ils ont des problèmes les nouveaux immigrants demandent le plus souvent l'aide de membres de leur parenté ou de leur ménage et d'amis.

1 Introduction

Le Canada est l'un des rares pays à travailler activement à l'admission de résidents permanents en vue de former une nation plus forte¹. Au cours des années 1990, 2,2 millions d'immigrants ont été admis au Canada. Il s'agit du plus grand nombre d'immigrants enregistré au cours de toutes les décennies des 100 dernières années. Durant cette période, l'immigration était le principal moteur de croissance démographique des grands centres urbains et représentait une part substantielle de l'augmentation de l'ensemble de la population active.

L'immigration et l'intégration des nouveaux arrivants sont le pivot de nombreuses politiques publiques et intéressent vivement le grand public. L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), réalisée par Statistique Canada et Citoyenneté et Immigration Canada, permettra d'orienter l'élaboration de politiques et de mieux informer le public. Cette enquête exhaustive a pour but d'étudier la façon dont les nouveaux immigrants s'adaptent à la vie au Canada et de fournir de l'information sur les facteurs susceptibles d'aider ou de nuire à cette adaptation.

Les immigrants qui font partie de la population² de l'ELIC ont été admis au Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration, 1976*, entrée en vigueur en 1978 et modifiée en 1993. Cette loi confère au programme d'immigration trois objectifs fondamentaux d'ordre social, humanitaire et économique :

- favoriser le développement d'une économie forte et viable dans toutes les régions du pays;
- faciliter la réunion au Canada de résidents canadiens avec les membres de leur famille immédiate qui résident à l'étranger;
- remplir les obligations légales du Canada relativement aux réfugiés et maintenir sa tradition humanitaire.

Si l'importance relative de ces objectifs a changé ces dernières années, chacun d'entre eux fait encore partie intégrante du programme canadien d'immigration. L'évolution de ces priorités a transformé le flux d'immigration selon la catégorie, mais le volume est demeuré plutôt stable par rapport à l'ensemble de la population canadienne, oscillant entre 0,6 % et 0,9 % de 1991 à 2001.

Jusqu'au début des années 1970, malgré une diversification mineure des pays d'origine, le Canada n'accueillait à peu près que des immigrants de l'Europe de l'Ouest. Entre 1970 et 2000, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Italie, le Portugal et la Grèce ont cédé leur titre

1. Le nombre d'immigrants pour 1 000 habitants en 2001 était de 8,3 au Canada, de 5,7 en Australie, de 3,1 aux États-Unis, de 3,0 pour l'Association économique européenne et de 0,3 au Japon.

2. Dans la présente publication, la population immigrante ou la population de l'ELIC comprend les immigrants qui répondent au critère bien précis décrit à la section 1.1 et qui ont été interviewés durant le cycle 1. L'échantillon a été prélevé entre octobre 2000 et septembre 2001, avant l'entrée en vigueur (le 28 juin 2002) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).

de principaux pays d'origine à la Chine, à l'Inde, au Pakistan, aux Philippines et à la République de Corée. Les nouveaux arrivants proviennent de plus en plus de pays aux histoires et vécus multiples, tant et si bien que la question de l'immigration pourrait bien être porteuse d'un tout autre éventail de défis.

1.1 Comblent les lacunes : l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada

Du fait qu'il soit à l'avantage de l'immigrant et de la société d'accueil que la démarche d'établissement soit couronnée de succès, il existe un besoin en matière d'information sur l'intégration des immigrants — en particulier sur les jalons du processus d'établissement, les facteurs qui influent sur l'intégration et les services qu'utilisent ou qui sont nécessaires aux immigrants pour s'intégrer plus facilement.

Bien que la pleine intégration puisse être l'affaire de plusieurs générations, l'ELIC s'intéresse aux quatre premières années, cruciales, du processus d'établissement, au moment où les nouveaux arrivants tissent des liens économiques, sociaux et culturels avec la société canadienne.

D'autres sources de données, telles que le recensement, fournissent de l'information importante, mais il leur manque des détails précis sur des aspects clés du processus d'établissement. L'ELIC vise à combler des lacunes d'information de même qu'à compléter les traditionnelles sources de données dans ce domaine. Il s'agit de la première enquête longitudinale à être menée auprès de la population immigrante récente depuis les années 1970.

L'enquête, de conception longitudinale, permet d'interviewer les mêmes immigrants sélectionnés pendant trois périodes : environ six mois (cycle 1), deux ans (cycle 2) et quatre ans (cycle 3) après leur arrivée. La population cible comprend tous les immigrants et les réfugiés de 15 ans et plus qui sont arrivés de l'étranger entre le 1^{er} octobre 2000 et le 30 septembre 2001. Cela représente environ 170 000 de l'ensemble des 250 000 personnes qui ont été admises au Canada durant la période de référence³. De la population cible⁴, quelque 21 000 personnes représentant autant de catégories d'immigrants par province que possible ont été choisies pour participer à l'enquête. Environ 12 000 répondants y ont pris part.

Certains immigrants sont arrivés au Canada, mais ils n'y ont résidé que brièvement avant de retourner dans leur pays d'origine ou de migrer dans un autre pays. L'enquête cherche d'abord et avant tout à comprendre le processus d'intégration non pas des arrivants qui repartent, mais des nouveaux immigrants qui élisent domicile au Canada. Pour éviter tout biais potentiel, les populations ont été ventilées de la façon suivante : la population d'intérêt et la population hors du champ d'intérêt.

3. Les 80 000 autres immigrants qui sont arrivés au Canada durant la période d'échantillonnage étaient des enfants ou des personnes qui faisaient leur demande de l'intérieur du Canada.

4. Voir la définition se trouvant au chapitre 12 et intitulée « Méthodologie et qualité des données ».

Aux fins de l'ELIC, la population d'intérêt comprend les immigrants qui répondent aux critères susmentionnés ET qui habitent au Canada depuis plus de six mois. La population hors du champ d'intérêt désigne les immigrants qui ne vivent plus au Canada (c.-à-d. qui ont quitté le pays). Entre octobre 2000 et septembre 2001, 169 430 immigrants de 15 ans et plus sont arrivés de l'étranger. Six mois après leur arrivée, quelque 5 227 immigrants étaient repartis et environ 164 203 habitaient toujours au Canada.

Les principaux sujets abordés dans l'ELIC sont les suivants : le logement, le niveau de scolarité, la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger, l'emploi, le revenu, le développement et l'utilisation des réseaux sociaux, les compétences linguistiques, la santé, les valeurs et les attitudes ainsi que la satisfaction ressentie lors de l'établissement. On y trouve également une série de questions sur l'accès aux services, où l'on met l'accent sur le logement, les études, l'emploi et la santé.

En suivant le cheminement des nouveaux arrivants au fil du temps, l'ELIC permet d'aider les chercheurs et les décideurs à cesser de simplement décrire les résultats du processus d'intégration des immigrants pour commencer à examiner la façon dont les nouveaux arrivants s'y sont pris pour obtenir ces résultats, bref, à répondre aux « comment » et « pourquoi » de l'intégration. Bien que l'enquête ne prendra sa pleine valeur qu'au terme des trois cycles de collecte, le tout premier n'en fournit pas moins d'importantes données de référence.

La présente publication s'intéresse aux premières expériences d'établissement, soit avant la migration jusqu'à six mois après l'arrivée. Nous y faisons d'abord un survol de la population de l'ELIC, en étudiant les caractéristiques des immigrants avant qu'ils ne migrent et à leur arrivée. Vient ensuite un examen détaillé des six premiers mois de l'expérience d'établissement où l'on soulève des questions sur la santé, le logement, la mobilité, le niveau de scolarité et la formation depuis l'arrivée, l'emploi, le revenu et la perception qu'ont les immigrants en général de leur expérience d'établissement. Dans la dernière section, nous nous attardons un peu plus aux problèmes et aux difficultés qu'éprouvent les nouveaux arrivants dans quatre grands domaines d'intégration : l'accès aux services de santé, la recherche d'un logement, l'accès aux études et à la formation et la recherche d'un emploi. On examine les défis de l'intégration afin de déterminer quelle aide étant requise a été reçue, et de la part de qui; ou quelle aide requise n'a pas été reçue.

2 La période prémigratoire et l'arrivée au Canada

Les raisons de quitter leur pays d'origine étant diverses, les immigrants qui arrivent au Canada ont des acquis différents. En effet, ils débarquent avec des compétences, des expériences et des antécédents qui leur sont propres — leurs ressources personnelles —, ce qu'on qualifierait en quelque sorte de capital humain (c.-à-d. leur niveau de scolarité, leurs compétences professionnelles et leurs capacités linguistiques), des réseaux sociaux (c.-à-d. des amis ou de la famille au Canada) et des capitaux qu'ils ont apportés avec eux ou laissés derrière.

Il est à parier que n'entrant pas au Canada pour les mêmes raisons et avec les mêmes ressources, les nouveaux arrivants feront face à des défis différents durant leur établissement. Pour mieux comprendre ce que vivent les nouveaux arrivants, il est important d'en connaître les caractéristiques. Dans cette section, nous donnons le profil des immigrants de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) en regard des éléments suivants : la catégorie d'immigration, l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique et le plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur du Canada. Il s'agit plus précisément des caractéristiques ou des traits que présentait l'immigrant lorsqu'il est arrivé au pays.

2.1 Catégories d'immigration

Au Canada, le programme d'immigration s'articule globalement autour de trois grands objectifs : la promotion du développement économique, la réunion des familles et le secours humanitaire ou la protection des réfugiés. L'expérience des immigrants qui entrent au pays pour des raisons économiques sera différente de ceux qui viennent y retrouver des membres de leur famille ou qui arrivent en tant que réfugiés, ayant peut-être été forcés de quitter leur pays d'origine. La catégorie d'immigration joue donc un rôle important dans l'analyse des expériences d'établissement des nouveaux immigrants.

2.1.1 Catégorie des immigrants économiques

Les immigrants de la catégorie économique sont ceux qui ont cherché de façon active à venir s'établir au Canada et qui s'étaient probablement préparés à la transition; certains pourraient même avoir été recrutés. Choisis à titre individuel, ils peuvent toutefois être accompagnés de leur conjoint et de personnes à charge. La population de l'ELIC comprend 61 551 demandeurs principaux (DP), soit 38 % de celle-ci, et 47 932 conjoints et personnes à charge, soit 29 %.

Les immigrants de la catégorie économique sont subdivisés en plusieurs groupes : les travailleurs qualifiés; les candidats des provinces ou des territoires; et les gens d'affaires immigrants. Les travailleurs qualifiés sont admis à titre de DP et sont sélectionnés en fonction de certains critères, dont le niveau de scolarité, les aptitudes linguistiques et les compétences professionnelles. Ces immigrants sont réputés être plus susceptibles de réussir sur le marché du travail et de participer à l'économie canadienne. Il est important de noter que les demandes des requérants économiques à destination du Québec sont étudiées en

fonction des critères de sélection provinciaux, qui, bien que différents, privilégient des caractéristiques semblables.

Les candidats des provinces et des territoires⁵ sont sélectionnés par certaines provinces et certains territoires parce qu'ils possèdent des compétences nécessaires à l'économie locale. Les gens d'affaires immigrants (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes immigrants) deviennent des résidents permanents s'ils peuvent réussir leur établissement économique. Ils doivent démontrer :

- qu'ils ont géré et contrôlé un pourcentage de capitaux propres d'une entreprise admissible pendant au moins deux ans, au cours de la période commençant cinq ans avant la date à laquelle ils ont demandé la résidence permanente; et qu'il ont un avoir net d'au moins 300 000 dollars canadiens, obtenu licitement, ou;
- qu'ils ont de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise, qu'ils ont un avoir net d'au moins 800 000 dollars canadiens obtenu licitement et qu'ils ont fait un placement de 400 000 dollars canadiens avant d'obtenir un visa, ou;
- qu'ils ont l'intention de créer leur propre emploi au Canada et sont en mesure de le faire, qu'ils peuvent apporter une contribution importante, soit à la vie économique du Canada en tant qu'agriculteurs, soit à la vie culturelle ou sportive⁶.

Encadré 2.1

L'Accord Canada-Québec confère au Québec des pouvoirs de sélection et la pleine responsabilité des services d'intégration. Le gouvernement fédéral conserve les responsabilités de définir les catégories, de planifier les niveaux d'immigration et de faire appliquer la loi.

En ce qui a trait aux résidents permanents, le Québec, en vertu de l'Accord Canada-Québec, exerce la responsabilité exclusive de sélectionner tous les ressortissants étrangers ne faisant pas partie de la catégorie du regroupement familial et les personnes qui sont reconnues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié comme étant des réfugiés au sens de la Convention. Ceux qui sont choisis par la province reçoivent un document intitulé *Certificat de sélection du Québec*. Avant d'accorder les visas, le gouvernement fédéral s'assure que les exigences réglementaires relatives à l'admission sont remplies, comme la visite médicale et la vérification des antécédents judiciaires.

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) fixe les critères à remplir par les parrains et vérifie leur capacité financière. Les centres de traitement des demandes font parvenir les demandes de parrainage émanant de résidents du Québec au MRCI pour approbation. Les demandeurs doivent alors remplir un engagement de parrainage pour le Québec.

Le gouvernement du Québec offre également des services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants dans la province. Ces services comprennent l'accueil, le counseling, des cours de langues et d'autres services destinés à faciliter l'adaptation des immigrants à la société québécoise. Ces services sont souvent fournis par le gouvernement provincial en partenariat avec des organismes communautaires. Ils doivent correspondre dans l'ensemble à ceux que le gouvernement fédéral fournit ailleurs au pays.

5. Les immigrants qui se sont établis dans les territoires sont exclus de l'ELIC.

6. Pour plus de renseignements sur les catégories d'immigration, veuillez consulter la publication : Citoyenneté et Immigration Canada. *Pour mieux connaître... l'immigration et la citoyenneté*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n° Ci 63-16/1999 au catalogue, Ottawa, 1999.

La population de l'ELIC se compose d'immigrants de toutes les catégories économiques, mais compte tenu du nombre d'immigrants admis dans chaque catégorie durant la période indiquée, il se peut qu'on ne puisse en faire un examen détaillé. Tout au long de la présente publication, la catégorie d'immigration économique est scindée en deux grandes composantes : les travailleurs qualifiés (90 %) et les autres immigrants économiques (10 %). Cela permet d'analyser, dans la catégorie des travailleurs qualifiés, les DP (60 %) et les conjoints et personnes à charge (CPC) (40 %).

2.1.2 Catégorie du regroupement familial

La catégorie du regroupement familial comprend les personnes qui viennent rejoindre au Canada des membres de leur famille qui s'y trouvent déjà. Ces immigrants sont parrainés par des parents qui habitent au Canada, qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents, et qui se chargent de les aider à s'établir. Ils représentent tout juste un peu plus du quart (27 %) des immigrants de l'ELIC. Fait à noter, il n'y a aucun critère de sélection pour les immigrants admis dans cette catégorie.

2.1.3 Réfugiés

La catégorie des réfugiés comprend les réfugiés au sens de la Convention et les quasi-réfugiés dont on estime qu'ils ont besoin de protection ou de secours. Il se peut que ces personnes aient quitté leur pays contre leur gré et qu'elles n'aient pas pu préparer leur déménagement au Canada. Les réfugiés sont moins susceptibles que d'autres nouveaux arrivants d'avoir déjà au Canada de la parenté ou des amis proches disposés à leur venir en aide. Les réfugiés réétablis qui arrivent de l'étranger en tant que réfugiés parrainés par le gouvernement, ou par le secteur privé, représentent 6 % des immigrants de l'ELIC. La population de l'ELIC ne comprend toutefois pas les personnes qui ont fait une demande de statut de réfugié à partir du Canada.

2.1.4 Autres immigrants

Il existe trois types de résidents permanents qui ne sont pas classés dans les catégories d'immigration susmentionnées : les personnes à charge des aides familiaux résidents arrivées de l'étranger⁷, les demandeurs non reconnus du statut de réfugié⁸ et les immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée⁹. Ces résidents ne représentent qu'une mince

7. Les « aides familiaux résidents » sont des immigrants ayant obtenu le statut de résident permanent après avoir participé au *Programme concernant les aides familiaux résidents*. Ce programme permet de faire venir au Canada, à titre de résidents temporaires, des personnes qui vivront au domicile de leur employeur et qui s'occuperont, sans supervision, d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Les participants à ce programme peuvent demander le statut de résident permanent dans les trois années qui suivent leur arrivée au Canada, après avoir travaillé pendant deux ans à titre d'aides familiaux résidents.

8. La catégorie des demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada, établie par règlement, permet de protéger les personnes qui courent le risque, dans leur pays de naissance ou d'origine, de perdre la vie ou de subir des sanctions excessives ou un traitement inhumain en leur accordant la résidence permanente.

9. La catégorie des immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée a été établie pour régulariser la situation de certains demandeurs d'asile déboutés qui n'ont pas été renvoyés du Canada.

fraction de la population de l'ELIC. Ce groupe composé d'environ 750 immigrants est trop petit pour qu'on en fasse une analyse détaillée. Toutefois, les totaux figurant dans les tableaux en tiennent tous compte, à moins d'avis contraire.

2.1.5 Admissibilité

Il est important de noter que le gouvernement fédéral décide de l'inadmissibilité ou non des immigrants et demandeurs du statut de réfugié pour des raisons médicales ou de sécurité. Aucun visa de résidence permanente n'est accordé à un requérant dont l'état de santé constitue un danger pour la santé ou la sécurité publique, ou un fardeau excessif sur les services sociaux ou de santé au Canada. Tous les immigrants et les personnes à charge doivent subir un examen médical avant de venir au pays. De plus, l'accès est refusé aux personnes qui ont été impliquées dans des crimes graves ou qui constituent une menace pour la sécurité du Canada du fait d'avoir commis des crimes, ou encore, des violations aux droits de la personne ou aux droits internationaux¹⁰.

2.2 Sexe et âge

Bien que les hommes et les femmes représentent globalement chacun 50 % de la population de l'ELIC, les proportions varient selon la catégorie d'immigration. Ainsi, comme l'illustre le tableau 2.1, les hommes sont plus nombreux à immigrer dans la catégorie des travailleurs qualifiés admis à titre de DP (77 %). L'inverse prévaut chez les conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés, de même que dans la catégorie du regroupement familial, composées respectivement à 75 % et à 63 % de femmes.

Tableau 2.1 : Répartition homme-femme des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Catégorie d'immigration | Sexe | | Tous les immigrants |
|--|---------------|---------------|---------------------|
| | Hommes | Femmes | |
| Total (nombre) | 81 552 | 82 651 | 164 203 |
| | pourcentage | | nombre |
| Famille | 37 | 63 | 44 149 |
| Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux ¹ | 77 | 23 | 57 625 |
| Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge ¹ | 25 | 75 | 41 390 |
| Autres économiques | 49 | 51 | 10 467 |
| Réfugiés | 49 | 51 | 9 822 |

1. Font partie de la catégorie des immigrants économiques.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Au moment de l'interview, la majorité des immigrants avaient de 25 à 44 ans (66 %), les autres étant divisés en des proportions quasi égales, soit 16 % chez les 15 à 24 ans et 17 % chez les 45 ans et plus. On constate dans le tableau 2.2 qu'il y a proportionnellement plus d'immigrants âgés dans la catégorie du regroupement familial que dans les autres groupes. Près des deux cinquièmes (37 %) des immigrants de la catégorie du regroupement familial

10. Cela comprend les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

avaient plus de 44 ans, une proportion qui variait entre 6 % et 28 % dans les autres catégories d'immigration. C'est par ailleurs chez les réfugiés qu'on observe la plus forte proportion de nouveaux arrivants de 15 à 24 ans (33 %). La plupart des travailleurs qualifiés immigrants font essentiellement partie du groupe des 25 à 44 ans, surtout s'il s'agit de DP (89 %).

Tableau 2.2 : Distribution par groupe d'âge des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Catégorie d'immigration | Groupe d'âge | | | | Tous les immigrants |
|--|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------------|
| | 15 à 24 ans | 25 à 44 ans | 45 à 64 ans | 65 ans et plus | |
| Total (nombre) | 26 729 | 108 796 | 23 574 | 5 104 | 164 203 |
| Total (%) | 16 | 66 | 14 | 3 | 100 |
| | | pourcentage | | | nombre |
| Famille | 27 | 36 | 26 | 11 | 44 149 |
| Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux ¹ | 1 | 89 | 10 | F | 57 625 |
| Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge ¹ | 19 | 76 | 6 | F | 41 390 |
| Autres économiques | 28 | 45 | 28 | F | 10 467 |
| Réfugiés | 33 | 54 | 13 | F | 9 822 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Font partie de la catégorie des immigrants économiques.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

2.3 Unité immigrante

L'unité immigrante désigne les personnes qui ont demandé ensemble à immigrer au Canada. La plupart des immigrants de l'ELIC sont arrivés au Canada en tant qu'unité familiale¹¹ (42 %), tandis que 29 % sont arrivés seuls, 23 %, dans un groupe d'au moins deux adultes sans enfants et 4 %, en tant qu'adultes seuls avec des enfants.

La composition de l'unité immigrante venant au Canada variait selon les catégories. Par exemple, les travailleurs qualifiés et les autres immigrants de la catégorie économique étaient plus susceptibles que quiconque d'arriver dans un groupe formé d'au moins deux adultes avec des enfants (70 %). À l'opposé, les immigrants de la catégorie du regroupement familial étaient les plus susceptibles d'arriver seuls (54 %), venant rejoindre des membres de leur famille déjà présents au Canada.

2.4 Le pays de naissance et le dernier pays de résidence permanente

Les deux tiers (63 %) de la population de l'ELIC¹² sont nés dans dix pays. Plus du tiers de tous les immigrants ont vu le jour en Chine (20 %) et en Inde (16 %) et plus de la moitié des immigrants provenaient des dix principaux pays de naissance (31 % et 25 % respectivement).

11. Deux adultes ou plus avec des enfants.

12. Tout au long de la présente publication, les dix principaux pays ou dix pays les plus communs désignent les dix pays où sont nés la majorité des immigrants faisant partie de la population de l'ELIC. Voir l'annexe A.

La Chine occupe le premier rang des pays de naissance chez les immigrants de la catégorie économique (29 %), suivie de l'Inde (26 %). Celle-ci se classe au premier rang, et de loin, parmi les principaux pays de naissance des immigrants faisant partie de la catégorie du regroupement familial (28 %), suivie de la Chine (12 %). Il était à prévoir que les régions minées par la guerre, les troubles politiques ou la famine arriveraient en tête de liste des pays de naissance de la catégorie des réfugiés : l'Afghanistan (23 %), l'Irak (8 %), l'Iran (8 %), le Soudan (7 %) et la Bosnie-Herzégovine (7 %).

Le pays de naissance de près du cinquième (18 %) des immigrants n'est pas le même que leur dernier pays de résidence permanente (habité pendant plus de six mois). Cette proportion s'établit à 11 % chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial, à 64 % chez les réfugiés et à 17 % chez les immigrants de la catégorie économique¹³.

2.5 Origine ethnique et appartenance à une minorité visible

On a demandé aux répondants à l'ELIC d'indiquer leurs antécédents ethniques ou culturels en leur posant la question suivante : « À quels groupes ethniques ou culturels appartenez-vous? »¹⁴. Six répondants sur 10 ont dit être d'origine est/sud-est asiatique (35 %) ouest-asiatique (25 %), arabe (8 %), est-européenne (7 %) ou ouest-asiatique (5 %)¹⁵.

On a également demandé aux immigrants s'ils appartenaient à un groupe de minorités visibles¹⁶ et, le cas échéant, s'ils pouvaient s'identifier à plus d'un groupe. Les quatre cinquièmes des immigrants de l'ELIC ont affirmé appartenir à un groupe de minorités visibles : 32 % se disaient sud-asiatiques, 28 %, chinois, 8 %, philippins et 8 %, arabes.

2.6 Niveau de scolarité atteint à l'extérieur du Canada

Ces dernières années au Canada, l'immigration a subi des changements profonds et rapides. Il est à souligner que les immigrants sont plus compétents et plus instruits. On indique, par exemple, dans la publication *Faits et chiffres*¹⁷ de Citoyenneté et Immigration Canada, que la proportion d'immigrants ayant un grade universitaire à leur arrivée est passée de 10 % en 1980 à 18 % en 1990 puis à 44 % en 2000.

13. Voir l'annexe B pour consulter le tableau des 10 principaux pays de dernière résidence permanente.

14. Par exemple : Chinois, Indien, Philippin, Polonais, Vietnamien, Iranien, etc.

15. L'intervieweur avait pour instruction de préciser autant de groupes applicables que nécessaire et d'expliquer au besoin que cette question portait sur l'identité ethnique ou culturelle de la personne ou de ses ancêtres, et non sur sa citoyenneté.

16. Les répondants pouvaient choisir parmi les catégories suivantes : Blanc, Chinois, Sud-Asiatique (p. ex., Indien, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.), Noir, Philippin, Latino Américain, Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien, etc.), Arabe, Asiatique de l'Ouest (p. ex., Afghan, Iranien, etc.), Japonais, Coréen ou « Autre – Précisez ».

17. Citoyenneté et Immigration Canada. *Faits et chiffres 2003*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n° Ci1-8/2003F au catalogue, Ottawa, 2003.

À l'instar des données du recensement sur les immigrants nouvellement arrivés, les résultats de l'ELIC indiquent que les immigrants sont généralement instruits. Plus de la moitié (55 %) des immigrants qui sont arrivés entre octobre 2000 et septembre 2001 avaient un grade universitaire, tandis que 19 % avaient fait des études partielles dans un établissement d'études postsecondaires, une école de métiers ou un collège (tableau 2.3). Près de 7 nouveaux arrivants sur 10 (68 %) faisant partie de la population de l'ELIC ont déclaré être titulaires d'un grade ou d'un diplôme, alors que 19 % ont dit en posséder plus d'un.

Tableau 2.3 : Niveau de scolarité des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Catégorie d'immigration | Plus haut niveau d'éducation atteint | | | |
|--|---|------------------------------|---|---------------------|
| | Aucune scolarité ou études secondaires partielles | Diplôme d'études secondaires | Études partielles (établissement postsecondaire, école de métiers, collège ¹) | Grade universitaire |
| | pourcentage | | | |
| Famille | 30 | 21 | 22 | 27 |
| Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux ² | F | F | 11 | 87 |
| Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge ² | 11 | 9 | 24 | 56 |
| Autres économiques | 18 | 24 | 28 | 30 |
| Réfugiés | 39 | 28 | 22 | 12 |
| Tous les immigrants | 14 | 12 | 19 | 55 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Inclut les études collégiales complétées.

2. Font partie de la catégorie des immigrants économiques.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

N'oublions pas que les immigrants qui demandent au Canada de les accueillir dans la catégorie économique sont évalués à partir de critères basés sur des facteurs tels que le niveau de scolarité, l'expérience professionnelle, la connaissance de l'anglais, du français, ou des deux. Il s'ensuit que les immigrants de la catégorie économique sont plus susceptibles que ceux des autres catégories d'être instruits ou qualifiés. Parmi la population immigrante de l'ELIC, 87 % des travailleurs qualifiés admis à titre de DP et 56 % de leurs conjoints et personnes à charge étaient titulaires d'un grade universitaire à leur arrivée au Canada, ce qui représente une proportion nettement supérieure à celles observées chez les immigrants de la catégorie économique, chez ceux de la catégorie du regroupement familial et chez ceux de la catégorie des réfugiés (30 %, 27 % et 12 % respectivement).

Selon le sexe, 6 hommes immigrants sur 10 (62 %) et près de la moitié de toutes les femmes immigrantes (47 %) qui sont arrivés au Canada avaient un grade universitaire, tandis qu'une proportion légèrement plus élevée de femmes que d'hommes avaient fait des études partielles dans un établissement postsecondaire, une école de métiers ou un collège (21 % et 16 % respectivement).

Si les hommes immigrants de l'ELIC sont en général plus instruits, cela est sans doute attribuable au fait qu'ils dominent le groupe des travailleurs qualifiés admis à titre de DP (77 %) et que, par conséquent, leur évaluation tient compte de leur niveau de scolarité, tandis qu'une plus forte proportion des conjoints et des personnes à charge des travailleurs qualifiés sont des femmes (75%), dont l'admission repose davantage sur les qualités requises de leur partenaire que sur les leurs. Cela dit, les femmes faisant partie de la population de l'ELIC étaient tout de même très instruites, et ce, même si leur admission se faisait d'ordinaire en tant qu'épouses et personnes à charge ou dans la catégorie du regroupement familial.

Les immigrants en âge d'activité maximale étaient plus instruits à leur arrivée que ne l'étaient ceux de 45 à 64 ans. Près de 7 immigrants de 25 à 44 ans sur 10 (69 %), comparativement à un peu plus de 4 immigrants de 45 à 64 ans sur 10 (43 %), étaient titulaires d'un grade universitaire.

Les deux tiers des nouveaux arrivants avaient étudié dans des domaines bien précis. Un peu plus que le quart (26 %) avaient reçu de la formation dans le domaine du commerce, de la gestion et de l'administration des affaires, 13 %, en génie et en sciences appliquées, et 10 %, en sciences sociales et autres disciplines connexes.

Hommes et femmes avaient surtout étudié en commerce, en gestion et en administration des affaires. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'avoir étudié en génie et en sciences appliquées (19 %) ou dans des disciplines techniques du génie et en sciences appliquées (12 %). Pour leur part, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir reçu de la formation dans les domaines de l'enseignement, des loisirs et des services de counseling (12 %) ou dans le domaine des sciences sociales et disciplines connexes (12 %). Dans le chapitre 7, nous examinons de façon plus détaillée le niveau de scolarité et la formation des immigrants.

3 Les six premiers mois

Durant leurs premières années au Canada, les immigrants s'affairent à s'intégrer : s'adapter à leur nouvel environnement et s'établir en plus de trouver un logement, un emploi, des soins de santé et des écoles pour eux et pour leurs enfants. Il se peut que les nouveaux arrivants soient appelés à surmonter de nombreux défis sur le chemin de l'installation et de l'intégration, notamment apprendre à mieux maîtriser l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada ou les deux, faire agréer et reconnaître leurs acquis scolaires et professionnels de même qu'accéder aux études et recevoir de la formation.

Afin de comprendre le processus d'établissement, il est indispensable que nous sachions comment les nouveaux arrivants perçoivent leur intégration et dans quelle mesure la vie au Canada les satisfait. S'il est un peu tôt après six mois pour comprendre pleinement les expériences d'établissement initiales, cela n'en représente pas moins un point de référence pour évaluer les résultats des futurs cycles de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC).

3.1 Choisir le Canada

La majorité des nouveaux immigrants (98 %) ont déclaré n'avoir demandé d'immigrer nulle part ailleurs qu'au Canada. Beaucoup ont immigré pour des motifs économiques. Certains sont venus rejoindre leur famille, tandis que d'autres n'ont pas eu le choix que de venir se réfugier chez nous, contraints de fuir leur pays d'origine.

Les raisons les plus couramment invoquées pour immigrer au Canada sont les suivantes : offrir de meilleures perspectives d'avenir à leur famille (30 %), rejoindre des membres de la famille ou des amis vivant déjà au Canada (27 %) ou faire des études (11 %). Si la raison la plus importante d'avoir choisi le Canada variait au gré des catégories d'immigration, il s'agissait toujours de l'une des trois susmentionnées (tableau 3.1).

Tableau 3.1 : Les cinq raisons les plus souvent invoquées pour immigrer au Canada, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Raisons d'immigrer au Canada | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|--|-------------------------|---|---|--------------------|----------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| | pourcentage | | | | | |
| Meilleures perspectives d'avenir pour la famille | 6 | 43 | 43 | 24 | 23 | 30 |
| Rejoindre la famille ou des amis | 75 | 5 | 10 | 12 | 25 | 27 |
| Entreprendre des études | 3 | 12 | 15 | 28 | 6 | 11 |
| Meilleures possibilités d'emploi | F | 15 | 6 | 4 | F | 7 |
| Pays pacifique, aucun conflit armé | F | 6 | 6 | 8 | 20 | 5 |

Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les immigrants de la catégorie du regroupement familial disaient avoir immigré au Canada surtout pour venir y rejoindre de la famille ou des amis. Les travailleurs qualifiés disaient quant à eux l'avoir surtout fait pour offrir de meilleures perspectives d'avenir à leur famille. Les réfugiés mentionnaient quant à eux en nombre presque égal le désir de venir y rejoindre de la famille ou des amis et celui d'offrir de meilleures perspectives d'avenir à leur famille. Les réfugiés invoquaient dans une proportion nettement supérieure (20 %) à celle des autres nouveaux arrivants avoir surtout immigré au Canada pour des raisons de paix.

3.2 La plupart des immigrants avaient déjà de la famille ou des amis établis au Canada

En raison des défis qui les attendent ou tout simplement pour se donner les moyens de bien s'intégrer à leur nouvel environnement, beaucoup de nouveaux arrivants choisissent de s'installer là où ils ont de la parenté ou des amis susceptibles de les aider à s'établir et de leur offrir un soutien social. Ce soutien est important pour les nouveaux arrivants au Canada, tout comme il l'est pour les Canadiens qui vivent déjà ici. Les réseaux de soutien social permettent aux immigrants de s'établir plus facilement en les aidant par exemple à trouver un logement, un emploi, une école ou des services de santé de même qu'à composer avec des aspects à plus long terme de leur intégration, comme s'adapter à la société canadienne, joindre des groupes communautaires et développer un sentiment d'appartenance¹⁸. La majorité (87 %) des immigrants disent qu'ils avaient des amis ou de la parenté au Canada lorsqu'ils y sont arrivés, tandis que 13 % ont répondu qu'ils n'avaient ni l'un ni l'autre.

Tableau 3.2 : Réseau des immigrants à leur arrivée, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Réseau à l'arrivée | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|--------------------------------|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total (nombre) | 44 149 | 57 625 | 41 390 | 10 467 | 9 822 | 164 203 |
| | pourcentage | | | | | |
| Parenté à l'arrivée | 64 | 12 | 18 | 22 | 40 | 30 |
| Amis à l'arrivée | 2 | 52 | 44 | 37 | 15 | 33 |
| Parenté et amis à l'arrivée | 30 | 22 | 20 | 22 | 20 | 24 |
| Ni parenté ni amis à l'arrivée | 4 | 13 | 18 | 19 | 25 | 13 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Il appert, à en juger par la présence de réseaux à l'arrivée selon la catégorie d'immigration (tableau 3.2), que les immigrants du regroupement familial étaient les « mieux branchés ». Il est certes encourageant de voir que les nouveaux arrivants sont si nombreux à posséder un

18. J. Goldlust et A.H. Richmond. *A Multivariate Model of Immigrant Adaptation*, International Migration Review, 1974.

réseau à leur arrivée au Canada, mais force est aussi de reconnaître que de nombreux immigrants économiques et réfugiés ne connaissaient personne, ce qui pourrait avoir des conséquences de toutes sortes sur leur établissement.

Selon l'origine ethnique, les immigrants qui se disaient d'Asie du Sud ou du Sud-est ont surtout déclaré qu'ils avaient de la famille au Canada à leur arrivée (36 % et 26 % respectivement), tandis que ceux de l'Asie de l'Est étaient plus susceptibles (44 %) que ceux d'Asie du Sud (15 %) de répondre qu'ils avaient surtout des amis lorsqu'ils sont débarqués au pays. Ces résultats concordent avec l'historique d'immigration de chaque pays avec le Canada. Par exemple, les immigrants récemment arrivés sont plus susceptibles d'avoir de la parenté et des amis au Canada s'ils viennent de pays qui nous envoient des immigrants depuis plus longtemps.

De fortes proportions des immigrants les plus jeunes et les plus âgés disent qu'ils avaient de la parenté à leur arrivée, tandis que des pourcentages plus élevés de ceux de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans déclarent qu'ils avaient déjà des amis à leur arrivée. Les immigrants de 15 à 44 ans étaient les plus susceptibles de répondre n'avoir eu aucun réseau à leur arrivée.

Lorsqu'on examine les schèmes d'établissement des nouveaux immigrants dans les régions métropolitaines de recensement (RMR), on constate que ceux qui se sont établis dans l'une des cinq plus grandes RMR¹⁹ étaient plus susceptibles de n'avoir eu que des amis à leur arrivée au Canada (35 % en moyenne). Les immigrants qui vivaient ailleurs au Canada étaient quant à eux plus susceptibles de n'avoir eu que de la parenté à leur arrivée (40 %); et 21 % ont déclaré qu'ils avaient à la fois de la famille et des amis. La proportion de nouveaux arrivants qui n'avaient aucun réseau à leur arrivée (à l'exclusion des membres de l'unité immigrante) allait de 11 % chez les immigrants qui s'étaient installés à Toronto à 17 % chez ceux qui avaient élu domicile à Vancouver.

Tableau 3.3 : Réseau des immigrants à leur arrivée, selon les régions métropolitaines de recensement de résidence les plus populaires, 2001

| Réseau à l'arrivée | Lieu de résidence | | | | | | Tous les immigrants |
|--------------------------------|-------------------|---------------|---------------|--------------|-----------------|-----------------------|---------------------|
| | Toronto | Vancouver | Montréal | Calgary | Ottawa-Gatineau | Toutes les autres RMR | |
| Total (nombre) | 77 464 | 19 443 | 19 323 | 7 650 | 6 032 | 34 291 | 164 203 |
| | pourcentage | | | | | | |
| Parenté à l'arrivée | 29 | 25 | 24 | 30 | 28 | 40 | 30 |
| Amis à l'arrivée | 35 | 34 | 37 | 32 | 34 | 23 | 33 |
| Parenté et amis à l'arrivée | 25 | 21 | 24 | 22 | 22 | 24 | 24 |
| Ni parenté ni amis à l'arrivée | 11 | 17 | 15 | 16 | 15 | 13 | 13 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

19. Pour les besoins de la présente analyse, la notion de cinq RMR les plus communes ou les plus grandes renvoie aux RMR où la majorité des immigrants se sont établis.

3.3 La majorité des immigrants ont de la parenté dans la même ville

Les immigrants sont plus susceptibles de compter sur le soutien de leurs réseaux sociaux ou de recevoir de l'aide de ceux-ci s'ils habitent tout près²⁰. Beaucoup de nouveaux arrivants choisissent leur destination parce qu'ils ont de la parenté ou des amis à proximité immédiate. On voit au tableau 3.4 que la majorité de tous les nouveaux arrivants ayant de la famille au Canada (88 %) disent que ces membres de leur parenté vivent dans la même ville qu'eux.

Tableau 3.4 : Proximité des membres de la parenté des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Proximité de la parenté | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|-----------------------------------|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total (nombre)¹ | 41 318 | 19 913 | 15 792 | 4 529 | 5 876 | 88 163 |
| | pourcentage | | | | | |
| Même ville | 95 | 80 | 81 | 80 | 88 | 88 |
| Même province | 4 | 9 | 9 | 10 | 7 | 6 |
| Autre province | 2 | 11 | 10 | 9 | 5 | 5 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Basé sur les immigrants qui ont déclaré avoir de la famille au Canada.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les immigrants des catégories du regroupement familial et des réfugiés ont été, toutes proportions gardées, plus nombreux que les autres à déclarer avoir de la parenté dans la même ville qu'eux (95 % et 88 % respectivement), bien que 88 % des répondants de toutes les catégories aient fait état d'une telle proximité. Quant à la proximité d'amis au Canada, les travailleurs qualifiés étaient plus susceptibles de répondre avoir des amis vivant dans la même ville qu'eux (84 %), ce qu'ont déclaré 77 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial.

20. B. Wellman et S. Potter. « The Elements of Personal Communities », *Networks in the Global Village*, publié sous la direction de Barry Wellman, Boulder, CO, Westview Press, 1999.

4 Choisir où vivre et se trouver un logement

Il est important que les immigrants qui cherchent à s'établir se trouvent un logement convenable. Cela leur permet de se concentrer sur d'autres activités primordiales telles que chercher un emploi, faire des études ou obtenir de la formation, ou réaliser d'autres ambitions. Si la famille et les amis peuvent avoir une influence sur l'endroit où les immigrants choisissent de s'établir, les taux d'inoccupation et les coûts de logement peuvent déterminer le type d'hébergement qu'ils décideront d'habiter.

4.1 Faible taux d'inoccupation au moment de l'interview

Six mois après leur arrivée, plus de 80 % des immigrants de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) ont déclaré vivre à loyer. La disponibilité et l'abordabilité de logements locatifs convenables ont vraisemblablement influé sur les choix que ces immigrants ont faits durant leurs six premiers mois au Canada.

Ces dernières années, le marché locatif a évolué au Canada, se caractérisant par une baisse graduelle du taux d'inoccupation et par une augmentation du loyer moyen. Le taux général d'inoccupation était de 1,1 %²¹ dans les régions métropolitaines en octobre 2001, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)²², ce qui représentait un creux inégalé depuis 1987. Le loyer mensuel moyen pour un appartement de deux chambres à coucher variait d'environ 1 000 \$ à Toronto – la destination la plus prisée des nouveaux immigrants – en passant par 900 \$ à Vancouver et à Ottawa et par 500 \$ à Montréal.

Les coûts de logement peuvent accaparer un fort pourcentage du revenu familial des nouveaux arrivants. En effet, 14 % des immigrants de l'ELIC n'ont déclaré aucun revenu familial, tandis que 50 % de ceux qui en ont déclaré un le chiffraient à moins de 1 600 \$ par mois²³.

4.2 La plupart des immigrants s'étaient établis en Ontario

S'ils s'établissent un peu partout au Canada, les nouveaux immigrants choisissent surtout de vivre en Ontario. Selon l'ELIC, près de 6 immigrants sur 10 (57 %) vivaient dans cette province six mois après leur arrivée et la plupart d'entre eux avaient élu domicile à Toronto (46 %). À l'extérieur de l'Ontario, de fortes proportions d'immigrants s'étaient installées à Vancouver (15 %) et à Montréal (13 %). Vancouver attirait un fort pourcentage (32 %) des autres immigrants économiques (surtout des gens d'affaires). Si les immigrants de l'ELIC choisissaient de s'installer principalement dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal, de Toronto et de Vancouver (74 %), les réfugiés étaient moins susceptibles qu'eux de s'y établir. Plus de la moitié (52 %) de tous les réfugiés avaient d'ailleurs élu domicile dans de plus petites agglomérations.

21. Pour les appartements situés dans les immeubles d'initiative privée qui en comptaient au moins trois.

22. Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Perspectives SCHL du marché de l'habitation : édition nationale, premier trimestre, 2002.*

23. Pour plus de détails sur le revenu, voir le chapitre 9.

Tableau 4.1 : Distribution du lieu de résidence des immigrants selon certaines régions métropolitaines de recensement, par catégorie d'immigration, 2001

| | Famille | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Réfugiés | Tous les immigrants |
|---|---------------|---------------------------|-----------------------|----------------|------------------------|
| | pourcentage | | | | |
| Région métropolitaine de recensement (RMR) de résidence selon la catégorie d'immigration | | | | | |
| Montréal | 21 | 69 | 4 | 6 | 100 |
| Ottawa-Gatineau (rive ontarienne) | 28 | 60 | 4 ^E | 8 ^E | 100 |
| Toronto | 27 | 65 | 4 | 3 | 100 |
| Calgary | 29 | 58 | 4 ^E | 9 | 100 |
| Vancouver | 27 | 54 | 14 | 4 | 100 |
| Autres endroits | 30 | 47 | 8 | 14 | 100 |
| Tous les lieux de résidence | 27 | 60 | 6 | 6 | 100 |
| Catégorie d'immigration selon la région métropolitaine de recensement (RMR) de résidence | | | | | |
| Montréal | 10 | 15 | 8 | 12 | 13 |
| Ottawa-Gatineau (rive ontarienne) | 3 | 3 | 2 ^E | 4 | 3 |
| Toronto | 46 | 50 | 32 | 25 | 46 |
| Calgary | 5 | 5 | 3 ^E | 7 | 5 |
| Vancouver | 15 | 13 | 32 | 10 | 15 |
| Autres endroits | 20 | 14 | 23 | 41 | 18 |
| Tous les lieux de résidence | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Total (nombre) | 44 149 | 99 015 | 10 467 | 9 822 | 164 203 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

4.3 Les immigrants déménagent rapidement après être arrivés

Le processus d'immigration est une période de transition durant laquelle bon nombre de nouveaux immigrants ont peu de moyens financiers et connaissent encore mal leur nouvel environnement. Alors que beaucoup ont déjà un endroit où rester en arrivant, par exemple dans la catégorie du regroupement familial, bon nombre habitent un logement temporaire ou, encore, logent chez un parent ou un ami déjà établi au Canada.

Un peu plus de la moitié (53 %) des nouveaux immigrants n'avaient habité, au moment de l'interview, qu'à un endroit depuis leur arrivée au Canada, tandis que 41 % avaient déménagé une fois et que 6 %, les autres, l'avaient fait plus de deux fois. Puisque les immigrants qui sont admis dans le cadre du programme de réunion des familles s'en viennent rejoindre d'autres membres de leur famille ou de leur parenté qui sont déjà établis au pays, il n'est pas surprenant qu'environ les trois quarts d'entre eux (76 %) n'aient habité qu'à un seul endroit depuis leur arrivée et que la plupart des autres (23 %) n'aient déménagé qu'une seule fois. À l'inverse, à peine 4 réfugiés sur 10 (43 %) ont déclaré n'avoir résidé qu'à un seul endroit depuis leur arrivée et environ 5 %, avoir déménagé plus de deux fois, tout comme d'ailleurs 8 % des travailleurs qualifiés.

Parmi les RMR de résidence les plus populaires chez les nouveaux immigrants, c'est à Calgary que les immigrants ont déménagé le plus souvent. Depuis leur arrivée, 45 % d'entre eux n'avaient pas déménagé, tandis que près de 10 % l'avaient fait plus de deux fois. Les immigrants étaient moins susceptibles d'avoir déménagé s'ils s'étaient établis à Montréal ou à Ottawa, 57 % et 59 % d'entre eux respectivement, n'ayant pas déménagé.

Tableau 4.2 : Nombre d'endroits où ont habité les immigrants depuis leur arrivée, selon la catégorie d'immigration, 2001

| | Famille | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Réfugiés | Tous les immigrants |
|-----------------------|----------------|------------------------|--------------------|----------------|---------------------|
| Total (nombre) | 44 149 | 99 015 | 10 467 | 9 822 | 164 203 |
| | pourcentage | | | | |
| Un endroit | 76 | 44 | 47 | 43 | 53 |
| Deux endroits | 23 | 48 | 49 | 52 | 41 |
| Plus de deux endroits | 1 ^E | 8 | 4 ^E | 5 ^E | 6 |

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

La moitié des immigrants qui avaient déménagé depuis leur arrivée avaient quitté leur premier lieu de résidence (ou logement temporaire) dans les six semaines suivant leur arrivée. Le plus long séjour médian²⁴ – d'environ 11 semaines – dans le premier lieu de résidence revient aux immigrants de la catégorie du regroupement familial; ce séjour allait de quatre à six semaines chez les nouveaux arrivants des autres catégories.

4.4 La plupart des immigrants ont leur propre logement

Au moment de l'interview, ainsi que l'illustre le tableau 4.3, plus des neuf dixièmes (92 %) des immigrants vivaient dans leur propre logement (en tant que propriétaires ou locataires) : les deux tiers (67 %) restaient au même endroit depuis leur arrivée, tandis que 17 % avaient habité la résidence d'un parent ou d'un ami et que 8 % avaient logé à l'hôtel, dans un motel ou dans un autre type de résidence temporaire avant de déménager chez eux. Quelque 5 % de tous les immigrants habitaient toujours avec un parent ou un ami au bout de six mois. Environ le quart (24 %) des travailleurs qualifiés avaient trouvé leur propre logement après avoir joui de l'hospitalité d'un parent ou d'un ami. Une proportion semblable (27 %) des réfugiés s'étaient trouvés un chez-eux après être allés rester à l'hôtel, dans un motel ou dans un autre logement temporaire à leur arrivée, ce qui donne à penser que les réfugiés habitent souvent des logements commerciaux ou institutionnels lorsqu'ils arrivent.

24. La médiane correspond au nombre de semaines qui sépare la moitié supérieure de la moitié inférieure des séjours, en nombre de semaines, respectivement plus longs et plus courts, dans leur premier lieu de résidence, des immigrants qui avaient déménagé au moins une fois.

Tableau 4.3 : Logements habités à l'arrivée et au moment de l'interview, selon la catégorie d'immigration, 2001

| | | Famille | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Réfugiés | Tous les immigrants |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------|---------------------------|-----------------------|----------------|------------------------|
| | | pourcentage | | | | |
| À l'arrivée | Au moment de l'interview | | | | | |
| Propre résidence | Propre résidence | 90 | 58 | 64 | 58 | 67 |
| Résidence d'un parent ou ami | Propre résidence | 3 | 24 | 16 | 9 | 17 |
| Hôtel ou logement temporaire | Propre résidence | F | 8 | 12 | 27 | 7 |
| Autres | Propre résidence | F | 2 | F | F | 1 |
| Résidence d'un parent ou ami | Résidence d'un parent ou ami | 4 | 5 | 5 ^E | 3 ^E | 5 |
| Autres | Autres | 3 ^E | 3 | F | 3 ^E | 3 |
| Total (nombre) | | 44 149 | 99 015 | 10 467 | 9 822 | 164 203 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

4.5 Taille des ménages plus grande que la moyenne canadienne

Les ménages des Canadiens comptent en moyenne 2,6 personnes selon le Recensement de 2001. Les ménages des immigrants de l'ELIC ont en moyenne 3,4 personnes, la fourchette allant de 3,1 personnes chez les travailleurs qualifiés à 4,0 personnes chez les réfugiés. Les immigrants de l'ELIC vivaient pour la plupart dans un ménage de deux (21 %), de trois (24 %) ou de quatre (22 %) personnes et ils étaient plus susceptibles de faire partie d'un ménage de six personnes ou plus (12 %) que ne l'étaient les Canadiens (3 %) en général. Le recensement définit le surpeuplement d'un logement comme la présence de plus d'une personne par pièce²⁵ dudit logement. Le tableau 4.4 montre la répartition des nouveaux immigrants qui vivent dans un logement de moins ou de plus d'une personne par pièce. Comme la probabilité de vivre à l'étroit augmente avec la taille du ménage, les résultats sont ventilés selon que le ménage compte moins de quatre personnes ou quatre personnes ou plus.

Près du quart des nouveaux immigrants (23 %) ont déclaré habiter un logement comptant plus d'une personne par pièce. Les réfugiés étaient plus susceptibles d'habiter un logement surpeuplé (40 %). Peu d'immigrants membres des plus petits ménages (ceux de moins de quatre personnes) vivaient à l'étroit (9 %). Mais la majorité (59 %) des réfugiés des ménages de plus grande taille habitaient un logement surpeuplé. C'est sans doute par souci d'économie ou faute de logement abordable que certains immigrants choisissent au début de vivre au sein d'un ménage de plus grande taille.

25. Comprend le salon, les chambres à coucher, la cuisine et les pièces finies au grenier ou au sous-sol. Sont exclus de l'espace habitable les salles de bains, les entrées, les vestibules et les pièces utilisées exclusivement à des fins professionnelles.

Tableau 4.4 : Taille du ménage des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| | Famille | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Réfugiés | Tous les immigrants |
|---|---------------|---------------------------|-----------------------|----------------|------------------------|
| | pourcentage | | | | |
| Ménages de moins de quatre personnes | | | | | |
| Une personne ou moins par pièce | 95 | 89 | 93 | 94 | 91 |
| Plus d'une personne par pièce | 5 | 11 | 7 ^E | 6 ^E | 9 |
| Total (nombre)¹ | 20 728 | 60 546 | 3 114 | 3 494 | 88 083 |
| | pourcentage | | | | |
| Ménages de quatre personnes ou plus | | | | | |
| Une personne ou moins par pièce | 49 | 65 | 72 | 41 | 59 |
| Plus d'une personne par pièce | 51 | 35 | 28 | 59 | 41 |
| Total (nombre)¹ | 20 270 | 35 893 | 6 143 | 6 206 | 69 022 |
| | pourcentage | | | | |
| Tous les immigrants | | | | | |
| Une personne ou moins par pièce | 72 | 80 | 79 | 60 | 77 |
| Plus d'une personne par pièce | 28 | 20 | 21 | 40 | 23 |
| Total (nombre)¹ | 40 998 | 96 440 | 9 257 | 9 699 | 157 105 |

1. L'ELIC n'indique pas la taille exacte des logements de plus de quatre pièces qu'habitent les répondants. Aux fins du présent tableau, des hypothèses ont permis d'imputer une taille de logement aux répondants habitant un logement de plus de quatre pièces à partir des renseignements disponibles sur le nombre de chambres à coucher des habitations. Il a toutefois été impossible d'imputer une taille de logement pour environ 7 100 immigrants.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

4.6 Les répondants consacrent une grande partie de leur revenu familial au logement

On a demandé aux immigrants de l'ELIC quels étaient les coûts de leur logement et s'ils étaient propriétaires ou locataires de celui-ci. L'analyse que voici s'applique aux coûts de logement des immigrants qui ont répondu louer leur logement, ce que font 81 % de tous les immigrants.

Il est assez fréquent que les nouveaux immigrants doivent consacrer au logement une bonne partie du revenu de leur famille ou de leur ménage. Citoyenneté et Immigration Canada les informe d'ailleurs qu'ils doivent s'attendre à devoir dépenser de 35 % à 50 % de leur revenu pour se loger²⁶. Selon le Recensement de 2001, 25 % des ménages des nouveaux immigrants qui vivaient à loyer consacraient à leur logement plus de la moitié de leur revenu. Les immigrants de l'ELIC n'avaient peut-être pas eu l'occasion de gagner suffisamment d'argent puisqu'ils ne vivaient au Canada que depuis six mois lorsqu'on les a interviewés. En fait, 14 % d'entre eux n'avaient pas de revenu familial et la moitié de ceux qui en avaient un ont rapporté un revenu familial de moins de 1 600 \$ par mois.

26. Citoyenneté et Immigration Canada. *Bienvenue au Canada : ce que vous devriez savoir*, ISBN 0-662-85304-0, 2003.

Un peu plus de la moitié des immigrants (54 %) consacraient plus de la moitié de leur revenu familial au logement; alors que 20 % y consacraient de 30 % à 50 % et 22 %, moins de 30 %. C'est à Toronto (60 %), où les appartements se louaient le plus cher en moyenne au pays, que l'on a observé la plus forte proportion d'immigrants dépensant plus de 50 % de leur revenu familial pour se loger.

Tableau 4.5 : Proportion du revenu familial consacrée au logement par les immigrants locataires, par classe d'immigration, 2001

| | Famille | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Réfugiés | Tous les immigrants |
|-----------------------------------|---------------|------------------------|--------------------|--------------|---------------------|
| Total (nombre)¹ | 26 567 | 89 202 | 6 522 | 9 477 | 132 439 |
| | pourcentage | | | | |
| Plus que le revenu familial | 15 | 35 | 52 | 14 | 31 |
| 50 % à 100 % | 13 | 25 | 15 | 32 | 23 |
| 30 % à 49,9 % | 22 | 19 | 10 | 40 | 20 |
| Moins de 30 % | 43 | 18 | 17 | 13 | 22 |
| Logés gratuitement | 7 | 3 | 6 ^E | F | 4 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Cette ligne comprend environ 4 % d'immigrants dont il est impossible de calculer les coûts de logement. Ces cas ont toutefois été soustraits du calcul de la ventilation selon le coût.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les immigrants économiques étaient plus susceptibles que ceux des autres catégories de consacrer plus de la moitié de leur revenu familial au logement. Six dixièmes (60 %) des travailleurs qualifiés et plus des deux tiers (67 %) des autres immigrants économiques – surtout des gens d'affaires immigrants – se trouvaient dans cette situation.

Dans la catégorie des réfugiés, 14 % ont dépensé plus que le revenu familial pour se loger. Il se peut que ce soit parce que bon nombre d'entre eux sont admissibles au soutien du revenu versé par le gouvernement fédéral. Plus de 4 réfugiés sur 10 (46 %) ont toutefois dit consacrer la majeure partie de leur revenu au logement.

Il se peut que l'impact des coûts élevés des loyers sur le revenu variait au gré des épargnes que les immigrants avaient apportées avec eux au Canada. Selon l'ELIC, plus de 85 % des réfugiés n'avaient pas d'épargnes lorsqu'ils sont arrivés, tandis que plus de 90 % des travailleurs qualifiés et des autres immigrants économiques avaient de telles épargnes, qui, dans la moitié des cas, dépassaient 15 000 \$ chez les premiers et 100 000 \$²⁷ chez les seconds.

27. Pour plus de détails sur les épargnes, voir le chapitre 9.

4.7 Il est plus difficile pour les travailleurs qualifiés et les réfugiés de se trouver un logement

Dans l'ensemble, plus des trois quarts (76 %) des nouveaux arrivants ont déclaré s'être cherché un logement dans les six mois de leur arrivée²⁸. Toutes proportions gardées, les immigrants de la catégorie du regroupement familial ont été moins nombreux (41 %) et les immigrants économiques, plus nombreux (90 %) que la moyenne, à se chercher un logement. Près de 4 nouveaux immigrants sur 10 qui avaient cherché un logement (38 %) ont dit qu'ils s'étaient butés à au moins un problème ou une difficulté durant leurs recherches. Les immigrants du regroupement familial (15 %) étaient moins susceptibles de donner cette réponse de même que les nouveaux immigrants habitant l'Alberta et la Colombie-Britannique (30 %). C'est le caractère dispendieux du logement que l'on qualifiait le plus souvent de problème le plus sérieux. C'est ce qu'ont répondu plus des trois dixièmes (31 %) des immigrants qui ont déclaré avoir eu des problèmes, une difficulté que les nouveaux immigrants de l'Ontario trouvaient encore plus importante (37 %).

Tableau 4.6 : Immigrants déclarant avoir eu des difficultés à se trouver un logement, par catégorie d'immigration, 2001

| | Famille | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Réfugiés | Tous les immigrants |
|---|---------|------------------------|--------------------|----------|---------------------|
| Ont tenté de trouver du logement | | | | | |
| Total (nombre) | 18 242 | 89 166 | 9 375 | 8 017 | 125 051 |
| Proportion de tous les immigrants (%) | 41 | 90 | 90 | 82 | 76 |
| Ont eu des difficultés | | | | | |
| Total (nombre) | 2 767 | 38 724 | 2 552 | 3 037 | 47 138 |
| Proportion des immigrants ayant tenté de se trouver un logement (%) | 15 | 43 | 27 | 38 | 38 |

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Plus de 40 % des personnes qui avaient eu de la difficulté à se trouver un logement – dont plus de la moitié des réfugiés – ont dit avoir reçu de l'aide. De plus nombreux immigrants ont dit avoir reçu de l'aide à cet égard que dans les trois autres domaines d'établissement à l'étude, à savoir la santé, l'emploi ainsi que les études ou la formation²⁹. Cette aide leur était surtout prodiguée par des amis déjà installés au Canada (63 %). Malgré ce soutien, ces immigrants ne recevaient pas encore, a-t-on constaté, toute l'information, tous les services de counseling et toute l'aide financière nécessaires.

28. Cette affirmation se fonde sur le nombre d'immigrants qui n'ont pas déclaré n'avoir « jamais tenté de trouver un logement » lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient eu de la difficulté à trouver un logement au Canada.

29. Pour plus de détails, voir le chapitre 11.

4.8 Conclusion

Se trouver un logement est un pas important à franchir pour beaucoup de nouveaux immigrants lorsqu'ils arrivent au Canada. Il ressort de cette première analyse des données de l'ELIC qu'en dépit des entraves qu'ont dû surmonter les nouveaux immigrants pour se trouver un logement convenable dans certaines régions du pays, beaucoup ont vécu des expériences différentes au chapitre du logement : la plupart n'avaient habité qu'à un seul endroit, alors que quelques-uns avaient déménagé plus d'une fois et que d'autres avaient profité temporairement de l'hospitalité d'un parent ou d'un ami.

La majorité de ceux qui avaient tenté de se trouver un logement n'ont fait état d'aucune difficulté majeure dans leur quête. N'empêche qu'un grand nombre de nouveaux immigrants, plus précisément des réfugiés et des travailleurs qualifiés, ont dit s'être heurtés à des obstacles. Les coûts élevés de logement et l'absence d'un garant dans leur recherche d'un logement convenable ont constitué des obstacles majeurs.

D'autres analyses, comme celles du recensement, indiquent que la situation des immigrants à l'égard du logement s'améliore au fil du temps. On peut donc s'attendre à ce que les données du deuxième cycle de l'ELIC montrent que la situation se redresse chez beaucoup d'immigrants.

5 S'adapter à un nouvel environnement linguistique

Au Canada, il existe un lien étroit entre la connaissance qu'ont les nouveaux immigrants de l'une des deux langues officielles, ou des deux, et leur réussite économique et sociale. Les immigrants qui sont capables de converser dans l'une des langues officielles du Canada ont des taux d'emploi plus élevés et de meilleurs revenus³⁰. À l'opposé, le manque de connaissance des langues officielles peut nuire grandement, par exemple, à l'accès aux études, à l'emploi et aux services de soins de santé. De nombreux facteurs influent sur la connaissance qu'ont les immigrants du français ou de l'anglais à leur arrivée, tels que le dernier pays de résidence permanente, la langue maternelle, la catégorie d'immigration, l'âge et la scolarité.

Les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) sur la connaissance des langues officielles sont le fruit d'une autoévaluation. Par conséquent, les résultats obtenus dépendent tant de la véritable maîtrise qu'ont les répondants de l'une des deux langues officielles, ou des deux, que de la perception qu'ils ont de leurs aptitudes linguistiques. Le présent chapitre porte sur la perception qu'ont les immigrants de leur compétence linguistique.

Comme le français est la langue la plus souvent utilisée par la majorité de la population du Québec et l'anglais, la principale langue d'usage ailleurs au Canada, la compétence linguistique des nouveaux immigrants fait l'objet d'analyses distinctes selon qu'ils se sont installés au Québec ou hors Québec.

5.1 La plupart des immigrants sont capables de communiquer dans l'une des langues officielles du Canada

Six mois après leur arrivée, 68 % des immigrants ont déclaré avoir une certaine connaissance de l'anglais³¹, 4 %, du français et 11 %, de l'anglais et du français (tableau 5.1). Les 18 % restants ont déclaré ne connaître ni le français ni l'anglais. Ces résultats concordent avec ceux du Recensement de 2001.

Les trois quarts (76 %) des 139 530 immigrants qui se sont installés hors Québec ont dit savoir parler anglais et 5 %, pouvoir parler anglais et français. Alors que 44 % des 24 675 immigrants vivant au Québec ont dit savoir parler anglais et français, 23 % ont déclaré ne pouvoir s'exprimer qu'en anglais et 23 %, qu'en français. C'est en Colombie-Britannique que l'on a observé la plus forte concentration (26 %) d'immigrants déclarant ne savoir parler ni l'anglais ni le français.

30. Statistique Canada. *Le profil changeant de la population active du Canada*, communiqué du *Quotidien*, 11 février 2003.

31. Aux fins de la présente analyse, les répondants réputés connaître la langue sont ceux qui ont déclaré la connaître « assez bien », « bien » ou « très bien » ou ceux dont c'était la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison. Les répondants dont on dit qu'ils ne connaissent pas une langue sont ceux qui ont déclaré mal la connaître ou ne pas la connaître.

La quasi-totalité des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux (99 %) ont déclaré être capables de parler anglais, français, ou les deux; 17 % sachant parler anglais et français. Peut-être faut-il y voir la conséquence des critères de sélection des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux. Près de 85 % des conjoints et des personnes à charge des travailleurs qualifiés ont déclaré savoir parler anglais, français, ou les deux.

Près des trois quarts (72 %) des immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés ont dit savoir parler au moins une des langues officielles et 65 % des immigrants, tant de la catégorie du regroupement familial que de celle des réfugiés ont dit connaître l'anglais, le français, ou les deux.

Tableau 5.1 : Connaissance des langues officielles par les immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Connaissance des langues officielles | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|--|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Canada, excluant le Québec (nombre) | 39 040 | 46 537 | 36 015 | 9 625 | 7 642 | 139 528 |
| | | | pourcentage | | | |
| Anglais seulement | 60 | 91 | 78 | 68 | 60 | 76 |
| Français seulement | F | F | F | F | F | F |
| Anglais et français | 3 | 6 | 6 | 4 | 3 | 5 |
| Ni l'anglais ni le français | 37 | 3 | 16 | 28 | 36 | 19 |
| Québec (nombre) | 5 109 | 11 088 | 5 375 | 842 | 2 179 | 24 675 |
| | | | pourcentage | | | |
| Anglais seulement | 27 | 20 | 24 | 32 | 16 | 23 |
| Français seulement | 25 | 18 | 28 | 14 | 37 | 23 |
| Anglais et français | 24 | 61 | 40 | 36 | 16 | 44 |
| Ni l'anglais ni le français | 23 | 1 | 9 | 18 | 31 | 10 |
| Total (nombre) | 44 149 | 57 625 | 41 390 | 10 467 | 9 822 | 164 203 |
| | | | pourcentage | | | |
| Anglais seulement | 56 | 78 | 71 | 65 | 50 | 68 |
| Français seulement | 3 | 4 | 4 | F | 9 | 4 |
| Anglais et français | 5 | 17 | 10 | 7 | 6 | 11 |
| Ni l'anglais ni le français | 35 | 2 | 15 | 27 | 35 | 18 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

5.1.1 La perception de la compétence varie selon l'âge et le niveau de scolarité

Les neuf dixièmes des immigrants de 25 à 44 ans (91 %) pouvaient converser dans au moins l'une des langues officielles du Canada; suivaient les immigrants de 45 à 54 ans (68 %) et ceux de 65 ans et plus (41 %). En outre, 14 % des immigrants de 25 à 44 ans, 8 % des 45 à 54 ans et 3 % des 65 ans et plus ont dit connaître l'anglais et le français.

Il faut également tenir compte de la catégorie d'immigration lorsqu'on étudie le lien entre la compétence linguistique et l'âge. Par exemple, près de la moitié des immigrants de 25 à 44 ans étaient des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux. Ils étaient, de ce fait, plus susceptibles de savoir parler anglais, français, ou les deux, tandis que la quasi-totalité des immigrants de 65 ans et plus ont été admis au pays dans la catégorie du regroupement familial, laquelle ne favorise pas la connaissance d'une langue officielle pour être admis.

Selon les résultats de l'ELIC, la perception de l'immigrant vis-à-vis ses compétences linguistiques semble associée au niveau de scolarité. Par exemple, 55 % des immigrants sans diplôme d'études secondaires ont déclaré être capables d'entretenir une conversation en anglais ou en français, comparativement à 70 % des immigrants possédant un diplôme d'études secondaires, ou son équivalent, et à 87 % des immigrants titulaires d'un grade de premier cycle. Presque tous (95 %) les immigrants ayant une maîtrise ou un doctorat ont dit savoir parler anglais, français, ou les deux.

Les immigrants possédant un diplôme d'études collégiales ou un certificat d'une école de métiers étaient plus susceptibles que ceux qui avaient atteint un plus haut niveau de scolarité de déclarer connaître l'anglais et le français. Près du quart (23 %) des immigrants ayant ce niveau de scolarité ont dit savoir parler les deux langues officielles, comparativement à 14 %, chez les immigrants possédant une maîtrise ou un doctorat et à 11 %, chez ceux ayant un grade de premier cycle.

Ces différences pourraient s'expliquer par les critères de sélection des travailleurs qualifiés, en vertu desquels moins de points sont accordés pour un diplôme d'études collégiales, ou un certificat d'une école de métiers, que pour un grade universitaire. Il s'ensuit que les travailleurs qualifiés qui ont un diplôme d'études collégiales ou un certificat d'une école de métiers doivent obtenir des points ailleurs, la compétence linguistique étant une possibilité. Selon les résultats de l'ELIC, 48 % de tous les travailleurs qualifiés titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'un certificat d'une école de métiers ont dit pouvoir communiquer dans les deux langues officielles, comparativement à 16 % des travailleurs qualifiés ayant un grade universitaire.

5.1.2 Le cinquième des immigrants parlaient anglais ou français à la maison

Les immigrants qui parlent anglais ou français à la maison sont plus susceptibles de parler anglais ou français hors du foyer. Six mois après leur arrivée, 15 % ont dit parler anglais et 5 %, français à la maison.

Près du dixième (9 %) des 126 000 immigrants qui se sont installés à l'extérieur du Québec et dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français parlaient le plus souvent anglais à la maison. De plus, le quart (25 %) des 3 500 immigrants de langue maternelle française parlaient le plus souvent l'anglais à domicile.

Au Québec, 16 % des 20 670 immigrants dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français parlaient le plus souvent français à la maison, tandis que 4 % parlaient surtout l'anglais. Enfin, les neuf dixièmes (90 %) des immigrants de langue maternelle anglaise parlent cette langue à la maison.

5.2 Perceptions de ses compétences linguistiques

Dans le cadre de l'ELIC, on a demandé aux répondants de situer leur capacité de parler, de lire et d'écrire dans les deux langues officielles sur l'échelle suivante : « très bien », « bien », « assez bien », « mal » et « ne sait pas ». Ces questions n'ont pas été posées aux immigrants qui ont déclaré être de langue maternelle anglaise, française, ou les deux, et parler le plus souvent cette même langue à la maison, c'est-à-dire 7 % et 2 % respectivement de tous les immigrants visés par l'ELIC.

5.2.1 Perception de son niveau de maîtrise de l'anglais

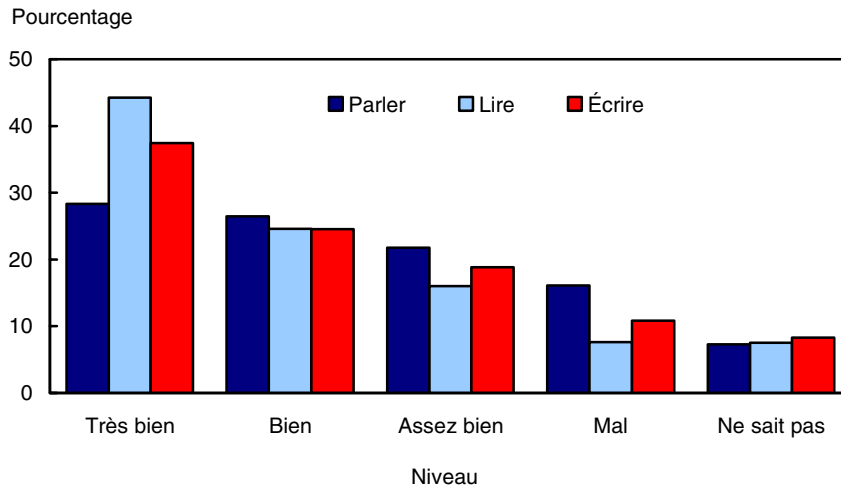
Six mois après leur arrivée au Canada, 152 390 immigrants ont déclaré n'avoir l'anglais ni comme langue maternelle ni comme langue parlée le plus souvent à la maison. Cependant, 28 % d'entre eux ont dit parler « très bien » l'anglais, alors que 22 % ont déclaré le parler « assez bien » et 23 %, le parler « mal » ou ne pas le parler du tout.

Comme l'indique la figure 5.1, 44 % des immigrants ont déclaré savoir « très bien » lire l'anglais, alors que 16 % ont déclaré « mal » le lire ou ne pas savoir lire cette langue. Environ 4 immigrants sur 10 (37 %) ont dit savoir « très bien » écrire en anglais, tandis que 19 % ont déclaré « mal » écrire ou ne pas savoir écrire cette langue.

Parmi les immigrants qui ont déclaré avoir plus qu'une connaissance limitée de l'anglais, 91 % ont dit qu'ils avaient appris la plus grande partie de leur anglais avant leur arrivée³².

32. Exclut ceux dont l'anglais était la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison.

Figure 5.1 : Autoévaluation du niveau de compétence en anglais des immigrants¹, 2001



1. Exclut les 7 % d'immigrants dont l'anglais était la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

5.2.2 Les immigrants pensent qu'il leur est très important d'améliorer leur anglais

La presque totalité des nouveaux immigrants au Canada pensent qu'il leur est très important (81 %) ou important (14 %) d'apprendre l'anglais ou de l'améliorer³³. À leur arrivée, les deux tiers (67 %) des immigrants prévoient améliorer leur anglais et beaucoup se sont inscrits à de la formation. Ainsi, au moment de l'interview, 82 % de ceux qui habitaient dans une autre province que le Québec et qui entendaient apprendre l'anglais ou l'améliorer avaient déjà commencé à suivre de la formation.

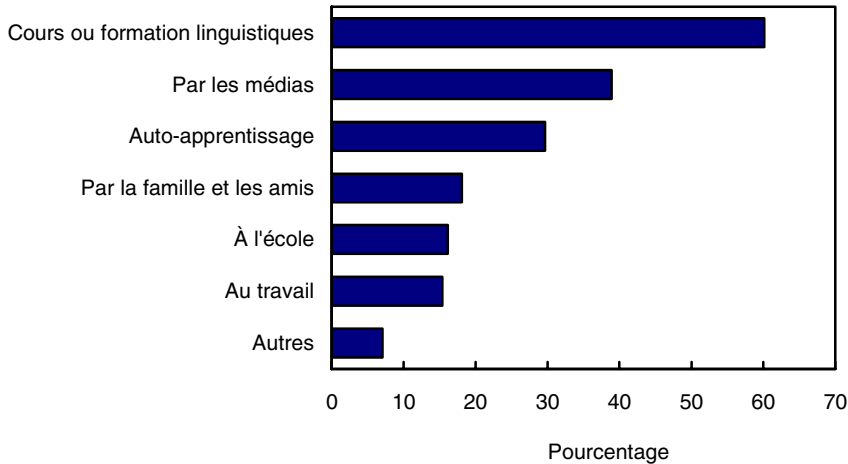
Parmi ceux qui ont déclaré avoir pris des mesures pour améliorer leur anglais, 6 immigrants sur 10 ont dit le faire en suivant de la formation linguistique, près de 4 immigrants sur 10 (39 %) ont déclaré l'apprendre par les médias de langue anglaise et 30 %, par d'autres méthodes d'auto-apprentissage.

Bien que les deux tiers des immigrants avaient l'intention d'améliorer leur anglais lors de leur arrivée, 39 % des immigrants qui se sont établis au Québec n'avaient pris aucune mesure à cet effet, comparativement à 18 % des immigrants qui se sont établis ailleurs qu'au Québec.

33. Ces questions n'ont pas été posées aux immigrants ayant déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle et langue parlée le plus souvent à la maison.

Figure 5.2 : Méthodes d'apprentissage de l'anglais des immigrants hors Québec, 2001

Mesures pour améliorer l'anglais (Canada excluant le Québec)



Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Parmi les 25 610 immigrants qui, d'un bout à l'autre du Canada, ont déclaré ne pas avoir la possibilité d'apprendre l'anglais, la moitié ont dit ne pas avoir besoin d'améliorer leur anglais ou ne pas en éprouver l'intérêt. Ces raisons étaient plus souvent invoquées par les immigrants vivant hors Québec (58 %) que par ceux qui se sont établis au Québec (30 %). Le manque de temps était aussi un motif souvent invoqué (27 %).

5.3 Perception de son niveau de maîtrise du français

Parmi les immigrants qui habitaient le Québec et dont le français n'était ni la langue maternelle ni la langue parlée le plus souvent à la maison, 37 % ont déclaré le parler « très bien », tandis que 10 % ont dit « bien » le parler et 15 %, le parler « assez bien ». Enfin, 4 immigrants sur 10 (38 %) ont dit « mal » le parler ou ne « pas parler cette langue ».

Parmi les immigrants dont le français n'était ni la langue maternelle ni la langue parlée le plus souvent à la maison, 4 personnes sur 10 (42 %) ont déclaré savoir « très bien » lire le français (figure 5.3), alors que 35 % ont dit « mal » le lire ou ne pas le lire du tout.

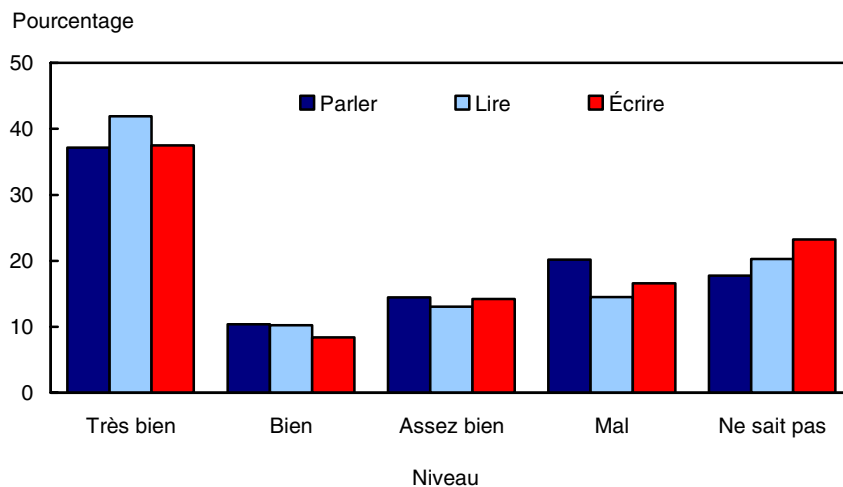
Interrogés sur leurs aptitudes à écrire en français, près de 4 immigrants sur 10 ont dit savoir « très bien » écrire en français, tandis que 8 % ont déclaré « bien » l'écrire, 14 %, « assez bien » l'écrire, 17 %, « mal » l'écrire et 23 %, ne pas savoir l'écrire.

5.3.1 Les immigrants établis au Québec pensent qu'il leur est très important d'apprendre le français

Parmi les 17 820 immigrants qui se sont installés au Québec et dont le français n'était pas la langue maternelle mais actuellement la langue parlée le plus souvent à la maison, 34 % ont dit avoir appris la plus grande partie de leur français après être arrivés au Canada. À leur

arrivée, près du sixième (59 %) des immigrants ont dit avoir l'intention d'améliorer leur français et après six mois, les trois quarts d'entre eux avaient commencé à le faire.

Figure 5.3 : Autoévaluation du niveau de compétence en français des immigrants au Québec, 2001¹



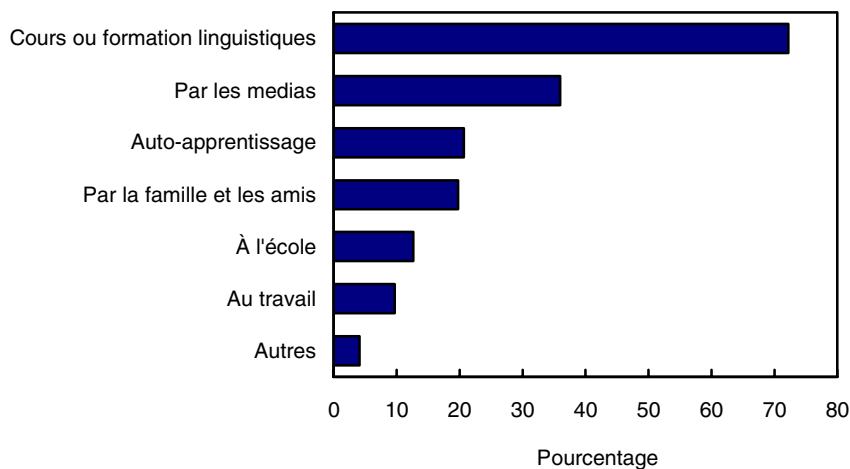
1. Exclut les 2 % d'immigrants dont le français était la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les méthodes d'apprentissage du français sont les mêmes que celles choisies pour apprendre l'anglais. La « formation linguistique » (72 %) était la plus utilisée, suivie de l'apprentissage « par les médias francophones » (36 %), puis de « l'auto-apprentissage » et de l'apprentissage « par la famille et les amis », dont les proportions étaient très semblables (21 % et 20 % respectivement).

Figure 5.4 : Méthodes d'apprentissage du français des immigrants au Québec, 2001

Mesures pour améliorer le français (Québec)



Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

On a demandé aux immigrants du Québec, qui ont déclaré ne pas savoir « très bien » parler français, l'importance qu'ils accordaient à l'apprentissage du français; 9 immigrants sur 10 ont dit que cela était « très important » (69 %) ou « important » (22 %) pour eux.

5.4 Conclusion

Un grand nombre de nouveaux immigrants se considèrent capables de soutenir une conversation dans au moins l'une des langues officielles du Canada. Il semble également que l'inclusion de la compétence linguistique dans les critères de sélection des travailleurs qualifiés ait un impact sur les capacités langagières des nouveaux immigrants. Par exemple, les travailleurs qualifiés se distinguent des immigrants des autres catégories pour ce qui est de l'aptitude à communiquer en anglais, en français, ou dans ces deux langues. Les résultats des deux prochains cycles permettront d'étudier plus à fond l'évolution de la perception des aptitudes linguistiques et, peut-être, l'impact subséquent de cette évolution sur l'intégration.

6 Garder la santé

Il est important d'être en bonne santé émotionnelle et physique; cela peut d'ailleurs influencer les nouveaux immigrants dans leur façon de s'attaquer aux nombreux défis que leur réserve le déménagement dans un nouveau pays, comme chercher un emploi, trouver un logement, etc. À l'inverse, le processus d'établissement est stressant et peut nuire à la santé des nouveaux immigrants et, par conséquent, à leur intégration à la société canadienne.

Le chapitre que voici examine différents aspects de la santé tels que l'état de santé, la prévalence de problèmes de santé, l'utilisation des soins de santé et l'accès aux services de soins de santé.

6.1 État de santé

6.1.1 Les nouveaux immigrants sont généralement en bonne santé

Après six mois au Canada, les nouveaux immigrants semblent être en bonne santé. Plus des trois quarts d'entre eux ont déclaré être en excellente ou en très bonne santé, tandis qu'à peine 3 % ont dit que leur santé était passable ou mauvaise.

Tableau 6.1 : Autoévaluation de la santé de la population canadienne et des immigrants de l'ELIC, selon le groupe d'âge, 2001

| Groupe d'âge | Population | Autoévaluation de la santé | | | |
|----------------|-----------------------|----------------------------|------------|-------|----------------------|
| | | Excellente | Très bonne | Bonne | Passable ou mauvaise |
| | | pourcentage | | | |
| 15 à 19 ans | Population canadienne | 29 | 41 | 25 | 6 |
| | Immigrants de l'ELIC | 53 ** | 33 ** | 12 ** | 2 ** E |
| 20 à 34 ans | Population canadienne | 32 | 41 | 22 | 5 |
| | Immigrants de l'ELIC | 48 ** | 35 ** | 15 ** | 2 ** |
| 35 à 44 ans | Population canadienne | 29 | 38 | 25 | 8 |
| | Immigrants de l'ELIC | 41 ** | 36 | 20 ** | 2 ** |
| 45 à 64 ans | Population canadienne | 23 | 33 | 29 | 15 |
| | Immigrants de l'ELIC | 28 ** | 39 ** | 27 * | 7 ** |
| 65 ans et plus | Population canadienne | 12 | 25 | 34 | 30 |
| | Immigrants de l'ELIC | 12 | 30 * | 45 ** | 13 ** |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

* Significativement différent du taux moyen pour la population canadienne dans ce groupe d'âge ($p < 0,05$).

** Significativement différent du taux moyen pour la population canadienne dans ce groupe d'âge ($p < 0,01$).

Sources : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 (tableau Cansim 105-0022) et Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Selon la recherche, les nouveaux immigrants se disent en meilleure santé que les immigrants ayant résidé au Canada depuis plus longtemps ou que les Canadiens de naissance³⁴. Les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) corroborent ce résultat dans tous les groupes d'âge, la population d'immigrants de l'enquête se déclarant continuellement en meilleure santé que la population canadienne.

6.1.2 Une faible proportion des nouveaux immigrants déclarent éprouver des problèmes de santé depuis leur arrivée

Selon l'ELIC, 16 % des nouveaux immigrants ont déclaré avoir des problèmes de santé physique, 11 %, des problèmes dentaires et 5 %, des problèmes émotionnels ou mentaux. Dans l'ensemble, 43 000 immigrants (26 %) ont déclaré éprouver un problème de santé quelconque.

Il peut être stressant, même dans les conditions les plus favorables, de quitter un milieu qui nous est familier pour un nouveau pays où la culture et le mode de vie ne sont peut-être pas les mêmes. Cette transition peut rendre plus vulnérable aux risques d'anxiété ou aux difficultés d'ordre physique. De nombreux immigrants attendront d'être établis avant de se faire soigner pour des problèmes mineurs. Ce peut être le cas, par exemple, des réfugiés qui sont contraints de migrer en raison de circonstances malheureuses telles que la guerre, la famine ou les violations aux droits de la personne, des épreuves qui exacerbent également d'autres facteurs de risque à la santé physique et émotionnelle.

Tableau 6.2 : Type de problème de santé déclaré par les immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Type de problème de santé | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|-----------------------------------|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total (nombre)¹ | 44 134 | 57 614 | 41 390 | 10 467 | 9 803 | 164 158 |
| | pourcentage | | | | | |
| Physique | 20 ** | 12 ** | 15 | 12 ** | 23 ** | 16 |
| Dentaire | 11 | 10 | 10 | 6 | 22 ** | 11 |
| Émotionnel ou mental | 3 ** | 5 | 7 ** | 3 **E | 8 ** | 5 |

1. Ne sait pas, refus et non déclaré soustraits du total.

** Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,01$).

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

34. Santé Canada. I. Hyman. *Immigration et santé*, 2001, document de travail disponible sur <http://dsp-psd.communications.gc.ca/Collection/H13-5-01-5.pdf> (site consulté le 14 octobre 2003).

6.1.3 Les immigrants plus âgés sont plus susceptibles de faire état de problèmes de santé physique

L'âge peut aussi influencer sur l'état de santé des immigrants. La proportion des immigrants de la catégorie du regroupement familial qui ont déclaré des problèmes de santé est semblable (20 %) à celle des réfugiés (23 %) et supérieure à celle des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux (12 %) qui ont fait état de tels problèmes. On notera cependant que les immigrants qui ont été admis dans la catégorie du regroupement familial sont, en outre, plus âgés en moyenne que ceux des autres catégories d'immigration. Neuf immigrants de 55 ans et plus sur 10 ont été admis dans cette catégorie.

En fait, l'âge est un déterminant important de la santé, et les nouveaux immigrants n'échappent pas à cette règle. La proportion de nouveaux immigrants faisant état de problèmes de santé physique augmente au fil des tranches d'âge. Ainsi, 15 % des immigrants de 15 à 54 ans ont déclaré de tels problèmes, ce qu'ont fait 28 % de leurs aînés de 55 ans et plus.

Le lien entre l'âge et la santé mentale ou émotionnelle traduit une autre dynamique. Les immigrants de 25 à 44 ans étaient proportionnellement plus nombreux (6 %) que ceux de 15 à 24 ans (4 %) ou de 55 ans et plus (3 %) à éprouver de tels problèmes.

Enfin, l'âge n'avait pas d'impact perceptible sur la prévalence des problèmes dentaires, la proportion d'immigrants souffrant de tels problèmes oscillant entre 11 % et 12 % selon le groupe d'âge.

6.2 L'accès aux services de santé

6.2.1 Presque tous les nouveaux immigrants ont une carte d'assurance-maladie

Au Canada, seuls les résidents permanents peuvent avoir une carte d'assurance-maladie, qui leur donne gratuitement accès à un large éventail de services de santé. Bien que l'assurance-maladie soit universelle au Canada, chaque province et territoire administre son propre programme. En Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, les nouveaux résidents permanents doivent attendre trois mois avant d'être admissibles à une carte santé, tandis qu'en Alberta, les résidents peuvent, moyennant l'acquittement de certains frais, en faire immédiatement la demande. Les immigrants qui ne jouissent pas d'un accès immédiat à l'assurance-maladie provinciale peuvent acheter de l'assurance privée. Les réfugiés sont admissibles au *Programme fédéral de santé intérimaire*, qui garantit la prestation de services médicaux essentiels et de services d'urgence.

Encadré 6.1

Veillez noter que les réfugiés et les personnes en situation semblable qui sont sélectionnées à l'étranger sont aussi protégées par le *Programme fédéral de santé intérimaire* (PFSI) durant la période visée par le *Programme d'aide au rétablissement* (PAR) ou celle visée par un parrainage privé. Dès que ces personnes ont accès à l'assurance-maladie provinciale (d'ordinaire dans les 90 jours), le PFSI ne leur offre plus qu'une protection restreinte pour la durée du PAR ou celle du parrainage par le secteur privé, suivant le cas. Veillez noter que les réfugiés au sens de la Convention qui sont parrainés par le secteur privé ou par le gouvernement ne sont pas admissibles à l'assistance sociale provinciale et municipale durant leur période de parrainage. Bien que ces réfugiés soient couverts par les régimes provinciaux de soins de santé, les provinces ne payent pas pour leurs médicaments sur ordonnance, leurs soins dentaires et leurs autres soins médicaux durant cette période. Le PFSI leur offre donc une protection partielle en matière de santé.

Au moment de l'interview, selon les données de l'ELIC, la quasi-totalité des immigrants (97 %) avaient obtenu leur carte santé. Les raisons les plus souvent mentionnées pour ne pas avoir obtenu de carte santé étaient d'avoir retardé la demande d'une telle carte (56 %) et d'attendre de recevoir sa carte santé (18 %).

6.2.2 Le cinquième s'étaient prévalus de services de soins de santé

Les données de l'ELIC montrent qu'environ six mois après leur arrivée au Canada, près de 32 000 nouveaux immigrants (19 %) s'étaient adressés à des services de santé à cause d'un problème de santé. De ces immigrants, 72 % avaient consulté un médecin ou un dentiste, tandis que 13 % s'étaient rendus dans une clinique sans rendez-vous, 10 %, à l'urgence d'un hôpital, 5 %, dans une clinique avec rendez-vous ou une clinique externe d'un hôpital et 3 %, dans un centre local de services communautaires³⁵.

La majorité des immigrants qui faisaient état de problèmes de santé physique, dentaire ou émotionnelle ont reçu des soins. Les deux tiers ont obtenu des soins pour tous leurs problèmes, tandis qu'une faible proportion (6 %) n'ont reçu de soins que pour certains de leurs problèmes.

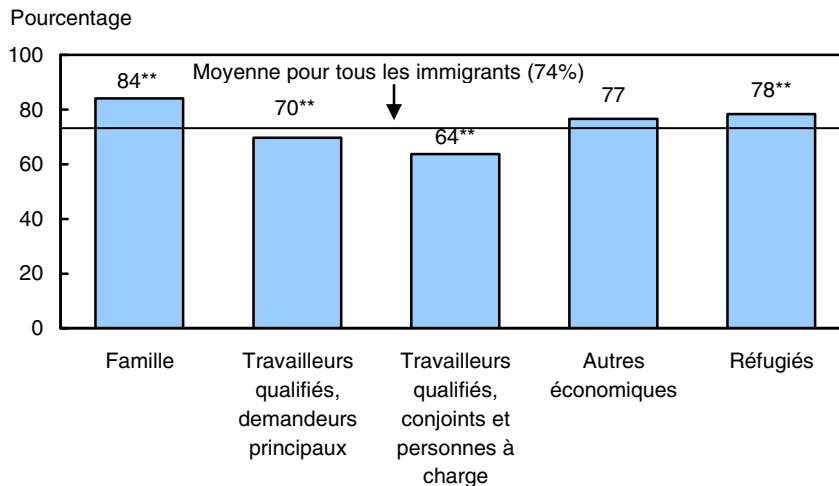
La proportion des immigrants qui ont reçu des soins pour leurs problèmes de santé varie selon la catégorie, l'appartenance ethnique et la province. Les personnes de la catégorie du regroupement familial étaient plus enclines à chercher à se faire soigner, ce qu'étaient moins portés à faire les conjoints et les personnes à charge des travailleurs qualifiés.

Au chapitre de l'origine ethnique, 61 % des immigrants qui ont déclaré être d'origine est-asiatique ou sud-est-asiatique et avoir eu des problèmes de santé avaient obtenu des soins pour l'ensemble ou certains de leurs problèmes. De plus fortes proportions ont été observées chez d'autres groupes ethniques. Ces différences témoignent peut-être de la diversité des nouveaux arrivants au Canada en ce qui a trait à la culture, aux traditions et à l'expérience des services de soins de santé. Les immigrants issus de pays où les guérisseurs religieux ou traditionnels fournissent couramment de tels services ne sont peut-être pas habitués de consulter des professionnels de la santé.

35. Les réponses multiples étant possibles, le total n'est pas égal à 100 %.

Sur le plan provincial, 84 % des immigrants de l'Alberta – une proportion nettement plus élevée que pour l'ensemble des immigrants (74 %) – avaient reçu des soins de santé. La différence entre l'Alberta et les autres provinces vient peut-être de ce qu'il faut attendre trois mois en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique pour obtenir sa carte santé, tandis que les immigrants de l'Alberta peuvent obtenir la leur immédiatement en acquittant les frais nécessaires.

Figure 6.1a : Proportion des immigrants ayant reçu des soins de santé¹, selon la catégorie d'immigration, 2001

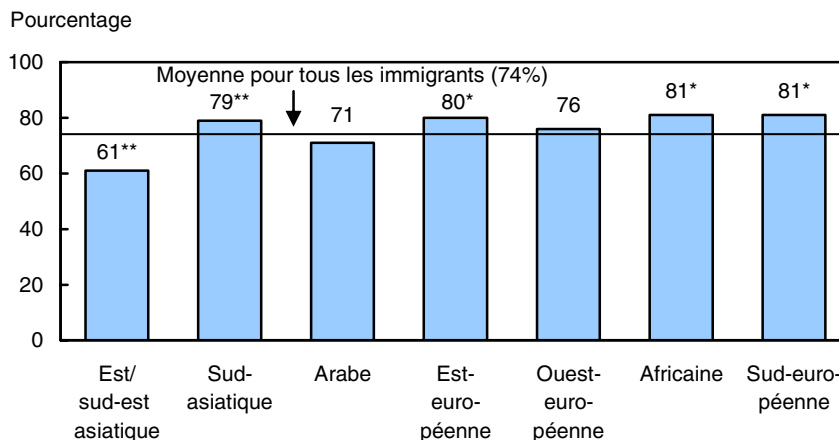


** Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,01$).

1. Basé sur les immigrants qui ont déclaré avoir eu au moins un problème de santé.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Figure 6.1b : Proportion des immigrants ayant reçu des soins de santé¹, selon l'origine ethnique (sept plus communes), 2001

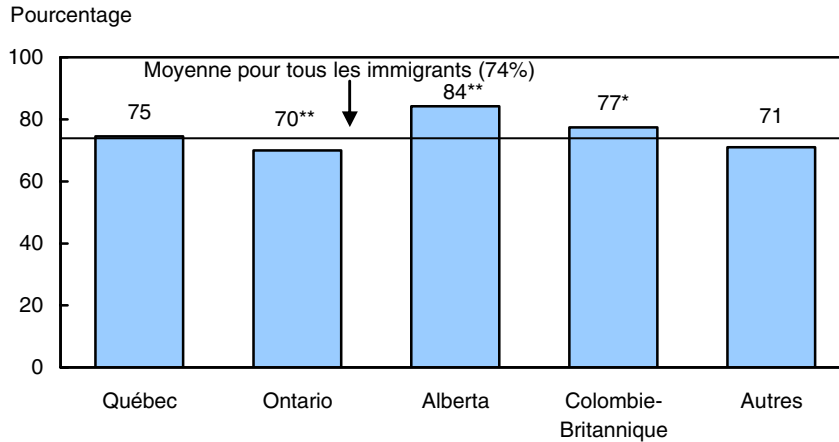


* Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,05$).

** Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,01$).

1. Basé sur les immigrants qui ont déclaré avoir eu au moins un problème de santé.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Figure 6.1c : Proportion des immigrants ayant reçu des soins de santé¹, selon la province de résidence, 2001

* Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,05$).

** Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,01$).

1. Basé sur les immigrants qui ont déclaré avoir eu au moins un problème de santé.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

6.2.3 Pas assez sérieux et coût élevé, raisons invoquées pour ne pas se faire soigner

Tout juste un peu plus du quart des immigrants ne s'étaient pas adressés à des services de santé pour se faire soigner. Lorsqu'on leur a demandé pourquoi, 44 % ont dit que le problème n'était pas assez sérieux, 31 %, que le coût était trop élevé et 15 %, ne pas être admissibles à une assurance ou que le problème n'était pas couvert par une assurance.

Le coût élevé de certains services de santé venait au deuxième rang des problèmes les plus souvent invoqués pour ne pas avoir obtenu de soins de santé et au premier rang de ceux mentionnés à cet égard par les résidents du Québec. Cela donne à penser que certains immigrants n'obtiennent peut-être pas, faute de moyens financiers, les soins de santé dont ils ont besoin. Il est difficile de déterminer le rapport qu'il pourrait y avoir entre le revenu et le manque de ressources financières qu'invoquent les immigrants, car les données ne portent que sur la période initiale de transition. En divisant les immigrants en quatre groupes correspondant aux quartiles du revenu familial mensuel – moins de 485 \$, de 485 \$ à moins de 1 350 \$, de 1 350 \$ à moins de 2 700 \$ et 2 700 \$ ou plus –, il appert que le tiers (34 %) des immigrants qui touchent un revenu familial mensuel de moins de 1 350 \$ n'avaient pas reçu de soins pour leurs problèmes de santé, ce qui était le cas de 25 % des immigrants gagnant un revenu familial se situant entre 1 350 \$ et moins de 2 700 \$ et de 14 % de ceux touchant un revenu familial de plus de 2 700 \$.

Tableau 6.3 : Raisons les plus souvent invoquées pour ne pas avoir obtenu de soins de santé, selon la province de résidence, 2001

| Raisons pour ne pas avoir obtenu des soins de santé | Province de résidence | | | | | Tous les immigrants |
|--|-----------------------|--------------|------------------|----------------------|-----------------|---------------------|
| | Québec | Ontario | Alberta | Colombie-Britannique | Autres | |
| Total (nombre)¹ | 2 505 | 7 901 | 927 | 2 338 | 608 | 14 278 |
| | pourcentage | | | | | |
| Problèmes pas assez sérieux | 32 | 45 | 52 | 52 | 46 ^E | 44 |
| Coût trop élevé | 45 ^{**} | 31 | 25 ^{*E} | 23 ^{**} | 23 ^E | 31 |
| N'est pas admissible à une assurance ou problème n'est pas couvert | 21 [*] | 15 | 7 ^{**E} | 14 ^E | F | 15 |

Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

1. Basé sur les immigrants qui n'avaient pas obtenu de soins de santé pour au moins un problème.

* Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,05$).

** Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,01$).

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

6.3 Fournisseurs de soins de santé

Il est important, lorsqu'on décrit des problèmes à un professionnel de la santé et qu'on reçoit des conseils médicaux ou un traitement médical, de pouvoir bien communiquer. Près de 6 immigrants sur 10 (57 %) disaient trouver important ou très important de se faire soigner par quelqu'un parlant leur langue. La proportion est la même qu'on ait obtenu ou non des soins de santé, mais elle varie légèrement selon le sexe, les femmes (60 %) accordant davantage d'importance que les hommes (54 %) à ce facteur.

La barrière de la langue est encore plus difficile à franchir quand le patient ne sait parler ni anglais ni français. Les personnes qui ont déclaré ne pas « très bien », « bien » ou « assez bien » parler anglais ou français trouvaient « important » ou « très important » que les personnes qui les soignent sachent parler leur langue (81 %).

Les différences entre hommes et femmes étaient encore plus prononcées lorsqu'il était question de se faire soigner par un professionnel de la santé du même sexe que soi. Près du tiers des femmes (31 %) trouvaient « très important » ou « important » que leur médecin soit une femme, tandis que 11 % des hommes disaient préférer se faire soigner par un homme médecin.

Tout juste un peu plus du tiers (36 %) des immigrants, et plus de femmes (38 %) que d'hommes (33 %), ont dit trouver « très important » ou « important » que la personne qui les soigne soit du même groupe ethnique qu'eux. Mais ceux qui s'étaient fait traiter au Canada pour des problèmes d'ordre médical, dentaire ou émotionnel étaient un peu moins nombreux (31 %) à trouver cela important, au contraire de ceux qui n'avaient pas reçu de tels soins, qui l'étaient davantage (40 %).

6.4 La santé des enfants des immigrants de l'ELIC

Quelque 71 900 immigrants de l'ELIC comptaient au moins un enfant dans leur ménage. De ce nombre, 19 % ont déclaré qu'au moins un de ces enfants avait eu des problèmes de santé physique, 13 %, des problèmes dentaires et 2 %, des problèmes émotionnels durant leurs six premiers mois au Canada.

Dans les familles dont au moins un enfant avait eu des problèmes, 82 % des répondants ont dit que ces enfants avaient obtenu des soins pour tous ces problèmes et 4 %, qu'ils n'en avaient reçus que pour certains problèmes. Il s'agit d'une proportion supérieure à celle des immigrants qui avaient reçu de l'aide pour leurs propres problèmes de santé (74 %). Les deux tiers des immigrants s'étaient rendus chez le médecin pour faire soigner leurs enfants, tandis que 17 % étaient allés à l'urgence et 14 %, dans une clinique sans rendez-vous.

C'est pour les raisons qu'ils invoquaient le plus souvent pour eux-mêmes que les répondants n'avaient pas consulté de services de santé pour faire soigner leurs enfants : 47 % disaient que le problème n'était pas assez sérieux, 30 %, que le coût était trop élevé et 15 %, que l'enfant n'était pas admissible à une assurance ou que le problème n'était pas couvert par une assurance.

6.5 Problèmes ou difficultés d'accès aux services de santé³⁶

6.5.1 Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ont moins difficilement accès aux soins de santé

Ce ne sont pas seulement les immigrants, mais tous les Canadiens, qui ont des préoccupations à l'égard de l'accès aux services de santé. On estimait dans une étude sur l'accès aux soins de santé publiée en 2001 que 18 % des Canadiens avaient eu de la difficulté à obtenir des services de premier contact tels que des soins de routine ou de suivi, de l'information ou des conseils en matière de santé ou, encore, des soins immédiats pour un problème de santé mineur³⁷. Selon l'ELIC, 23 % des immigrants qui ont essayé d'obtenir des soins de santé disent avoir eu des problèmes ou difficultés à cet égard.

Les immigrants de la catégorie du regroupement familial étaient moins susceptibles de déclarer qu'ils avaient eu de la difficulté à obtenir des services de soins de santé (15 %) que ne l'étaient les réfugiés (20 %), les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs

36. Dans le questionnaire de l'ELIC, on demande aux répondants de mentionner tous les problèmes d'accès qu'ils ont eus en regard des services de santé. On leur demande ensuite de dire quel problème a été le plus sérieux. La présente section décrit les problèmes mentionnés le plus souvent par les répondants. Les résultats présentés ne sont pas directement comparables à ceux présentés au chapitre 11, section 11.2, où l'analyse porte uniquement sur le problème qui, parmi tous ceux mentionnés, est considéré comme le plus sérieux par le répondant.

37. C. Sanmartin, C. Houle, J.-M. Berthelot et K. White. *Accès aux services de soins de santé au Canada*, produit n° 82-575 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2001.

principaux (27 %), les conjoints et les personnes à charge (28 %) et les autres immigrants économiques (25 %). C'est peut-être parce que les membres de leur famille qui étaient déjà présents au Canada savaient comment faire pour obtenir des soins de santé.

6.5.2 Les longues attentes : le problème d'accès aux services de santé le plus souvent mentionné

Ce sont les longues attentes (48 %) qu'invoquaient le plus souvent les immigrants pour expliquer leurs problèmes ou difficultés à obtenir des soins de santé. Ce problème n'est d'ailleurs pas exclusif aux immigrants. En effet, interrogés dans le cadre d'une enquête sur la santé³⁸, les Canadiens considéraient également les longs délais d'attente comme le problème le plus fréquent (23 %). Comme le montre le tableau 6.4, les répondants de l'ELIC étaient également nombreux à blâmer le coût élevé des soins de santé et les problèmes linguistiques (29 % et 26 % respectivement).

Tableau 6.4 : Problèmes et difficultés d'accès aux soins de santé déclarés par les immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Problèmes d'accès aux soins de santé | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|--------------------------------------|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total (nombre)¹ | 5 207 | 11 124 | 8 918 | 1 780 | 1 558 | 28 649 |
| | pourcentage | | | | | |
| Listes d'attente ou file d'attente | 42 ** | 49 | 52 * | 53 | 28 ** | 48 |
| Coût trop élevé | 29 | 29 | 28 | 15 **E | 43 ** | 29 |
| Problèmes de langue | 34 ** | 17 ** | 29 * | 36 * | 39 ** | 26 |
| Incapacité de trouver un médecin | 8 **E | 16 * | 16 | 12 E | 7 **E | 14 |
| Pas de carte de santé ou d'assurance | 15 * | 13 | 10 | 7 *E | 7 *E | 11 |

Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

1. Basé sur les immigrants qui ont déclaré avoir eu des problèmes ou des difficultés d'accès aux services de soins de santé.

* Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,05$).

** Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,01$).

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

38. J. Chen et F. Hou. « Soins de santé : besoins non satisfaits », *Rapports sur la santé*, produit n° 82-003 au catalogue de Statistique Canada, vol. 13, n° 2, 2002, p. 27 à 40.

6.5.3 Le coût élevé des soins de santé était un problème pour 3 nouveaux immigrants sur 10 ayant déclaré avoir eu des difficultés d'accès aux services de santé

Au Canada, selon les estimations, environ 70 % des services de santé sont subventionnés par l'État³⁹. Les Canadiens doivent payer pour certains services, comme les médicaments, les soins des dents et de la vue ainsi que les traitements de médecine parallèle, tandis que certains Canadiens participent à un régime privé d'assurance-maladie, le plus souvent offert par leur employeur. D'autres, y compris les bénéficiaires d'aide sociale, sont protégés par des régimes d'assurance gouvernementale. Malgré le subventionnement des soins de santé, le coût élevé est le deuxième problème d'accès aux services de santé en importance, mentionné par près de 3 immigrants sur 10 (29 %) disant avoir eu des problèmes d'accès aux soins de santé.

Tableau 6.5 : Problèmes et difficultés d'accès aux soins de santé déclarés par les immigrants, selon la province de résidence, 2001

| Problèmes d'accès aux soins de santé | Province de résidence | | | | | Tous les immigrants |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------|--------------|----------------------|-----------------|---------------------|
| | Québec | Ontario | Alberta | Colombie-Britannique | Autres | |
| Total (nombre)¹ | 5 795 | 15 763 | 1 969 | 4 601 | 521 | 28 649 |
| | pourcentage | | | | | |
| Listes d'attente ou file d'attente | 66 ** | 45 ** | 47 | 37 ** | 40 ^E | 48 |
| Coût trop élevé | 28 | 29 | 16 ** | 34 * | 34 ^E | 29 |
| Problèmes de langue | 22 | 27 | 26 | 28 | 31 ^E | 26 |
| Incapacité de trouver un médecin | 5 ** ^E | 16 ** | 24 ** | 12 | 26 ^E | 14 |
| Pas de carte de santé ou d'assurance | 6 ** ^E | 14 ** | F | 14 | F | 11 |

Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

1. Basé sur les immigrants qui ont déclaré avoir eu des problèmes ou des difficultés d'accès aux services de soins de santé.

* Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,05$).

** Significativement différent du taux moyen pour tous les immigrants ($p < 0,01$).

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les réfugiés invoquaient plus souvent le coût élevé des soins santé, 43 % y voyant une difficulté d'accès aux services de santé. Il ne faut sans doute pas s'en surprendre, car de toutes les catégories d'immigrants, ce sont eux qui touchaient mensuellement le plus faible revenu familial moyen par membre du ménage.

Sur le plan provincial, les immigrants de l'Alberta ont été proportionnellement moins nombreux (16 %) que ceux des autres provinces à mentionner le coût élevé des soins de santé. Comme nous l'écrivions précédemment, les immigrants de l'Alberta sont dispensés, moyennant l'acquittement des droits nécessaires, de la période d'attente de trois mois, pouvant ainsi obtenir une carte santé qui leur permet d'avoir immédiatement accès aux services de santé sans frais supplémentaires durant les trois premiers mois.

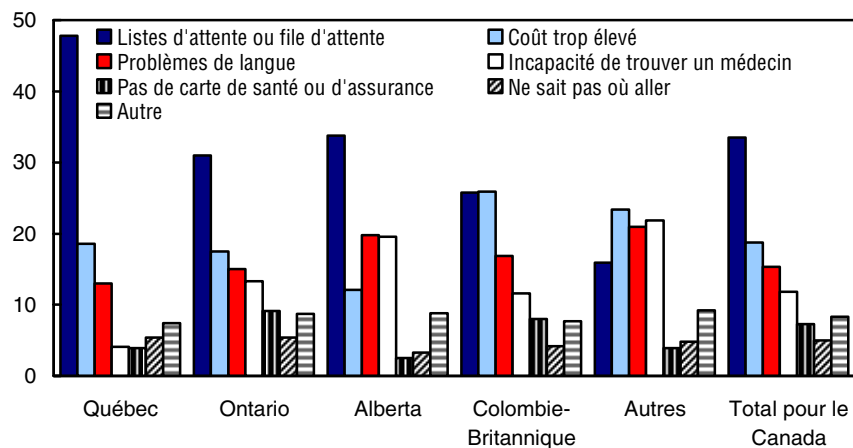
39. Statistique Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé. *Les soins de santé au Canada – Un premier rapport annuel*, produit n° 82-222 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2000.

6.5.4 La langue est un obstacle important pour les immigrants qui essaient d'obtenir des soins de santé

La barrière de la langue était aussi un problème fréquemment mentionné, qu'invoquaient 26 % des immigrants déclarant se buter à au moins un problème lorsqu'ils voulaient obtenir des services de santé. Par catégorie, ce sont les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux qui étaient les moins susceptibles de mentionner le problème de la barrière de la langue (17 %). Cela tient peut-être au fait que la connaissance de l'anglais ou du français fait partie des nombreux critères d'évaluation des travailleurs qualifiés voulant entrer à titre de demandeurs principaux.

Figure 6.2 : Pires problèmes d'accès aux soins de santé déclarés par les immigrants, par province de résidence¹, 2001

Pourcentage



1. Basé sur les immigrants qui ont déclaré avoir eu des problèmes ou des difficultés d'accès aux services de soins de santé.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

6.6 Conclusion

Les nouveaux immigrants sont généralement en bonne santé. Les immigrants et les réfugiés plus âgés étaient plus susceptibles que tous les autres de déclarer avoir eu des problèmes de santé depuis leur arrivée au Canada. Six mois après leur arrivée, la quasi-totalité des immigrants de l'ELIC avaient obtenu une carte santé provinciale et avaient de ce fait accès à une foule de services de santé.

Peu d'immigrants ont déclaré avoir eu de la difficulté à obtenir des services de santé. Le cas échéant, il s'agissait surtout de longues attentes, du coût élevé des soins de santé et de la barrière de la langue. Bien que les programmes provinciaux d'assurance-maladie couvrent une multitude de services, de nombreux besoins médicaux et connexes peuvent occasionner des dépenses privées susceptibles de restreindre l'accès à certains services et de drainer les maigres ressources financières de nombreux immigrants.

Bien que les longs délais d'attente soient un problème à l'échelle du pays, il est à espérer que les difficultés financières et linguistiques auront perdu de leur acuité lors des cycles 2 et 3 de l'ELIC. C'est que les immigrants auront alors eu deux et quatre ans pour se trouver un emploi et parfaire leur capacité de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue officielle du Canada.

7 Le tremplin des études et de la formation

Les travaux de recherche semblent démontrer qu'il existe un lien étroit entre le niveau de scolarité des immigrants avant leur arrivée et leur intégration après celle-ci. On peut globalement en conclure que les immigrants plus scolarisés finissent par mieux s'en tirer que leurs homologues moins scolarisés aux chapitres de l'activité, de l'emploi et des gains.

Les travaux de recherche semblent également indiquer que la situation professionnelle des immigrants se dégrade durant les premières années suivant leur arrivée en raison de facteurs tels que : la sous-utilisation de leurs compétences, le manque d'expérience de travail au Canada, la transférabilité des titres de compétences acquis à l'étranger, l'ignorance d'au moins une langue officielle, le manque d'emplois ou le choix personnel⁴⁰.

Certains immigrants estiment sans doute que faire des études et suivre de la formation leur permettront de s'intégrer plus facilement au Canada. On a demandé aux nouveaux arrivants qui ont participé à l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) dans quelle mesure il serait important pour leur avenir au Canada de poursuivre leurs études. La majorité d'entre eux ont répondu qu'il serait très important (71 %) ou important (18 %) de faire des études ou de suivre de la formation au Canada. Au moment de leur arrivée, environ les deux tiers des nouveaux immigrants interviewés prévoyaient faire cela.

Selon la recherche, plus un immigrant est scolarisé à son arrivée, plus il est susceptible de s'inscrire à l'école après son arrivée⁴¹. Les données de l'ELIC corroborent ce fait, indiquant que 68 % des 109 300 immigrants qui prévoyaient poursuivre des études ou suivre de la formation étaient arrivés au Canada avec un grade universitaire, tandis que 15 % avaient fait des études partielles au sein d'établissements d'enseignement postsecondaire, d'écoles de métiers ou de collèges.

La majorité de ceux qui prévoyaient faire des études ou suivre de la formation envisageaient de fréquenter l'université (40 %), de suivre une formation linguistique (28 %) ou de parfaire leurs compétences professionnelles (25 %). Près de la moitié des immigrants de la catégorie économique qui prévoyaient poursuivre leurs études ou leur formation avaient l'intention de fréquenter l'université (47 %), alors que les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés voulaient suivre de la formation linguistique (41 % et 39 % respectivement).

40. D. Drachman et A. Halberstadt. « Stage Migration Framework As Applied to Recent Soviet Emigres », *Social Work with Immigrants and Refugees*, publié sous la direction d'A.S. Ryan, New York, Haworth Press, 1992.

41. A.G. Green et D.A. Green. « The Economic Goals of Canada's Immigration Policy », *Analyse de politique*, vol. 25, 1999, p. 425 à 451.

7.1 La plupart des immigrants s'étaient inscrits à des cours de langue

Six mois après leur arrivée, 73 500 immigrants (67 %) qui prévoyaient poursuivre leurs études avaient commencé à le faire. La majorité d'entre eux, soit 58 %, étaient inscrits à des cours de formation linguistique en anglais, alors que 23 % étaient inscrits à un programme menant à un grade ou un diplôme, 9 %, à de la formation linguistique en français et 8 %, à de la formation liée au travail.

Les immigrants en âge d'activité maximale étaient les plus susceptibles d'être inscrits à de la formation; c'était le cas de 68 % chez les 25 à 44 ans et de 24 % chez les 15 à 24 ans. Puis, selon la catégorie, 70 % des immigrants de la catégorie économique, 20 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial et 10 % des réfugiés suivaient de la formation.

Fidèles à leurs intentions à l'arrivée, les immigrants de la catégorie du regroupement familial et ceux de la catégorie des réfugiés s'étaient inscrits en plus grand nombre à de la formation linguistique. Les immigrants de la catégorie économique étaient quant à eux proportionnellement plus nombreux à s'être inscrits à des études menant à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, ou à de la formation liée au travail.

Si les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux sont moins susceptibles d'être inscrits à de la formation linguistique, cela tient peut-être au fait qu'ils avaient, à leur arrivée, des aptitudes linguistiques généralement meilleures que celles des immigrants des autres catégories. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés étaient quant à eux moins susceptibles de déclarer connaître l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Tableau 7.1 : Type de formation suivie par les immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

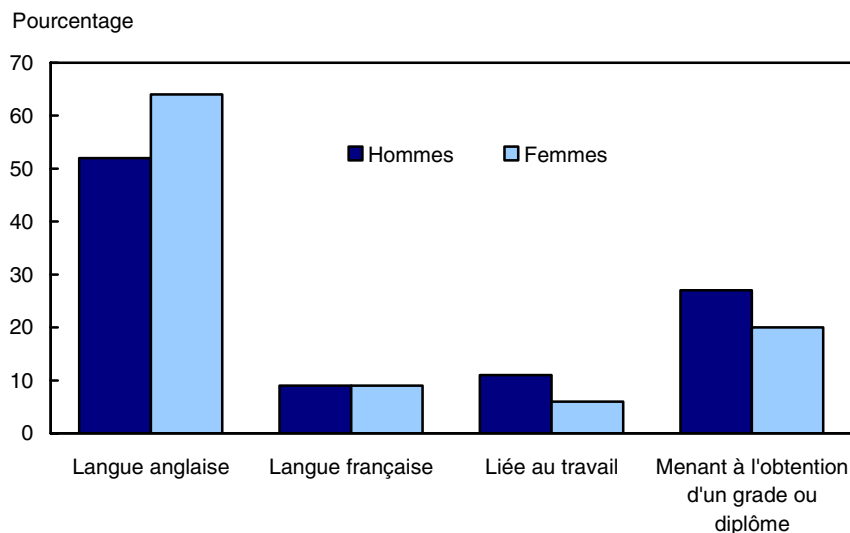
| Catégorie d'immigration ¹ | Type de formation | | | Menant à l'obtention d'un grade ou diplôme |
|---|-------------------|------------------|-----------------|--|
| | Langue anglaise | Langue française | Liée au travail | |
| | pourcentage | | | |
| Famille | 64 | 9 | 6 | 20 |
| Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | 51 | 9 | 16 | 23 |
| Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | 61 | 8 | 5 | 26 |
| Refugiés | 63 | 16 | 36 | 19 |
| Tous les immigrants | 58 | 9 | 8 | 23 |

Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

1. Basé sur le nombre d'immigrants qui avaient suivi de la formation depuis leur arrivée.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Un peu plus de femmes (53 %) que d'hommes (47 %) s'étaient inscrites à de la formation. Les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses à suivre de la formation linguistique, tandis que les hommes l'étaient davantage à suivre de la formation liée au travail et à faire des études menant à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme.

Figure 7.1 : Type de formation suivie par les immigrants, selon le sexe, 2001

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

7.2 Difficultés à faire des études ou à suivre de la formation

Six mois après leur arrivée, les deux tiers des nouveaux arrivants avaient essayé de poursuivre des études ou d'obtenir de la formation. Les quatre dixièmes de ces 108 900 personnes ont dit avoir fait face à certains problèmes ou difficultés dans leur quête. Cette proportion ne varie que légèrement selon la catégorie d'immigration, 42 % des travailleurs qualifiés, 35 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial et 31 % des réfugiés faisant état de tels problèmes ou difficultés. Les immigrants en âge d'activité maximale et ceux à l'âge de la préretraite étaient les plus susceptibles de signaler des problèmes ou des difficultés, tout juste un peu plus de 4 immigrants de 25 à 44 ans sur 10 (43 %) et 41 % de ceux de 55 à 64 ans l'ayant fait.

Parmi les immigrants qui se sont établis dans les cinq régions métropolitaines de recensement (RMR) en importance, ceux de Vancouver (48 %), de Calgary (46 %) et d'Ottawa–Gatineau (46 %) étaient plus susceptibles que ceux de Toronto (40 %) et de Montréal (38 %) de faire état de problèmes ou de difficultés à poursuivre des études ou de la formation.

7.2.1 La barrière des langues et les problèmes financiers, les difficultés les plus souvent citées

Parmi ceux qui éprouvaient des problèmes d'accès aux études et à la formation, 27 % considéraient la barrière des langues et 25 %, les difficultés financières comme le problème le plus sérieux. Tout juste un peu plus du dixième (11 %) ont déclaré que le principal problème était le fait que les cours étaient complets.

Parmi les catégories, les immigrants admis dans celle du regroupement familial, les conjoints et les personnes à charge des travailleurs qualifiés de même que les réfugiés étaient plus susceptibles d'attribuer leurs difficultés à la barrière des langues, alors que les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux étaient plus enclins à déclarer des ennuis financiers. La proportion d'immigrants invoquant le fait que les cours étaient complets variait très peu d'une catégorie à l'autre; elle s'établissait à 11 % chez les travailleurs qualifiés, à 10 % chez les immigrants du regroupement familial et à 14 % chez les réfugiés.

Les immigrants de 15 à 24 ans ont déclaré le plus souvent la barrière des langues (45 %) comme problème principal, tandis que ceux de 25 à 44 ans ont invoqué surtout les difficultés financières (28 %). Cela tient peut-être au fait que les immigrants en âge d'activité maximale sont non seulement occupés à travailler, mais également à étudier ou à parfaire leurs compétences. Les immigrants en âge d'activité maximale (25 à 44 ans) sont aussi susceptibles d'avoir davantage d'obligations financières.

Les immigrants de Vancouver et d'Ottawa–Gatineau ont déclaré plus souvent la barrière des langues que tout autre problème (32 % et 30 % respectivement), alors que ceux de Toronto ont invoqué tout autant les difficultés financières que la barrière des langues (29 % et 28 % respectivement).

7.3 Titres de compétences acquis à l'étranger

La recherche démontre que les immigrants arrivés au Canada dans les années 1990 forment la cohorte d'immigrants la plus scolarisée que le pays ait accueillie à ce jour, et l'on estime que le bassin national d'immigrants formés à l'étranger s'enrichit d'au moins 60 000 personnes par année⁴².

Les immigrants interviewés dans le cadre de l'ELIC avaient surtout fait leurs études en Chine (18 %), en Inde (14 %) et aux Philippines (6 %)⁴³. La majorité des immigrants qui avaient fait leurs études en Chine avaient obtenu un grade universitaire (68 %) ou avaient fait des études partielles au sein d'établissements d'enseignement postsecondaire, d'écoles de métiers ou de collèges (17 %). Ceux ayant étudié en Inde y avaient obtenu un grade universitaire dans une proportion de 58 %. Parmi ceux qui ont fait leurs études aux Philippines, 56 % y avaient reçu un grade universitaire et 27 % y avaient fait des études partielles au sein d'établissements d'enseignement postsecondaire, d'écoles de métiers ou de collèges.

Parmi les immigrants qui sont arrivés de l'étranger entre octobre 2000 et septembre 2001, 76 % ont déclaré posséder au moins un titre de compétences acquis à l'étranger et 4 immigrants sur 10 (38 %) ont dit en avoir plus d'une.

42. Open Learning Agency (OLA). *Draft Proposal to Develop the Open Learning Agency Credential Evaluation Service (OLACES)*, OLA, Septembre 1993.

43. Voir l'annexe A.

Dans le contexte canadien, l'accréditation (ou la reconnaissance des titres de compétences) est formellement définie comme « le processus par lequel un organisme ou une association sanctionne publiquement la compétence d'un établissement d'enseignement, d'un programme d'études ou d'un service respectant certaines normes préétablies [trad.] »⁴⁴. Dans le cadre de l'ELIC, toute formation supérieure à un diplôme d'études secondaires acquise avant la migration est considérée comme un titre de compétences.

Pour mieux comprendre la notion de reconnaissance des titres de compétences dont il est question dans l'ELIC, celles-ci ont été divisées en trois catégories : les « cours », qui renvoient à certains cours ayant été suivis dans une école de métiers, au collège ou à l'université; le « diplôme ou grade », qui désigne un diplôme d'études collégiales ou un grade universitaire; et le « titre de compétences professionnelles », qui équivaut à un grade obtenu dans un domaine tel que la dentisterie et le droit, ou encore, à un certificat de nature technique ou professionnelle.

La plupart des nouveaux arrivants sont entrés au pays avec un diplôme ou un grade (85 %), alors que 10 % avaient suivi des cours et que 6 % possédaient un titre de compétences professionnelles ou techniques. Une proportion légèrement plus élevée d'hommes (81 %) que de femmes (71 %) étaient titulaires d'au moins un titre de compétences acquis à l'étranger. Encore une fois, cela pourrait s'expliquer par la proportion plus élevée de travailleurs qualifiés de sexe masculin qui ont été acceptés comme demandeurs principaux et dont l'admission se fonde sur le niveau de scolarité ou de compétence.

Tableau 7.2 : Immigrants avec titres de compétences, selon la catégorie d'immigration et le titre de compétences, 2001

| Catégorie d'immigration | Population | | Titre de compétences | | | |
|---|-------------------|---------------------------------------|----------------------|------------------|----|---------------------|
| | Population totale | Population avec titres de compétences | Cours | Diplôme ou grade | | Titre professionnel |
| | | | | pourcentage | | |
| | nombre | | | | | |
| Famille | 44 149 | 23 264 | 19 | 72 | 9 | |
| Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | 57 625 | 56 647 | 4 | 93 | 4 | |
| Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | 41 390 | 33 591 | 10 | 86 | 5 | |
| Autres économiques | 10 467 | 6 547 | 17 | 75 | 9 | |
| Refugiés | 9 822 | 3 893 | 29 | 54 | 18 | |
| Tous les immigrants | 164 203 | 124 587 | 10 | 85 | 6 | |

Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Bien que la majorité des immigrants possédant des titres de compétences soient titulaires d'un diplôme ou d'un grade, la proportion varie d'une catégorie à l'autre. C'est le cas de près des trois quarts (72 %) des immigrants de la catégorie du regroupement familial et de tout juste un peu plus de la moitié des réfugiés (54 %). Si les réfugiés sont moins nombreux à posséder un diplôme ou un grade, le cinquième d'entre eux — plus que dans toute autre catégorie — ont en poche un titre de compétences professionnelles ou techniques. Cela

44. Emploi et Immigration Canada (EIC). 1993 *Occupational Standards and Certification: Issues and Trends*, Ottawa, Ministère des approvisionnements et services, p. 39.

démontre que malgré le fait qu'ils ne soient pas sélectionnés en fonction de leurs compétences ou de leur niveau de scolarité, les immigrants de la catégorie du regroupement familial et de celle des réfugiés n'en sont pas moins passablement scolarisés.

7.4 La reconnaissance des titres de compétences est un obstacle majeur pour les nouveaux arrivants

La reconnaissance des titres de compétences est importante tant pour les immigrants que pour le pays hôte. Elle devrait améliorer l'employabilité des nouveaux arrivants et, de ce fait, leur réussite économique et faciliter par la suite leur intégration. Elle devrait par ailleurs élargir le bassin de ressources disponibles du pays hôte. Cette reconnaissance accroît également la probabilité que les immigrants seront à même de contribuer à la société et au gouvernement du Canada plutôt que de vivre à leurs crochets.

Les nouveaux arrivants sont nombreux à devoir attendre pour qu'on reconnaisse leurs titres de compétences, ce qui représente un obstacle majeur. Beaucoup d'immigrants viennent au Canada, persuadés qu'on y a besoin de leurs compétences ou qualifications et que cela leur permettra de se trouver plus facilement un bon emploi. Une fois arrivés, certains seront mécontents du délai et du long processus de reconnaissance formelle qu'il leur faut suivre pour pouvoir utiliser leurs compétences ou faire reconnaître les titres de compétences ou l'expérience de travail qu'ils ont acquis à l'étranger. Ce processus est souvent long et peut être coûteux, à plus forte raison s'il oblige à faire d'autres études.

Pour la société d'accueil, à l'évaluation des titres de compétences peut venir s'ajouter le défi que représente le changement survenu récemment dans les pays d'origine de la plupart des immigrants. Auparavant, les immigrants provenaient surtout de contrées d'Europe telles que les îles Britanniques, l'Italie et l'Allemagne ou des États-Unis, où la formation et l'enseignement étaient plus susceptibles de ressembler à ce qui est offert au Canada. À l'heure actuelle, la majorité des immigrants proviennent de pays asiatiques comme la Chine, l'Inde et les Philippines, où la culture, l'éducation et les compétences sont fort différentes de celles du Canada. Cela peut poser un défi pour les établissements responsables d'évaluer les titres de compétences, qui risquent de ne pas bien connaître ceux-ci et de ne pas savoir comment s'y prendre pour bien en mesurer l'équivalence.

Au Canada, quatre grands types d'établissements ou d'organismes se chargent d'évaluer les titres de compétences acquis à l'étranger : les établissements d'enseignement postsecondaire, les gouvernements provinciaux, les organismes d'autoréglementation des professions et les employeurs. On a demandé aux immigrants de l'ELIC s'ils avaient fait une demande de reconnaissance des titres de compétences, une fois arrivés au Canada, auprès des intervenants suivants : l'employeur, au moment de faire une demande d'emploi; une organisation liée au travail ou à la profession; un agent d'immigration; un établissement d'enseignement ou des ministères fédéraux ou provinciaux.

Les questions de l'ELIC se rapportant au processus d'évaluation des titres de compétences ne correspondent peut-être pas à la définition canadienne de reconnaissance formelle. Par exemple, lorsqu'on a demandé aux répondants si leurs titres de compétences avaient été acceptés, ils ont pu interpréter cela autant comme une acceptation formelle, qu'informelle.

Six mois après leur arrivée au Canada, 32 % des nouveaux immigrants ayant au moins un titre de compétences s'étaient informés pour savoir si leurs titres de compétences seraient reconnus au Canada. Parmi eux, 83 % avaient fait évaluer leurs titres de compétences par une organisation ou un établissement canadien.

Tableau 7.3 : Vérification des titres de compétences des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Catégorie d'immigration | Population avec titres de compétences | Proportion ayant vérifié leurs titres de compétences ¹ |
|---|---------------------------------------|---|
| | nombre | pourcentage |
| Famille | 23 264 | 21 |
| Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | 56 647 | 44 |
| Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | 33 591 | 24 |
| Autres économiques | 6 547 | 20 |
| Refugiés | 3 893 | 1 |
| Tous les immigrants | 124 587 | 32 |

1. Renvoi aux immigrants qui ont déclaré avoir fait vérifier leurs titres de compétences au Canada.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Six mois après leur arrivée, près de la moitié (44 %) des immigrants titulaires de titres de compétences faisant partie de la catégorie des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux, 21 % de ceux de la catégorie du regroupement familial et 1 % des réfugiés avaient, selon les données de l'ELIC, fait vérifier leurs titres de compétences au Canada.

Tableau 7.4 : Endroit où a été faite la vérification des titres de compétences, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Catégorie d'immigration | Titres de compétences vérifiés | Endroits où l'on a fait vérifier ses titres de compétences ¹ | | | | |
|---|--------------------------------|---|------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------------------|
| | | Employeur | Organisation liée au travail | Agent d'immigration | Établissement d'enseignement | Ministère fédéral ou provincial |
| | | | | | | |
| Famille | 4 848 | 12 | 20 | 10 | 45 | 4 |
| Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | 25 020 | 18 | 24 | 13 | 35 | 5 |
| Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | 8 059 | 9 | 22 | 10 | 47 | 5 |
| Autres économiques | 1 335 | 17 | 25 | 14 | 29 | F |
| Refugiés | 1 003 | 6 | 5 | 39 | 34 | 4 |
| Tous les immigrants | 40 442 | 15 | 23 | 13 | 39 | 5 |

Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

1. Fait uniquement référence aux établissements du Canada.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Si la majorité des immigrants de chaque catégorie ont fait vérifier leurs titres de compétences par un établissement d'enseignement ou une organisation liée au travail, les réfugiés étaient plus portés à s'adresser à un agent d'immigration. Étant donné que les agents d'immigration n'ont pas la compétence d'évaluer officiellement les titres de compétences acquis à l'étranger, cela pourrait traduire le fait que les immigrants ont fait vérifier leurs titres de compétences de manière informelle ou qu'ils ont mal compris la question. D'autres recherches devront être menées dans ce domaine.

7.4.1 La majorité des titres de compétences évalués ont été acceptés en totalité

Parmi les 40 442 immigrants qui avaient fait évaluer au moins un titre de compétences, 56 % ont déclaré qu'ils avaient été acceptés en totalité, 19 %, qu'ils l'avaient été en partie, 15 %, qu'ils étaient toujours en processus d'évaluation et qu'ils attendaient une réponse et 11 %, qu'on les leur avait refusés⁴⁵.

Tableau 7.5 : Reconnaissance des titres de compétences des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Catégorie d'immigration | Acceptation des titres de compétences ¹ | | | |
|---|--|-----------|----------|---|
| | En totalité | En partie | Refusées | En processus d'évaluation ou attend une réponse |
| | pourcentage | | | |
| Famille | 42 | 23 | 14 | 21 |
| Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | 63 | 17 | 8 | 12 |
| Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | 44 | 21 | 15 | 20 |
| Autres économiques | 53 | 18 | 15 | 14 |
| Refugiés | 23 | 17 | 22 | 38 |
| Tous les immigrants | 56 | 19 | 11 | 15 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Fait uniquement référence aux établissements du Canada.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Six mois après leur arrivée, les immigrants de la catégorie économique étaient les plus susceptibles et les réfugiés, les moins susceptibles, de s'être vus accepter leurs titres de compétences en totalité (tableau 7.5). Une forte proportion de réfugiés attendaient toujours de savoir si leurs titres de compétences seraient acceptés ou non (38 %), tandis que 22 % ont déclaré qu'on les leur avait refusés.

En plus de faire reconnaître leurs titres de compétences au Canada, les candidats doivent souvent faire la preuve de leur capacité de communiquer en anglais ou en français pour obtenir leur accréditation⁴⁶. Six mois après leur arrivée, les immigrants qui avaient déclaré être capables de ne parler que l'anglais, ou l'anglais et le français, étaient plus susceptibles

45. La présente analyse porte sur l'évaluation des titres de compétences au Canada; les titres de compétences évalués à l'étranger ont été supprimés.

46. B.R. Chiswick et P.W. Miller. « The Determinants of Post-Immigration Investments in Education », *Economics of Education Review*, vol. 13, n° 2, 1994, p. 163 à 177.

d'avoir leurs titres de compétences acceptés en totalité (53 % et 50 % respectivement) que ne l'étaient ceux qui avaient dit ne pouvoir s'exprimer qu'en français, ou n'être capables de parler ni français ni anglais (39 % et 36 % respectivement). Au moment de l'interview, 37 % des immigrants qui ne parlaient que français attendaient de savoir si leurs titres de compétences seraient acceptés, alors que 34 % de ceux qui ne parlaient ni français ni anglais avaient vu les leurs être refusés. Les différences entre l'acceptation des titres de compétences et les compétences linguistiques témoignent peut-être de variations provinciales ou de la législation provinciale sur les titres de compétences acquis à l'étranger. Il en est question plus en détail dans la prochaine section.

Tableau 7.6 : Reconnaissance des titres de compétences des immigrants, selon la compétence linguistique, 2001

| Compétences linguistiques | Acceptation des titres de compétences ¹ | | | En processus d'évaluation ou attend une réponse |
|---------------------------|--|--------------------------|----------|---|
| | En totalité | En partie pourcentage | Refusées | |
| Anglais seulement | 53 | 51 | 12 | 14 |
| Français seulement | 39 | 14 | 10 | 37 |
| Anglais et français | 50 | 19 | 12 | 20 |
| Ni anglais ni français | 36 | 17 | 34 | 14 |
| Tous les immigrants | 56 | 19 | 11 | 15 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Fait uniquement référence aux établissements du Canada.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

7.4.2 L'évaluation des titres de compétences est de responsabilité partagée

À l'heure actuelle, il n'existe pas de système centralisé de reconnaissance des titres de compétences au Canada. La reconnaissance officielle ou l'accréditation des programmes et des établissements d'enseignement postsecondaire se fait par une combinaison de mesures législatives, réglementaires ou formelles. L'enseignement postsecondaire est de compétence provinciale et territoriale. C'est la raison pour laquelle la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger varie d'une province à l'autre. Dans les professions réglementées et la plupart des métiers, il est du ressort d'associations provinciales de déterminer les conditions de réglementation professionnelle et d'accréditation, de reconnaître les titres de compétences et d'établir les normes et les qualités requises en général.

Dans la plupart des provinces, la majorité des titres de compétences ont été acceptés en totalité ou en partie, sauf au Québec, où les immigrants dont les titres de compétences avaient été acceptés en totalité étaient suivis de ceux qui attendaient toujours de savoir si les leurs le seraient (24 %). La reconnaissance des titres de compétences étant de responsabilité provinciale, il serait normal de s'attendre à ce qu'il y ait des variations entre les provinces. Si la proportion des immigrants qui attendent de voir si leurs titres de compétences seront reconnus est plus élevée au Québec, cela tient peut-être aux différences entre les processus d'évaluation des provinces.

Tableau 7.7 : Reconnaissance des titres de compétences des immigrants, selon la province, 2001

| Province où les titres de compétences ont été vérifiées | Total des titres de compétences vérifiés nombre | Acceptation des titres de compétences ¹ | | | En processus d'évaluation ou attend une réponse |
|---|--|--|-------------|----------|---|
| | | En totalité | En partie | Refusées | |
| | | | pourcentage | | |
| Colombie-Britannique | 4 697 | 48 | 24 | 17 | 11 |
| Alberta | 3 095 | 45 | 25 | 12 | 17 |
| Ontario | 21 394 | 51 | 22 | 13 | 15 |
| Québec | 7 740 | 55 | 14 | 7 | 24 |
| Toutes les autres provinces | 1 435 | 61 | 15 | 11 | 14 |
| Tous les immigrants | 38 361 | 51 | 20 | 12 | 16 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Fait uniquement référence aux établissements du Canada.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les cycles 2 et 3 nous aideront à mieux comprendre le processus d'évaluation des titres de compétences au fil du temps de même qu'à déterminer si les évaluations du cycle 1 ont aidé les nouveaux arrivants ou si ceux-ci ont dû prendre de nouvelles mesures (comme suivre de la formation linguistique).

7.4.3 Intentions en matière de reconnaissance des titres de compétences

Tout juste un peu plus des quatre dixièmes (44 %) des 88 250 immigrants qui n'avaient pas fait vérifier leurs titres de compétences six mois après leur arrivée en avaient encore l'intention.

Tableau 7.8 : Intentions des immigrants de faire reconnaître leurs titres de compétences, selon la catégorie d'immigration, 2001

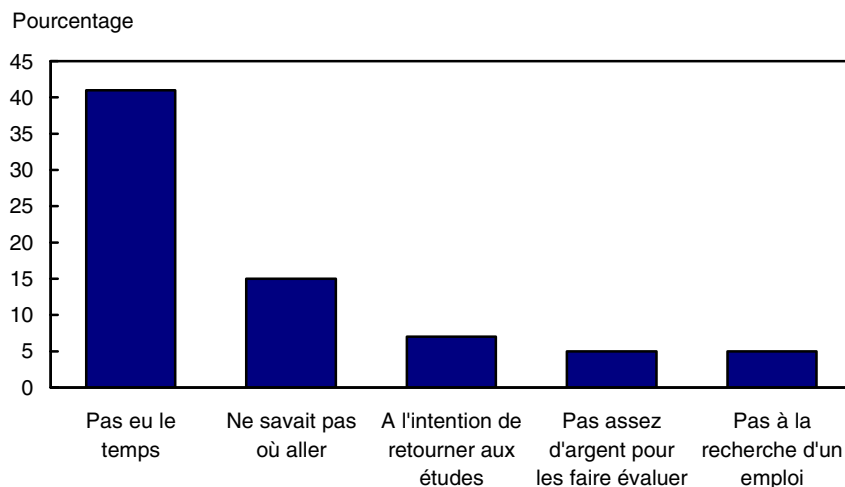
| Catégorie d'immigration | Immigrants qui n'avaient pas fait évaluer leurs titres de compétences | Ont l'intention de les faire évaluer |
|---|---|--------------------------------------|
| | nombre | pourcentage |
| Famille | 18 920 | 43 |
| Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | 34 848 | 44 |
| Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | 26 063 | 46 |
| Autres économiques | 5 104 | 19 |
| Refugiés | 2 870 | 64 |
| Tous les immigrants | 88 257 | 44 |

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils n'avaient pas encore fait évaluer leurs titres de compétences, la majorité ont déclaré ne pas en avoir eu le temps (41 %), tandis que 15 % ont dit ne pas savoir où aller pour les faire vérifier. Cette dernière raison témoigne de la nécessité de permettre aux nouveaux immigrants désireux de faire évaluer leurs titres de compétences de pouvoir se renseigner plus facilement sur les moyens à prendre à cette fin.

Il arrivait aussi que les immigrants n'aient pas non plus fait vérifier leurs titres de compétences parce qu'ils avaient l'intention de poursuivre leurs études ou de suivre une formation en premier, ou manquaient d'argent (7 % et 5 % respectivement), entre autres raisons.

Figure 7.2 : Raisons invoquées par les immigrants pour ne pas avoir fait évaluer leurs titres de compétences depuis leur arrivée, 2001

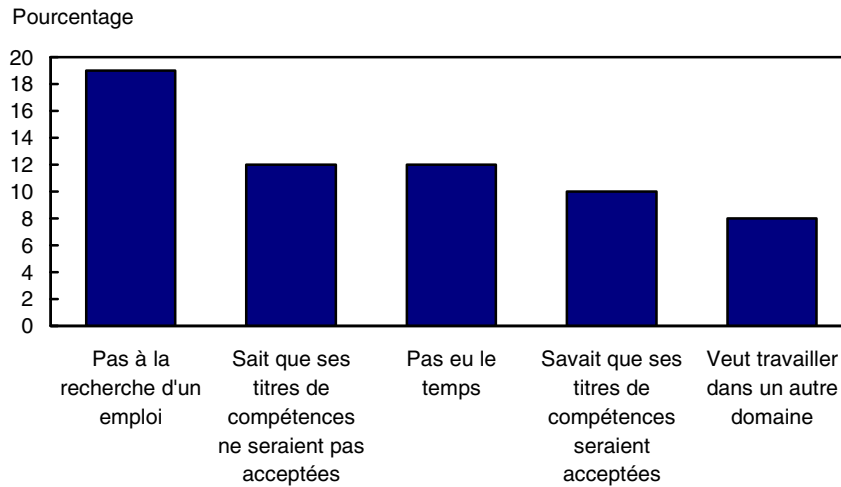


Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

7.4.4 Certains immigrants n'avaient pas l'intention de faire vérifier leurs titres de compétences

La reconnaissance des titres de compétences représente, dit-on, un obstacle majeur pour les nouveaux immigrants. Pourtant, plus de la moitié des 88 250 immigrants ayant participé à l'ELIC qui n'avaient pas fait évaluer leurs titres de compétences au moment de l'interview n'avaient pas l'intention de les faire vérifier (56 %).

La majorité des immigrants qui n'avaient pas l'intention de faire reconnaître leurs titres de compétences ne cherchaient pas d'emploi et le dixième, même s'ils déclaraient savoir que leurs titres de compétences seraient acceptées, n'avaient pas l'intention de les faire évaluer.

Figure 7.3 : Raisons invoquées par les immigrants pour ne pas avoir l'intention de faire évaluer leurs titres de compétences, 2001

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

7.5 Conclusion

Même si la majorité des immigrants de la population de l'ELIC étaient très scolarisés à leur arrivée, une forte proportion d'entre eux ont tout de même poursuivi leurs études ou leur formation, s'étant plus précisément inscrits à des cours de langue et à des programmes d'études menant à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, ou à de la formation liée à l'emploi. De nombreux immigrants poursuivent sans doute des études ou suivent de la formation pour accroître leurs chances de voir reconnaître leurs titres de compétences ou l'expérience de travail qu'ils ont acquises à l'étranger.

La reconnaissance des titres de compétences peut faciliter l'intégration des immigrants et leur permettre de s'impliquer davantage dans leur nouvelle société. Il est difficile de déterminer si les immigrants interviewés dans le cadre du premier cycle de l'ELIC pensaient qu'on s'enquerrait de l'acceptation informelle ou formelle de leurs titres de compétences. Il faudra analyser la question plus à fond; les cycles 2 et 3 nous permettront de scruter plus en détail le processus de reconnaissance des titres de compétences des nouveaux arrivants.

8 Se trouver un emploi

L'activité sur le marché du travail est un indicateur important de l'établissement. Elle est associée à l'intégration économique et sociale ainsi qu'à l'autonomie financière. La plupart des immigrants en âge de travailler y voient un gage d'établissement réussi. Le public canadien manifeste souvent de grandes attentes quant aux résultats qu'obtiendront les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

L'analyse, fondée sur les données du premier cycle de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), s'intéresse à la période d'établissement initiale des nouveaux arrivants : leurs six premiers mois au Canada. Durant cette brève période, la plupart des immigrants ont plusieurs choses à faire, dont se trouver un nouvel emploi, un endroit où vivre et une école pour leurs enfants ou pour eux-mêmes. Les immigrants participent donc peu au marché du travail durant leur période initiale d'adaptation, mais on s'attend à ce que cette participation augmente graduellement avec le temps. Se tailler une place sur le marché du travail (c.-à-d. à obtenir un travail rémunéré) est un objectif important à court terme pour un grand nombre d'immigrants. L'obtention d'un emploi comparable à celui qu'ils occupaient avant d'immigrer, ou qui cadre avec leur niveau de compétence ou leur champ d'intérêt, et l'avancement professionnel en général sont considérés comme des objectifs à plus long terme.

Encadré 8.1

Note importante sur les taux d'emploi de l'ELIC

L'ELIC a été conçue de sorte à bien mesurer les taux d'emploi — à cet effet, des dates de début et de fin de chaque période d'emploi ont été recueillies. Cependant, ceci n'est pas vrai pour les taux de chômage et d'activité. Puisqu'on ne demandait pas aux répondants s'ils avaient cherché du travail au cours de chaque épisode sans emploi, l'ELIC ne peut pas distinguer les chômeurs des personnes inactives.

Dans le but d'obtenir une approximation des taux d'activité et de chômage au moment de l'entrevue, L'ELIC a dérivé sa propre variable de situation vis-à-vis de l'activité. Ainsi, les personnes qui ne travaillaient pas au moment de l'entrevue mais qui avaient travaillé depuis leur arrivée au Canada sont considérées au chômage. Pour ce qui est des personnes qui n'ont jamais travaillé depuis leur arrivée, on leur demandait si elles avaient déjà cherché du travail. Si elles n'en avaient jamais cherché, alors elles étaient également considérées au chômage.

Par conséquent, les taux d'activité et de chômage de l'ELIC peuvent être surestimés.

Nous recommandons fortement que ces différences soient prises en compte lors de comparaisons de l'ELIC à d'autres sources.

8.1 La plupart des nouveaux immigrants ont essayé d'entrer sur le marché du travail

On estime que 71 % (116 700) des immigrants de l'ELIC, un pourcentage qui varie d'une catégorie d'immigration à l'autre, ont tenté de se trouver un emploi durant leurs six premiers mois au pays. Il était donc à prévoir qu'un fort pourcentage de travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux tentent d'entrer sur le marché du travail (90 %) compte tenu de ce que la plupart de ces immigrants sont choisis en fonction de leurs compétences professionnelles. De plus petites proportions d'immigrants dans la catégorie du regroupement familial (61 %), dans la catégorie des travailleurs qualifiés admis à titre de conjoints et personnes à charge (66 %) et dans celle des réfugiés (47 %) ont tenté de se trouver un emploi durant leurs six premiers mois au Canada.

Les données du premier cycle d'interviews montrent que les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à tenter de s'intégrer à la population active (82 % et 60 % respectivement). En outre, de plus fortes proportions d'immigrants du groupe d'âge d'activité maximale des 25 à 44 ans ont essayé de se trouver un emploi durant leurs six premiers mois au Canada.

Les immigrants usaient de moyens divers pour se chercher un emploi. Le plus populaire consistait à communiquer directement avec les employeurs, puis à regarder dans les journaux, à demander à des amis ou à des parents et à chercher sur Internet.

Tableau 8.1 : Techniques de recherche d'emploi des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Techniques de recherche d'emploi | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|---|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total (nombre) | 44 149 | 57 625 | 41 390 | 10 467 | 9 822 | 164 203 |
| Ont tenté de se trouver un emploi (nombre) | 27 069 | 51 877 | 27 352 | 5 045 | 4 661 | 116 695 |
| Ont tenté de se trouver un emploi (%) | 61 | 90 | 66 | 48 | 47 | 71 |
| Comment les immigrants ont cherché du travail | pourcentage | | | | | |
| Ont communiqué directement avec les employeurs potentiels | 48 | 56 | 48 | 31 | 35 | 51 |
| Journaux anglais ou français | 41 | 58 | 52 | 33 | 34 | 50 |
| Parlé à des amis ou à des membres de leur famille | 49 | 44 | 42 | 30 | 48 | 45 |
| Internet | 19 | 64 | 40 | 16 | 10 | 43 |
| Bureau de placement | 21 | 44 | 30 | 12 | 21 | 33 |

Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

La technique de recherche d'emploi variait selon la catégorie d'immigration. La majorité des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux ont déclaré avoir surtout cherché sur Internet (64 %) et avoir feuilleté les journaux (58 %), tandis que les conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés ont dit avoir surtout consulté les journaux (52 %), puis s'être adressés directement aux employeurs (48 %). En revanche, les immigrants de la catégorie du regroupement familial s'étaient renseignés sur les perspectives d'emploi en se tournant le plus souvent vers des amis ou des parents (49 %), puis, en deuxième lieu, en communiquant directement avec les employeurs (48 %). Les réfugiés, quant à eux, avaient cherché à se trouver du travail en s'enquérant principalement des possibilités d'emploi à des amis et à des parents (48 %).

Comme mentionné plus tôt, les hommes ont été proportionnellement plus nombreux (82 %) que les femmes (60 %) à s'être cherché du travail durant les six premiers mois (voir le tableau 8.2). Mais leurs moyens différaient légèrement, comme en témoigne la proportion plus élevée d'hommes que de femmes qui disaient s'être adressés directement aux employeurs ou avoir regardé dans les journaux.

Tableau 8.2 : Techniques de recherche d'emploi des immigrants, selon le sexe, 2001

| Techniques de recherche d'emploi | Sexe | |
|---|---------------|---------------|
| | Hommes | Femmes |
| Total (nombre) | 81 552 | 82 651 |
| Ont tenté de se trouver un emploi (nombre) | 66 912 | 49 783 |
| Ont tenté de se trouver un emploi (%) | 82 | 60 |
| | pourcentage | |
| Comment les immigrants ont cherché du travail | | |
| Ont communiqué directement avec les employeurs potentiels | 54 | 46 |
| Journaux anglais ou français | 53 | 47 |
| Parlé à des amis ou à des membres de leur famille | 47 | 41 |
| Internet | 49 | 35 |
| Bureau de placement | 37 | 28 |

Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

8.2 Difficile de se tailler une place sur le marché du travail

Se tailler une place sur le marché du travail pose un défi aux nouveaux immigrants. Au moment de l'interview, environ 44 % de tous les immigrants occupaient un emploi, 26 % étaient sans emploi et 30 % étaient inactifs. Si l'on compare les données de l'ELIC à celles de la *Longitudinal Survey of Immigrants to Australia* (LSIA 2000), on constate qu'au bout de six mois en Australie, 49 % des immigrants avaient un emploi, 10 % étaient sans emploi et 41 % étaient inactifs.

Tableau 8.3 : Situation des immigrants vis-à-vis de l'activité, 2001

| Situation vis-à-vis de l'activité ¹ | Nombre | Pourcentage |
|--|--------|-------------|
| Personnes inactives | 49 073 | 30 |
| Personnes employées ou travailleurs autonomes | 72 141 | 44 |
| Personnes sans emploi | 42 212 | 26 |

1. Exclut les autres immigrants, tels que définis à la section 2.1.4.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Des 49 000 immigrants inactifs, 42 % étaient des étudiants, 42 % étaient des personnes au foyer et les 16 % restants étaient des personnes qui étaient à la retraite ou qui avaient d'autres motifs d'être inactives.

Plus de femmes (71 %) que d'hommes (29 %) étaient inactives. La répartition des étudiants et des personnes au foyer selon le sexe corrobore ces résultats. On notera tout particulièrement que les femmes représentaient 94 % des personnes au foyer et 59 % des étudiants, tandis que les hommes représentaient un pourcentage légèrement plus élevé (53 %) des immigrants retraités. Peut-être cela vient-il de ce que les femmes se considèrent comme des personnes au foyer toute leur vie, mais jamais comme des personnes à la retraite.

8.2.1 Caractéristiques du marché du travail selon la catégorie d'immigration

La proportion de personnes actives varie selon la catégorie d'immigration. Cela n'est pas étonnant compte tenu de la multitude de raisons de vouloir venir au Canada. Après six mois, la très grande majorité des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux avaient intégré la population active, ce qu'avaient fait dans une proportion moindre les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés.

Tableau 8.4 : Situation des immigrants vis-à-vis de l'activité, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Situation vis-à-vis de l'activité | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|-----------------------------------|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| | nombre | | | | | |
| Total | 44 149 | 57 625 | 41 390 | 10 467 | 9 822 | 164 203 |
| Personnes actives | 26 080 | 52 343 | 25 948 | 4 990 | 4 290 | 114 353 |
| Personnes inactives | 17 871 | 4 885 | 15 283 | 5 466 | 5 520 | 49 073 |
| | pourcentage | | | | | |
| Personnes actives | 59 | 91 | 63 | 48 | 44 | 70 |
| Personnes inactives | 40 | 8 | 37 | 52 | 56 | 30 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Tel qu'illustré au tableau 8.4, la majorité (91 %) des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux étaient actifs au moment de l'interview, ce qui n'est guère surprenant puisque les immigrants de cette catégorie sont choisis parce qu'ils répondent aux besoins du marché du travail. En revanche, on observait de moins fortes proportions de personnes actives chez les conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés (63 %), chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial (59 %) et chez les réfugiés (44 %) (bon nombre d'entre eux étaient des étudiants, des personnes au foyer et des personnes à la retraite).

Les réfugiés affichaient le plus faible taux d'activité après six mois au Canada. Cependant, quelque 70 % des personnes inactives de cette catégorie ont dit s'être surtout consacrées aux études durant leurs premiers mois en sol canadien. Cette proportion, la plus importante de toutes les catégories d'immigration, suggère que le taux d'activité des réfugiés pourrait augmenter au fur et à mesure que ceux-ci terminent leurs études. Les interviews des deuxième et troisième cycles de l'ELIC permettront de mieux comprendre l'évolution du processus d'intégration au marché du travail des réfugiés et de tous les immigrants.

Tableau 8.5 : Activité des immigrants sur le marché du travail, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Taux en regard de l'activité | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|------------------------------|-------------------------|---|---|--------------------|----------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| | pourcentage | | | | | |
| Taux d'activité ¹ | 59 | 91 | 63 | 48 | 44 | 70 |
| Taux d'emploi ² | 39 | 60 | 36 | 29 | 21 | 44 |
| Taux de chômage ³ | 34 | 34 | 43 | 40 | 51 | 37 |

1. Correspond au nombre d'immigrants dans la population active, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

2. Correspond au nombre d'immigrants avec emploi, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

3. Correspond aux immigrants sans emploi et cherchant du travail, divisé par les immigrants dans la population active.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Le tableau 8.5 montre que le taux d'emploi des nouveaux immigrants était de 44 %, comparativement à 61 % pour l'ensemble des Canadiens⁴⁷. De plus, à 37 %, le taux de chômage des immigrants nouvellement arrivés donne à penser que les nouveaux immigrants avaient de la difficulté à se trouver un emploi ou qu'ils vquaient à d'autres nécessités de la vie telles que la recherche d'un logement convenable.

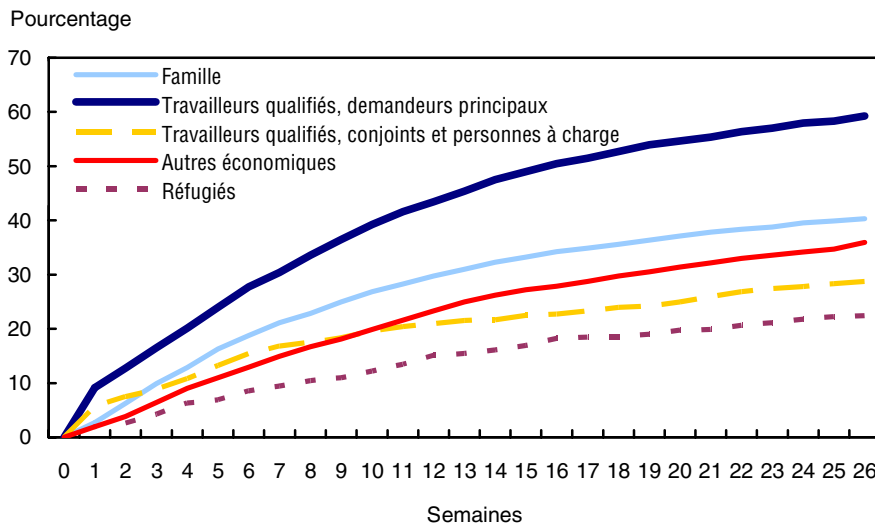
47. Selon les données de l'Enquête sur la population active (EPA), le taux d'emploi s'élevait à 61,2 % au Canada en 2001.

Par catégorie, le taux de chômage des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux était égal à celui des immigrants de la catégorie du regroupement familial (34 % dans les deux cas), mais il était inférieur à celui des conjoints et des personnes à charge des travailleurs qualifiés (43 %). Les réfugiés ont encore plus de difficulté à se trouver un emploi, surtout durant leurs six premiers mois au Canada, comme l'indique leur taux de chômage plus élevé, soit 51 %.

8.2.2 Taux d'emploi selon la catégorie d'immigration

La figure 8.1 indique les taux hebdomadaires d'emploi par grande catégorie d'immigration. Tout au long des six premiers mois et en tout temps, le taux d'emploi des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux surpassait celui des immigrants de tous les autres groupes⁴⁸.

Figure 8.1 : Taux hebdomadaires d'emploi des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001



Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Au fil du temps, le taux d'emploi progresse constamment dans toutes les catégories, ce qui est de bon augure puisque l'intégration au marché du travail est un obstacle majeur pour beaucoup de nouveaux immigrants au Canada. Le graphique montre une tendance continuelle à la hausse dans toutes les catégories, ce qui donne à penser que les interviews du deuxième cycle feront état de meilleures perspectives d'emploi⁴⁹.

48. Un peu plus de 9 000 immigrants avaient un emploi qui les attendait à leur arrivée au Canada; environ 70 % d'entre eux faisaient partie de la catégorie des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux.

49. La figure 8.1 présente les taux hebdomadaires d'emploi selon les catégories d'immigration. Les taux de la semaine 26 correspondent aux taux d'emploi au moment de l'interview.

8.2.3 Caractéristiques du marché du travail selon le sexe et l'âge

Selon les résultats portant sur les six premiers mois au Canada, il semble que les immigrantes aient eu plus de difficulté à se trouver un emploi que n'en ont eue leurs homologues masculins. On voit d'ailleurs au tableau 8.6 que le taux d'emploi était de 54 % chez les hommes et de 34 % chez les femmes.

Tableau 8.6 : Activité des immigrants sur le marché du travail, selon le sexe et le groupe d'âge, 2001

| | Taux en regard de l'activité | | |
|---------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Taux d'emploi ¹ | Taux de chômage ² | Taux d'activité ³ |
| | pourcentage | | |
| Sexe | | | |
| Hommes | 54 | 35 | 83 |
| Femmes | 34 | 40 | 58 |
| Groupe d'âge | | | |
| 15 à 24 ans | 36 | 39 | 59 |
| 25 à 44 ans | 50 | 36 | 78 |
| 45 à 64 ans | 35 | 41 | 60 |
| 65 ans et plus | 7 | 46 | 12 |

1. Correspond au nombre d'immigrants avec emploi, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

2. Correspond aux immigrants sans emploi et cherchant du travail, divisé par les immigrants dans la population active.

3. Correspond au nombre d'immigrants dans la population active, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les caractéristiques de la population active variaient selon l'âge. Les immigrants du groupe d'âge d'activité maximale des 25 à 44 ans affichaient les taux d'activité et d'emploi les plus élevés. Près des huit dixièmes (78 %) d'entre eux étaient actifs, tandis que quelque six dixièmes des immigrants de 45 à 64 ans et de 15 à 24 ans étaient actifs. La moitié des nouveaux immigrants de 25 à 44 ans occupaient un emploi six mois après leur arrivée, ce qui n'était le cas que d'à peine plus du tiers de ceux de 15 à 24 ans (36 %) et de 45 à 64 ans (35 %).

Même s'ils présentaient les taux d'activité et d'emploi les plus élevés au moment de l'interview, les immigrants en âge d'activité maximale (25 à 44 ans) affichaient tout de même un taux de chômage de 36 %. Ce taux passait de 39 % chez les immigrants de 15 à 24 ans à 41 % chez ceux de 45 à 64 ans.

8.2.4 Caractéristiques du marché du travail selon la région

C'est dans les Prairies, selon les données de l'ELIC, d'ailleurs corroborées à cet égard par celles de l'Enquête sur la population active (EPA), que l'on trouvait les taux d'emploi les plus élevés et de chômage les plus bas.

Les immigrants se trouvaient dans une situation particulièrement précaire au Québec en ce que leur taux d'emploi y était de 32 % (donc inférieur à la moyenne nationale de 44 % pour les immigrants de l'ELIC) et leur taux de chômage, de 53 % (donc supérieur à la moyenne nationale de 37 % pour les immigrants de l'ELIC).

Tableau 8.7 : Activité des immigrants sur le marché du travail, selon la province et certaines régions métropolitaines de recensement, 2001

| | Taux en regard de l'activité | | |
|---|------------------------------|---|------------------------------|
| | Taux d'emploi ¹ | Taux de chômage ² pourcentage | Taux d'activité ³ |
| Canada | 44 | 37 | 70 |
| Province | | | |
| Atlantique | 42 | 33 | 63 |
| Québec | 32 | 53 | 67 |
| Ontario | 47 | 35 | 72 |
| Manitoba et Saskatchewan | 55 | 22 | 70 |
| Alberta | 56 | 24 | 73 |
| Colombie-Britannique | 40 | 37 | 64 |
| Régions métropolitaines de recensement | | | |
| Toronto | 48 | 35 | 74 |
| Montréal | 31 | 54 | 68 |
| Calgary | 57 | 25 | 76 |
| Vancouver | 38 | 39 | 63 |

1. Correspond au nombre d'immigrants avec emploi, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

2. Correspond aux immigrants sans emploi et cherchant du travail, divisé par les immigrants dans la population active.

3. Correspond au nombre d'immigrants dans la population active, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

La situation vis-à-vis de l'activité des immigrants qui s'étaient établis dans les grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) était à l'image des tendances régionales. De tous les immigrants, ceux qui avaient choisi de s'installer à Calgary étaient les plus choyés sur le marché du travail. Les données révèlent également que les immigrants se tiraient mieux d'affaire s'ils habitaient Toronto que toute autre grande agglomération métropolitaine, comme Vancouver ou Montréal, leurs taux d'activité et d'emploi y étant supérieurs et leur taux de chômage, moindre.

La variabilité de la situation vis-à-vis de l'activité pourrait expliquer certaines des différences qui ont été observées entre la destination prévue par les immigrants et leur lieu de résidence au moment de l'interview. Ainsi, les immigrants se sont installés en plus grand nombre que prévu à Toronto et en moins grand nombre que prévu à Vancouver et à Montréal. Pour ce qui est des plus petites RMR telles que Calgary, Ottawa et Edmonton, la destination prévue correspondait assez bien au lieu de résidence au moment de l'interview. Les cycles 2 et 3 de l'ELIC permettront d'examiner plus à fond la mobilité de la main-d'œuvre.

8.2.5 Caractéristiques du marché du travail selon la connaissance des langues officielles

Les données de la présente section sont en accord avec le principe voulant que la connaissance d'une langue officielle joue un rôle décisif dans la participation au marché du travail tout en témoignant peut-être aussi de la disparité régionale des besoins et des compétences linguistiques. On rappelle toutefois aux lecteurs qui font de l'analyse en se basant sur la connaissance des langues officielles l'importance de tenir compte des différences qui existent entre le Québec et le reste du Canada, telles que décrites au chapitre 5.

Tableau 8.8 : Activité des immigrants sur le marché du travail, selon la connaissance des langues officielles, 2001

| Connaissance des langues officielles | Taux en regard de l'activité | | |
|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Taux d'emploi ¹ | Taux de chômage ² | Taux d'activité ³ |
| | pourcentage | | |
| Anglais seulement | 49 | 35 | 76 |
| Français seulement | 28 | 54 | 61 |
| Anglais et français | 43 | 45 | 79 |
| Ni anglais ni français | 28 | 38 | 45 |
| Anglais ou français | 48 | 37 | 75 |

1. Correspond au nombre d'immigrants avec emploi, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

2. Correspond aux immigrants sans emploi et cherchant du travail, divisé par les immigrants dans la population active.

3. Correspond au nombre d'immigrants dans la population active, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Six mois après être arrivés, 75 % de tous les immigrants qui savaient converser dans au moins une langue officielle faisaient partie de la population active. C'était le cas d'à peine 45 % des immigrants qui ne pouvaient converser dans aucune des deux langues officielles. Les mêmes tendances prévalaient pour les taux d'emploi. En effet, six mois après leur arrivée, les immigrants qui pouvaient soutenir une conversation dans au moins une langue officielle présentaient un taux d'emploi de 48 %, tandis que les immigrants qui en étaient incapables avaient un taux d'emploi de 28 %.

8.2.6 Caractéristiques du marché du travail selon les principales régions du monde et pays d'origine

Les immigrants de l'ELIC sont arrivés au Canada d'un peu partout dans le monde. Les taux d'activité étaient semblables pour les immigrants de la plupart des régions du globe, gravitant dans la fourchette des 69 % à 74 %, exception faite de ceux provenant d'Océanie, forts d'un taux d'activité de 83 %. En revanche, le taux d'emploi variait considérablement d'une région à l'autre. Il allait d'un creux de 35 % chez les immigrants d'Afrique à des sommets de 68 % et de 61 % respectivement chez ceux d'Océanie et d'Amérique du Nord.

Tableau 8.9 : Activité des immigrants sur le marché du travail, selon les principales régions du monde et pays d'origine, 2001

| Régions et pays d'origine | Taux en regard de l'activité | | |
|---|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Taux d'emploi ¹ | Taux de chômage ² | Taux d'activité ³ |
| | pourcentage | | |
| Principales régions du monde | | | |
| Océanie | 68 | 18 ^E | 83 |
| Amérique du Nord | 61 | 14 | 71 |
| Europe | 50 | 31 | 72 |
| Amériques centrale et du Sud, et Caraïbes | 46 | 35 | 72 |
| Asie et Moyen-Orient | 44 | 37 | 69 |
| Afrique | 35 | 53 | 74 |
| Pays | | | |
| Philippines | 67 | 19 | 83 |
| Inde | 58 | 27 | 80 |
| Roumanie | 51 | 36 | 80 |
| Russie | 44 | 32 | 66 |
| Pakistan | 40 | 39 | 65 |
| Chine | 38 | 44 | 69 |
| Sri Lanka | 38 | 31 | 55 |
| Maroc | 27 | 68 | 82 |
| Iran | 27 | 53 | 57 |
| Corée du Sud | 24 | 53 | 51 |

1. Correspond au nombre d'immigrants avec emploi, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

2. Correspond aux immigrants sans emploi et cherchant du travail, divisé par les immigrants dans la population active.

3. Correspond au nombre d'immigrants dans la population active, divisé par le nombre total d'immigrants âgés de 15 ans et plus (c.-à-d. la population entière de l'ELIC).

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les taux d'activité des immigrants des dix principaux pays d'origine variaient considérablement. Par exemple, six mois après leur arrivée, 83 % des immigrants des Philippines faisaient partie de la population active, 67 % occupaient un emploi et 19 % – un taux nettement inférieur à la moyenne – étaient en chômage. Les chiffres n'étaient par contre pas aussi encourageants pour les immigrants venus de Chine, le principal pays d'origine, avec un taux d'activité de 69 %, d'emploi de 38 % et de chômage de 44 %.

8.2.7 Situation vis-à-vis de l'activité et heures travaillées

Au moment de l'interview, la majorité des immigrants actifs (79 %) occupaient un emploi à temps plein, alors que 21 % travaillaient à temps partiel⁵⁰. Les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés admis en tant que demandeurs principaux étaient plus susceptibles que les autres de travailler à temps plein. En fait, 85 % d'entre eux avaient un emploi à temps plein, comparativement à 66 % des conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés, et 78 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial. La proportion des travailleurs à temps plein était plus basse chez les réfugiés (68 %) que dans la plupart des autres catégories d'immigrants.

La majorité des répondants travaillaient de 30 à 44 heures par semaine. Mais le nombre d'heures de travail variait au gré des catégories, les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux étant plus nombreux (69 %) que les autres à travailler de 30 à 44 heures par semaine, ce que faisaient, à titre comparatif, 58 % des conjoints et des personnes à charge des travailleurs qualifiés. Près d'un immigrant sur cinq (18 %) a déclaré travailler plus

50. À temps plein signifie 30 heures ou plus par semaine et à temps partiel, moins de 30 heures par semaine.

de 45 heures par semaine, ce qu'ont dit faire le cinquième environ des immigrants des catégories du regroupement familial et des conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés.

Tableau 8.10 : Type d'emploi des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Type d'emploi | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|-----------------------------------|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total (nombre)¹ | 17 330 | 34 319 | 14 835 | 2 995 | 2 085 | 72 141 |
| | pourcentage | | | | | |
| À temps plein ² | 78 | 85 | 66 | 73 | 68 | 79 |
| À temps partiel | 22 | 15 | 34 | 27 | 32 | 21 |

1. Basé sur le nombre d'immigrants avec emploi au moment de l'interview.

2. Un emploi à temps plein est défini comme ayant 30 heures ou plus par semaine.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

8.3 Passage de groupes professionnels à haut niveau de compétence avant la migration à des groupes professionnels à faible niveau de compétence après la migration

On estime qu'au moment de l'interview, 72 100 immigrants occupaient des emplois dans une foule de groupes professionnels de même qu'à divers niveaux de compétence. Notons au passage certaines caractéristiques dignes de mention. Les nouveaux immigrants travaillaient surtout dans le secteur des ventes et services. De façon générale, 3 nouveaux immigrants sur 10 travaillaient dans les ventes et services et 2 sur 10, dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique.

Les données recueillies par l'ELIC auprès des immigrants qui venaient de passer six mois au Canada montrent qu'un glissement s'est opéré, entre l'avant-migration et l'après-migration, depuis les groupes de professions à niveau supérieur de compétence vers les groupes de professions à niveau moindre de compétence⁵¹.

51. Il est possible de classer tous les groupes de professions par niveau de compétence selon les besoins en matière d'études et de formation. Les professions qui exigent un niveau moindre de compétence requièrent habituellement d'être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou d'avoir reçu une formation liée à la profession. Celles qui exigent un niveau supérieur de compétence requièrent d'ordinaire d'avoir fait des études universitaires ou collégiales ou d'avoir reçu une formation en apprentissage.

Tableau 8.11 : Distribution par profession des immigrants avant et après leur arrivée au Canada, 2001

| Professions ¹ | Avant et après leur arrivée | |
|--|-----------------------------|-----------------|
| | Avant l'arrivée | Après l'arrivée |
| Total (nombre)² | 72 141 | 72 141 |
| | pourcentage | |
| Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées | 26 | 14 |
| Affaires, finance et administration | 12 | 13 |
| Ventes et services | 9 | 30 |
| Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion | 9 | 5 |
| Gestion | 9 | 4 |
| Métiers, transport et machinerie | 6 | 7 |
| Secteur de la santé | 5 | 3 |
| Transformation, fabrication et services d'utilité publique | 4 | 20 |
| Arts, culture, sports et loisirs | 2 | 1 |
| Professions propres au secteur primaire | 2 | 2 |
| Non spécifié ou ne travaillait pas avant l'arrivée | 14 | 1 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Basé sur le premier niveau des groupes professionnels de la Classification type des professions (CTP).

2. Basé sur le nombre d'immigrants avec emploi au moment de l'interview.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Au moment de l'interview, 14 % des immigrants ayant un emploi travaillaient dans le domaine des sciences naturelles et appliquées, alors qu'ils étaient 26 % à travailler dans ce domaine avant d'arriver au pays. Une tendance semblable prévalait chez les immigrants travaillant en gestion, en santé ainsi que dans les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique, leur proportion s'étant amenuisée dans ces domaines après leur arrivée.

En revanche, davantage d'immigrants actifs travaillent maintenant dans les ventes et les services (30 %) ainsi que dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique (20 %). On a généralement tendance à considérer les emplois de ces groupes de professions comme étant des emplois à faible niveau de compétence.

À la lumière de ces résultats, il semble que les immigrants aient de la difficulté à se tailler une place dans certains segments du marché du travail. Cela tient peut-être au fait qu'ils ont de la difficulté à faire reconnaître les titres de compétences ou l'expérience de travail qu'ils ont acquis à l'étranger ou encore, qu'ils sont arrivés au Canada depuis peu — six mois. On s'attend à ce qu'ils gravissent naturellement les échelons vers des emplois à niveau de compétence plus élevé au fil du temps passé au Canada et avec l'expérience.

8.4 De nombreux immigrants occuperaient des emplois à faible niveau de compétence afin de se tailler une place sur le marché du travail

Outre les niveaux de compétences mentionnés plus haut, l'ELIC assignait également les codes à deux chiffres de la Classification type des professions (CTP) à tous les immigrants ayant un emploi. L'examen des données démontre que les nouveaux immigrants occupaient

le plus souvent des professions dites à faible niveau de compétence. Ainsi, six mois après leur arrivée, les immigrants déclaraient plus souvent qu'autrement travailler dans les ventes et les services (13 %), les sciences naturelles et appliquées (11 %) et les emplois de bureau (11 %). Veuillez noter que le personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées est le seul groupe de professions à « niveau élevé de compétence » parmi les cinq premiers.

Les emplois du groupe des ventes et services étaient les plus répandus chez les femmes (16 %) et arrivaient au deuxième rang chez les hommes (11 %). Mais les hommes travaillaient surtout dans le groupe du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées (14 %), groupe absent des cinq premiers chez les femmes. De plus, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles (14 %) que les hommes (8 %) d'occuper des emplois de bureau.

Tableau 8.12 : Professions principales des immigrants, selon le sexe, 2001

| Occupation ¹ | Sexe | | Tous les immigrants |
|---|---------------|---------------|---------------------|
| | Hommes | Femmes | |
| Total (nombre)² | 43 807 | 28 334 | 72 141 |
| | pourcentage | | |
| Personnel de la vente et des services non classés ailleurs | 11 | 16 | 13 |
| Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées et personnel assimilé | 14 | 5 | 11 |
| Personnel de bureau | 8 | 14 | 11 |
| Conducteurs de machines dans la fabrication | 9 | 7 | 8 |
| Manœuvres dans la fabrication et les services d'utilité publique | 5 | 7 | 5 |

1. Basé sur le second niveau de la Classification type des professions (CTP).

2. Basé sur le nombre d'immigrants avec emploi au moment de l'interview.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les résultats du premier cycle de l'ELIC semblent indiquer que bon nombre d'immigrants occupent des emplois à faible niveau de compétence pour s'assurer d'accéder au marché du travail. C'est aussi manifestement ce que font les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux, qui, bien que fort instruits, occupaient en très grand nombre des professions à faible niveau de compétence au moment de l'interview.

Les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux déclaraient surtout faire partie du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées, occupant 18 % de tous les emplois dans ce groupe. Malgré ce résultat impressionnant à première vue, il faut tenir compte de la période de référence durant laquelle ces immigrants sont arrivés (d'octobre 2000 à septembre 2001). En effet, de nombreuses professions du secteur de la haute technologie (concentrées dans les sciences naturelles et appliquées) sortaient alors d'une période de grave pénurie de main-d'œuvre, si bien qu'il a dû être plus facile à ce moment-là de se tailler une place dans ce segment du marché du travail⁵². Les ventes et services et le

52. L'analyse qui est faite de la « situation actuelle du marché du travail » dans la publication *Emploi-Avenir 2001* (DRHC) révèle qu'il y avait pénurie dans bon nombre de professions du secteur de la haute technologie en 2000-2001 (car beaucoup connaissaient une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne, des augmentations salariales supérieures à la moyenne et des taux de chômage inférieurs à la moyenne).

personnel de bureau comptaient aussi beaucoup de travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux. Il sera intéressant de suivre l'évolution des ces professions lors des cycles d'interviews subséquents.

8.5 De nombreux travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux occupent d'autres emplois que prévu

Quelque 57 600 immigrants de l'ELIC sont entrés au pays comme travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux. Six mois après leur arrivée, plus de 90 % d'entre eux, soit 52 300 personnes, était actifs sur le marché du travail; de ce nombre, 34 300 s'étaient trouvé un emploi. Mais bon nombre de ces immigrants l'avaient fait dans un autre groupe de professions que celui prévu au départ.

Les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux forment un segment instruit de la population immigrante, ce qui se voit dans les professions qu'ils entendaient exercer. Ce sont de loin des emplois professionnels faisant partie du groupe des sciences naturelles et appliquées que ceux-ci envisageaient d'exercer (22 000). Faisaient également partie de leurs professions de prédilection celles des affaires et de la finance (3 400), celles des sciences naturelles et appliquées (2 500) de même que les emplois d'enseignants (2 200).

Des cinq groupes de professions les plus souvent déclarés, seul celui du personnel de bureau est réputé n'exiger qu'un faible niveau de compétence, nécessitant habituellement un diplôme d'études secondaires ou une formation liée à l'emploi. Les autres principaux groupes de professions sont dits à niveau de compétence élevé, nécessitant habituellement une scolarité collégiale ou universitaire. Cela brosse un portrait optimiste des professions envisagées par les immigrants. Mais les résultats du premier cycle d'interviews de l'ELIC montrent que les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux ont de la difficulté à se trouver un emploi dans leur profession de prédilection.

Environ 22 000 travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux sont arrivés au pays en ayant l'intention d'occuper un emploi de professionnel dans le domaine des sciences naturelles et appliquées (un groupe professionnel à très forte concentration d'ingénieurs et de professionnels de l'informatique). Après six mois, 12 900 avaient déniché un emploi, dont 4 900 (38 %) dans le même groupe professionnel que celui envisagé au départ. Les 8 000 ou 62 % restants s'étaient trouvé du travail ailleurs à titre d'employés de bureau, de techniciens en sciences naturelles et appliquées, de conducteurs de machines dans la fabrication et de travailleurs des ventes et services. Des résultats semblables ont été observés chez de nombreux groupes de professions envisagées qui exigent un niveau élevé de compétence, ce qui donne à penser que beaucoup de travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux acceptent des emplois à moindre niveau de compétence pour commencer à travailler.

Les immigrants qui avaient l'intention d'enseigner s'en sont mieux sortis que ceux des autres groupes de professions. Quelque 2 300 travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux avaient l'intention d'enseigner et 1 500 d'entre eux s'étaient trouvé un emploi d'enseignant dans les six mois de leur arrivée au Canada. Les immigrants de cette catégorie travaillaient donc majoritairement (71 %) dans le domaine prévu et affichaient un taux de chômage beaucoup moins élevé.

Tableau 8.13 : Situation vis-à-vis de l'activité des immigrants de la catégorie travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux, selon la profession envisagée, 2001

| Situation vis-à-vis de l'activité | Type de profession | | | | | |
|------------------------------------|--|--|---|-----------------|---------------------|------------------------|
| | Professionnels des sciences naturelles et appliquées | Professionnels des affaires et de la finance | Personnel technique des sciences naturelles et appliquées | Enseignants | Personnel de bureau | Toutes les professions |
| | nombre | | | | | |
| Total¹ | 21 851 | 3 391 | 2 460 | 2 239 | 1 872 | 57 229 |
| Total avec emploi | 12 866 | 1 847 | 1 563 | 1 535 | 997 | 34 319 |
| | pourcentage | | | | | |
| Employés ou travailleurs autonomes | 59 | 54 | 64 | 69 | 53 | 60 |
| Sans emploi | 35 | 38 | 29 | 21 | 39 | 31 |
| Inactifs | 6 | 7 ^E | 7 ^E | 10 ^E | 8 ^E | 9 |
| Emploi est tel que prévu | 38 | 42 | 27 ^E | 71 | 46 | 33 |
| Emploi différent de celui prévu | 62 | 58 | 73 | 29 ^E | 54 | 67 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Basé sur le nombre de demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés qui ont rapporté un type d'emploi prévu, et qui faisaient partie de la population active au moment de l'interview.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

La variation des résultats obtenus sur le marché du travail d'un groupe de professions envisagées à l'autre justifie le besoin pour plus de recherche. Cette fluctuation vient peut-être de ce que beaucoup de nouveaux immigrants acceptent des emplois à moindre niveau de compétence afin d'entrer sur le marché du travail, en attendant que leurs titres de compétences ou diplômes acquis à l'étranger soient reconnus, ou en travaillant à parfaire leurs compétences linguistiques. Les cycles à venir nous permettront de mieux comprendre ce phénomène.

8.6 Le quart des nouveaux immigrants avaient occupé plus d'un emploi depuis leur arrivée

Se trouver un emploi durant leurs six premiers mois au Canada n'est pas nécessairement chose facile pour beaucoup d'immigrants. Ceux qui réussissent à le faire ne trouvent pas toujours l'emploi « idéal », ce dont témoigne le nombre d'emplois qu'ont eus les immigrants durant leurs six premiers mois au Canada.

Tableau 8.14 : Nombre d'emplois (ou d'entreprises) tenus par les immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Nombre d'emplois | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|-------------------|-------------------------|---|---|-------------|----------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres | | |
| | | | | économiques | Réfugiés | |
| pourcentage | | | | | | |
| 1 emploi | 77 | 74 | 75 | 85 | 80 | 75 |
| 2 emplois | 19 | 20 | 21 | 15 | 20 | 20 |
| 3 emplois ou plus | 4 | 6 | 4 | 0 | 0 | 5 |

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Des immigrants qui ont déclaré s'être trouvé un emploi (ou une entreprise) depuis leur arrivée au Canada, 75 % ont déclaré avoir eu un emploi, 20 %, en avoir eu deux et 5 %, en avoir eu trois ou plus. Le nombre d'emplois qu'ont occupés les immigrants était assez constant d'une catégorie d'immigration à l'autre. La nature transitoire du marché du travail pour les immigrants se voit bien dans les chiffres puisque 25 % des immigrants occupés ont eu deux emplois ou plus durant leurs six premiers mois au Canada⁵³. De plus, 41 % des immigrants occupés ont déclaré au moment de l'interview qu'ils se cherchaient un autre emploi.

8.7 Les trois quarts des nouveaux immigrants sont satisfaits de leur emploi

Même si beaucoup d'immigrants occupaient des emplois à moindre niveau de compétence, changeaient souvent d'emploi ou en cherchaient un autre, la majorité d'entre eux semblaient heureux de leur emploi principal. Les trois quarts des immigrants se disaient très satisfaits ou satisfaits de leur emploi principal. Près du quart (24 %) des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux ont dit être très satisfaits de leur emploi. Les conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés étaient, pour leur part, les moins satisfaits, 23 % en étant insatisfaits et 7 %, très insatisfaits.

Les immigrants de la catégorie du regroupement familial se disaient plutôt satisfaits de leur emploi (21 % ont dit être très satisfaits et 60 % satisfaits). Cela pourrait être relié au fait d'avoir été réunis avec les membres de leur famille et de s'être trouvé du travail.

Les immigrants qui, au moment de l'interview, occupaient un emploi semblable à celui qu'ils avaient avant d'émigrer étaient plus satisfaits que ceux qui travaillaient dans un groupe professionnel différent. Près de 9 immigrants sur 10 (87 %) qui travaillaient dans le même domaine étaient très satisfaits ou satisfaits de leur emploi principal, comparativement à 66 % pour ceux qui travaillaient dans un autre domaine. Les répondants qui occupaient un emploi au moment de l'interview mais qui n'avaient fait état d'aucun emploi précédent paraissaient, eux aussi, heureux de leur emploi actuel. Plus de 80 % des immigrants de ce groupe étaient très satisfaits ou satisfaits de leur emploi principal.

53. Ces chiffres comprennent tant les répondants qui avaient occupé simultanément plus d'un emploi et ceux qui avaient changé d'emploi durant leurs six premiers mois au Canada.

Tableau 8.15 : Satisfaction des immigrants à l'égard de leur emploi, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Niveau de satisfaction | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|-----------------------------------|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total (nombre)¹ | 17 330 | 34 319 | 14 835 | 2 995 | 2 085 | 72 141 |
| | pourcentage | | | | | |
| Très satisfait | 21 | 24 | 16 | 28 | 18 | 21 |
| Satisfait | 60 | 50 | 54 | 57 | 59 | 54 |
| Insatisfait | 16 | 21 | 23 | F | 20 | 20 |
| Très insatisfait | 3 | 5 | 7 | F | F | 5 |
| Non spécifié | 2 ^E | 2 | F | 10 | F | 2 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Basé sur le nombre d'immigrants ayant un emploi au moment de l'interview.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

8.8 La plupart des immigrants qui avaient quitté un emploi l'avaient fait de leur propre gré

Même s'ils n'étaient au pays que depuis six mois à peine, un certain nombre d'immigrants avaient déjà quitté leur premier emploi. Cela pouvait avoir été le choix de l'employé, de l'employeur, ou être dû à diverses circonstances. Quelque 27 000 immigrants ont déclaré avoir quitté un emploi depuis leur arrivée au Canada; 64 % d'entre eux ont dit avoir décidé de quitter leur emploi et 35 %, que leur employeur y avait mis fin. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés ont déclaré dans une plus grande proportion que l'employeur avait mis fin à leur emploi.

Tableau 8.16 : Raisons pour lesquelles l'emploi a pris fin, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Raison pour laquelle l'emploi a pris fin | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|--|-------------------------|---|---|--------------------|------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total (nombre)¹ | 6 244 | 12 296 | 6 338 | 769 | 801 | 26 671 |
| | pourcentage | | | | | |
| A quitté son emploi | 60 | 64 | 66 | 79 | 59 | 64 |
| L'emploi a pris fin | 39 | 36 | 33 | 21 | 41 | 35 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Basé sur le nombre d'immigrants qui ont déclaré avoir occupé un emploi qui a pris fin.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les immigrants qui avaient décidé de quitter un emploi l'avaient fait pour un certain nombre de raisons : 39 % avaient trouvé un nouvel emploi, 23 % avaient décidé de quitter le leur pour des motifs d'insatisfaction et 12 % étaient retournés aux études. Les 26 % restants invoquaient d'autres raisons : obligations familiales, maladie, problèmes de transport, retraite, déménagement, etc.

Les raisons de quitter un emploi variaient selon le sexe, les hommes étant plus susceptibles de l'avoir fait parce qu'ils en avaient trouvé un autre et les femmes, pour s'occuper de leurs enfants ou d'autres membres de la famille.

Plus de 11 000 immigrants de l'ELIC ont déclaré avoir perdu leur emploi parce que leur employeur y avait mis fin, le plus souvent à cause d'une mise à pied ou d'un ralentissement des activités (36 %) ou parce que l'emploi était temporaire (36 %). Ajoutons à cela que 17 % avaient aussi été remerciés de leurs services en raison de la nature saisonnière de leur emploi. Les congédiements ne représentaient qu'une fraction de toutes les cessations d'emploi (moins de 5 %).

Les raisons pour lesquelles un emploi prenait fin variaient aussi selon le sexe. Les hommes étaient plus susceptibles d'être congédiés, tandis que les femmes étaient plus susceptibles d'avoir été mises à pied à cause d'un emploi temporaire ou saisonnier.

8.9 Problèmes ou difficultés à se trouver un emploi

Selon les résultats du premier cycle de l'enquête, il semble que l'entrée sur le marché du travail soit l'un des plus grands défis que les immigrants aient à relever. Parmi les 116 700 immigrants qui avaient essayé de se tailler une place sur le marché du travail, 70 % ont déclaré s'être heurtés à au moins un problème ou une difficulté.

Dans toutes les catégories, une forte proportion d'immigrants ont dit avoir rencontré au moins un problème ou une difficulté, ce qu'ont déclaré plus souvent que quiconque les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux (75 %) et les conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés (74 %). Les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux ont peut-être répondu ainsi en raison de leurs attentes du fait d'avoir été sélectionnés en raison de leurs compétences professionnelles.

Comme le montre le tableau 8.17, le manque d'expérience de travail au Canada et la difficulté à faire reconnaître leurs titres de compétences acquis à l'étranger sont les deux problèmes les plus souvent mentionnés par les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux. Ce sont par contre les problèmes de langue qu'évoquaient surtout les réfugiés, les immigrants économiques et les immigrants de la catégorie du regroupement familial. Ainsi, 44 % de tous les réfugiés qui avaient cherché un emploi ont dit s'être surtout heurtés dans leur recherche d'emploi à leur ignorance des langues officielles.

Tableau 8.17: Problèmes des immigrants à l'égard de leur emploi, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Immigrants ayant eu des problèmes | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants |
|---|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|---------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total | 44 149 | 57 625 | 41 390 | 10 467 | 9 822 | 164 203 |
| Immigrants ayant cherché du travail | 27 069 | 51 877 | 27 352 | 5 045 | 4 661 | 116 695 |
| | pourcentage | | | | | |
| Immigrants ayant cherché du travail | 61 | 90 | 66 | 48 | 47 | 71 |
| Immigrants ayant eu des difficultés | 56 | 75 | 74 | 53 | 67 | 70 |
| Pires problèmes pour trouver du travail | | | | | | |
| Pas assez d'expérience de travail au Canada ^{1,2} | 21 | 28 | 27 | 17 | 19 | 26 |
| Compétences ou expériences acquises hors du Canada ne sont pas reconnues ^{1,2} | 15 | 28 | 24 | 12 | 12 | 24 |
| Problèmes de langue ^{1,2} | 33 | 13 | 24 | 35 | 44 | 22 |

1. Basé sur les immigrants ayant rapporté avoir eu des problèmes ou difficultés à trouver du travail.

2. Les réponses multiples étant permises, la somme des pourcentages peut excéder 100.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

8.10 Conclusion

Six mois après leur arrivée, la plupart des immigrants avaient essayé d'entrer sur le marché du travail : 44 % occupaient un emploi et 26 % étaient sans emploi. Par catégorie, le taux d'activité allait d'un creux chez les réfugiés à un sommet chez les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux. Les immigrants en âge d'activité maximale et les hommes étaient les plus susceptibles d'avoir un emploi. Au gré des régions, c'est dans les Prairies qu'on a relevé le taux d'emploi le plus élevé et le taux de chômage le plus bas.

D'après les résultats du premier cycle de l'enquête, il semble qu'une des tâches les plus ardues des immigrants soit de se faire une place sur le marché du travail. Parmi les 116 700 immigrants qui avaient tenté de le faire, 70 % ont déclaré avoir rencontré au moins un problème ou une difficulté. Les problèmes les plus souvent rapportés étaient le manque d'expérience de travail au Canada, la non-reconnaissance des titres de compétences ou de l'expérience de travail acquis à l'étranger et l'ignorance d'au moins une langue officielle.

Les immigrants se disaient très satisfaits ou satisfaits de leur emploi même s'ils occupaient maintenant davantage d'emplois à moindre niveau de compétence qu'avant leur arrivée au Canada. Les interviews des deuxième et troisième cycles de l'ELIC permettront de mieux comprendre l'évolution du processus d'intégration au marché du travail.

9 Joindre les deux bouts

La situation financière d'un nouvel immigrant dépend de plusieurs facteurs, notamment des épargnes qu'il apporte au Canada, des sources de son revenu personnel et familial (p. ex. un revenu provenant d'un emploi ou de transferts gouvernementaux) et de ses avoirs. Le présent chapitre étudie brièvement les épargnes apportées au Canada, le revenu personnel et familial, les prêts et l'évaluation que fait l'immigrant de sa propre situation financière six mois après son arrivée au Canada.

9.1 Les trois quarts des immigrants ont apporté des épargnes au Canada

Tant qu'il ne s'est pas trouvé d'emploi au Canada, l'immigrant doit compter sur ses épargnes et ses réseaux de soutien pour subvenir à ses besoins de consommation. Certains reçoivent également de l'aide financière sous forme de transferts gouvernementaux durant la phase initiale de leur établissement. Au total, les trois quarts (74 %), ou quelques 121 000, des immigrants de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) ont déclaré avoir apporté des épargnes avec eux au Canada.

Tableau 9.1 : Immigrants apportant des épargnes au Canada, selon la catégorie d'immigration, 2001

| | Famille | Économiques | | | Réfugiés | Tous les immigrants |
|-----------------------------------|---------------|------------------------|--------------------|----------------------|--------------|---------------------|
| | | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Tous les économiques | | |
| pourcentage | | | | | | |
| Nouveaux immigrants avec épargnes | 40 | 93 | 90 | 93 | 16 | 74 |
| Nouveaux immigrants sans épargnes | 60 | 7 | 10 | 7 | 84 | 26 |
| Population totale (nombre) | 44 149 | 99 015 | 10 467 | 109 482 | 9 822 | 164 203 |

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les plus faibles proportions d'immigrants apportant des épargnes avec eux au Canada ont été observées dans la catégorie du regroupement familial (40 %) et chez les réfugiés (16 %), tandis que les plus fortes l'ont été du côté des travailleurs qualifiés (93 %) et des autres immigrants économiques (90 %). Ces différences entre les catégories d'immigration sont largement tributaires de circonstances différentes à l'arrivée, dont les conditions financières d'entrée au pays des personnes admises à titre de demandeurs principaux chez les immigrants de la catégorie économique (voir l'encadré 9.1).

Les immigrants apportaient en moyenne 38 580 \$ d'épargnes avec eux au Canada, un montant qui allait de 4 680 \$ chez les réfugiés à 165 110 \$ chez les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés.

Encadré 9.1

Compte tenu des pressions financières que subissent les immigrants entre le moment de leur arrivée et celui où ils trouvent un revenu, les immigrants qualifiés qui demandent l'admission au Canada à titre de demandeurs principaux peuvent s'y voir refuser l'entrée s'ils ne font pas la preuve qu'ils disposent personnellement de 10 000 \$ et de 2 000 \$ de plus pour chaque membre de la famille qui les accompagne. Les gens d'affaires immigrants, qui représentent 90 % des immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés, peuvent être admis selon trois programmes : les travailleurs autonomes, les investisseurs et les entrepreneurs. Ces gens, qui deviennent résidents permanents s'ils peuvent réussir leur établissement économique, doivent démontrer qu'ils possèdent un avoir net considérable avant que le Canada ne les accepte comme immigrants. Vous trouverez au chapitre 2 une description plus détaillée des conditions financières d'admission des immigrants en tant qu'investisseurs et entrepreneurs.

Comme le calcul des épargnes moyennes est sensible aux valeurs extrêmes, le tableau 9.2 présente également le montant médian. Il s'agit en l'occurrence du montant qui sépare la moitié supérieure de la moitié inférieure des épargnes apportées par les immigrants. La valeur médiane des épargnes de tous les immigrants de l'ELIC était de 15 000 \$. Ce chiffre variait de 1 000 \$ chez les réfugiés à 100 000 \$ chez les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés, des montants somme toute considérablement inférieurs aux épargnes moyennes de ces deux groupes, qui s'établissaient respectivement à 4 680 \$ et à 165 110 \$.

Tableau 9.2 : Montants des épargnes apportés au Canada par les immigrants¹, selon la catégorie d'immigration, 2001

| | Famille | Économiques | | | Réfugiés | Tous les immigrants |
|--|---------|------------------------|--------------------|----------------------|----------|---------------------|
| | | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Tous les économiques | | |
| dollars | | | | | | |
| Épargnes moyennes apportées au Canada | 20 820 | 31 020 | 165 110 | 42 220 | 4 680 | 38 580 |
| Épargnes médianes apportées au Canada | 4 500 | 15 000 | 100 000 | 16 000 | 1 000 | 15 000 |
| Épargnes moyennes restantes après six mois | 10 810 | 14 320 | 76 760 | 19 480 | 1 540 | 17 940 |

1. Montants calculés pour les immigrants apportant des épargnes au Canada. Le calcul exclut ceux qui ne savent pas, qui refusent de répondre ou qui n'indiquent pas le montant de ces épargnes.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

De nombreux immigrants puisent dans les épargnes qu'ils ont apportées au Canada pour se loger, se vêtir, se nourrir et subvenir à d'autres besoins fondamentaux durant la phase initiale de leur établissement au pays. Après six mois, les immigrants qui avaient apporté des épargnes n'en avaient plus que 17 940 \$ en moyenne. Le solde moyen des épargnes allait de 1 540 \$ chez les 16 % de réfugiés qui en avaient apportées à 76 760 \$ chez les 90 % des immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés qui avaient fait de même.

9.2 Les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux déclarent un revenu personnel plus élevé que celui des autres immigrants

Durant leurs six premiers mois au Canada, près des deux tiers (63 %) de tous les immigrants de l'ELIC ont touché un revenu personnel d'en moyenne 1 280 \$ par mois^{54/55}. Ce montant allait de 770 \$ (voir le tableau 9.3) chez les réfugiés à 1 630 \$ (voir le tableau 9.4) chez les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux ainsi qu'à 1 750 \$ (voir le tableau 9.3) chez les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés. La moitié de tous les immigrants qui touchaient un revenu personnel ne recevaient pas plus de 730 \$ par mois (le revenu médian). Les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux touchaient, à 930 \$ par mois, le revenu personnel médian le plus élevé (voir le tableau 9.4).

Tableau 9.3 : Revenu mensuel brut des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| | Famille | Économiques | | | Réfugiés | Tous les immigrants |
|--|---------------|------------------------|--------------------|----------------------|----------------|---------------------|
| | | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Tous les économiques | | |
| pourcentage | | | | | | |
| Revenu personnel mensuel | | | | | | |
| Sans revenu | 47 | 31 | 56 | 34 | 28 | 37 |
| Avec revenu | 53 | 69 | 44 | 66 | 72 | 63 |
| dollars | | | | | | |
| Revenu moyen ¹ | 1 010 | 1 400 | 1 750 | 1 420 | 770 | 1 280 |
| Revenu médian ¹ | 680 | 770 | 800 | 770 | 590 | 730 |
| Population (nombre)² | 43 986 | 98 414 | 10 460 | 108 873 | 9 740 | 163 350 |
| pourcentage | | | | | | |
| Revenu familial mensuel | | | | | | |
| Immigrants sans revenu familial | 12 | 14 | 34 | 16 | 3 ^E | 14 |
| Immigrants avec revenu familial | 88 | 86 | 66 | 84 | 97 | 86 |
| dollars | | | | | | |
| Revenu moyen ³ | 3 750 | 2 180 | 3 350 | 2 270 | 1 600 | 2 620 |
| Revenu médian ³ | 2 860 | 1 290 | 1 600 | 1 320 | 1 440 | 1 590 |
| Revenu moyen par membre ³ | 1 100 | 870 | 1 010 | 880 | 440 | 910 |
| Population (nombre)⁴ | 42 245 | 97 752 | 9 964 | 107 717 | 9 636 | 160 348 |

1. Seulement des immigrants ayant un revenu personnel.

2. Exclut les immigrants qui ne savent pas ou qui refusent de déclarer leur revenu personnel.

3. Seulement des immigrants vivant au sein d'une famille touchant des revenus.

4. Exclut les immigrants qui ne savent pas ou qui refusent de déclarer leur revenu familial.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

54. Le revenu total est converti en revenu mensuel, puisque la période exacte de résidence au Canada au moment de l'interview était la plupart du temps de six mois (mode), mais pouvait varier de telle sorte que la période moyenne de résidence était de 6,7 mois.

55. Tous les chiffres de revenu sont des montants bruts arrondis à la dizaine près.

Qui veut comprendre la situation financière globale d'un immigrant doit également tenir compte du revenu que reçoivent les autres membres de sa famille. De tous les immigrants de l'ELIC, 14 % vivaient dans une famille qui n'avait pas touché de revenu depuis qu'elle était arrivée six mois auparavant (voir le volet inférieur du tableau 9.3)⁵⁶. C'était aussi le cas d'environ 3 % des réfugiés, de 12 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial, de 14 % des travailleurs qualifiés et de 34 % des immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés. La faible proportion de réfugiés déclarant avoir touché un revenu familial reflète le fait que ce groupe comprend une forte proportion de bénéficiaires d'aide sociale⁵⁷, qui se situe à 62 %, comparativement à 11 % pour l'ensemble des immigrants de l'ELIC ayant un revenu familial (voir le second volet du tableau 9.5). Si une forte proportion d'immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés ne déclarent pas de revenu familial, cela ne signifie pas nécessairement que ces immigrants vivent dans des conditions regrettables. Par exemple, la plupart de ces immigrants sont arrivés au Canada avec des épargnes considérables, et ils avaient en moyenne un solde d'épargnes de 76 760 \$ après six mois au pays.

Les immigrants de l'ELIC qui touchaient un revenu familial recevaient un revenu familial moyen de 2 620 \$ par mois. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial, qui touchaient l'avant-dernier revenu personnel en importance, gagnaient, à 3 750 \$ par mois, le revenu familial moyen le plus élevé. Si ces immigrants touchent un revenu familial plus élevé, c'est qu'ils viennent rejoindre de la parenté au Canada. Ces parents doivent, comme condition de parrainage, faire la preuve de leur viabilité financière et s'engager à prendre la responsabilité financière de la personne qu'ils parrainent pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans⁵⁸. Les travailleurs qualifiés touchaient, à 2 180 \$ par mois, l'avant-dernier revenu familial moyen en importance, ce qui représentait un revenu d'environ 36 % supérieur à celui des réfugiés (1 600 \$) et de 35 % inférieur à celui des autres immigrants économiques (3 350 \$).

Afin d'illustrer l'importance que revêt la taille de la famille, le revenu mensuel moyen de la famille par membre est également présenté au tableau 9.3. D'en moyenne 910 \$ pour tous les immigrants, ce revenu va d'un creux de 440 \$ chez les réfugiés à un sommet de 1 100 \$ chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial. Si l'on tient compte de la taille de la famille, les travailleurs qualifiés touchent par membre un revenu nettement plus élevé (870 \$) que celui des réfugiés (440 \$). Si le revenu des travailleurs qualifiés fait un tel bond, passant d'un niveau de 36 % supérieur au revenu familial moyen des réfugiés à un niveau supérieur de 97 % à ce même revenu, mais par membre, c'est que les réfugiés ont de plus grosses familles que les travailleurs qualifiés.

56. C'est à la personne la mieux renseignée (PMR) sur le revenu familial, si elle était disponible, qu'on posait les questions sur le revenu familial. Dans 73 % des cas, la PMR était aussi le répondant longitudinal (RL), tandis que dans 14 % des interviews, la PMR qui a répondu aux questions n'était pas le RL et que dans les 13 % des interviews restantes, c'est le RL qui a répondu aux questions, sans toutefois être la PMR. Le revenu familial comprend les revenus reçus par la parenté du RL (époux ou épouse, frère, grand-père, cousin, etc.) vivant avec celui-ci.

57. Cela comprend les autres formes d'aide financière temporaire consentie par des programmes gouvernementaux tels que le *Programme d'aide au rétablissement*.

58. Les parrains éventuels doivent remplir des conditions minimales de revenu pendant les 12 mois qui précèdent la présentation de la demande de parrainage.

Tableau 9.4 : Revenu mensuel brut des immigrants de la catégorie travailleurs qualifiés, selon la catégorie d'immigration, 2001

| | Demandeurs principaux | Conjoints et personnes à charge | Tous les travailleurs qualifiés |
|--|--------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | pourcentage | | |
| Revenu personnel mensuel | | | |
| Sans revenu | 23 | 43 | 31 |
| Avec revenu | 77 | 57 | 69 |
| | dollars | | |
| Montant moyen ¹ | 1 630 | 960 | 1 400 |
| Revenu médian ¹ | 930 | 530 | 770 |
| Population (nombre)² | 57 086 | 41 328 | 98 414 |

1. Seulement des immigrants ayant un revenu personnel.

2. Exclut les immigrants qui ne savent pas ou qui refusent de déclarer leur revenu personnel.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

9.3 Le revenu provenant d'un emploi représente les trois quarts du revenu familial des immigrants

Plus des huit dixièmes (84 %) des immigrants qui vivent dans une famille ayant un revenu ont déclaré avoir touché des gains familiaux provenant d'un emploi durant leurs six premiers mois au Canada (voir le second volet du tableau 9.5⁵⁹). Les immigrants ont déclaré tirer près des trois quarts (74 %) de leur revenu familial total d'un revenu d'emploi durant cette période (voir le volet inférieur du tableau 9.5). En règle générale, plus l'incidence du revenu familial provenant d'un emploi est élevée dans un groupe d'immigrants, plus la proportion de ce type de revenu est forte dans le revenu familial total de ce même groupe.

Presque tous les immigrants de la catégorie du regroupement familial (95 %) et plus des huit dixième (85 %) des travailleurs qualifiés ont déclaré qu'au moins un membre de leur famille avait touché un revenu d'emploi, ce qui représentait 89 % et 74 % du revenu familial total des premiers et des seconds respectivement. Le revenu familial tiré d'un emploi était beaucoup moins répandu chez les réfugiés et les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés⁶⁰. Environ les deux tiers de ces autres immigrants économiques (67 %) et les quatre dixièmes des réfugiés (40 %) ont déclaré avoir touché un revenu familial d'emploi constituant 56 % et 28 % du revenu familial des premiers et des seconds respectivement.

Comme les immigrants de la catégorie du regroupement familial viennent rejoindre des membres de leur famille qui sont établis au Canada, il n'est pas surprenant qu'ils aient plus souvent que quiconque un revenu familial provenant d'un emploi et que ces gains représentent une plus grande part, en moyenne, de leur revenu familial total que de celui de tout autre immigrant. En revanche, on pense qu'il y a un lien entre le fait que les immigrants

59. Aux fins de la présente analyse, le revenu familial provenant d'un emploi désigne le revenu tiré d'un emploi et d'un travail autonome au Canada de tout membre des familles immigrantes à l'exclusion des gains provenant d'un emploi à l'extérieur du Canada.

60. Les gens d'affaires immigrants représentent environ 90 % de tous les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés.

économiques autres que les travailleurs qualifiés tirent une portion moins importante de leur revenu total d'un emploi, d'une part, et les placements et les efforts entrepreneuriaux qu'ils font, d'autre part.

Les réfugiés tirent sans doute une moins grande partie de leur revenu familial d'un emploi en raison des difficultés initiales reliées à de récentes situations traumatisantes, le fait de ne pas avoir planifié ce voyage au Canada et la nécessité pour ce groupe de nouveaux arrivants d'apprendre les langues officielles.

Par région du monde, les immigrants nés en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est, en Afrique du Sud et en Océanie étaient les plus susceptibles de déclarer un revenu familial provenant d'un emploi ou d'un travail autonome, leurs proportions à cet égard allant de 94 % à 99 %⁶¹. À l'opposé, les immigrants d'Europe du Sud, d'Afrique du Nord, d'Asie centrale de l'Ouest et du Moyen-Orient affichaient les proportions les plus faibles à cet égard, celles-ci variant entre 52 % et 67 %. Les réfugiés, qui sont moins susceptibles de déclarer un revenu familial provenant d'un emploi, représentent une proportion supérieure à la moyenne de tous les immigrants de ces trois régions du monde.

Les immigrants économiques autres que ceux admis à titre de travailleurs qualifiés étaient quatre fois plus susceptibles que tous les immigrants de déclarer avoir touché un revenu familial provenant d'investissements durant leurs six premiers mois au Canada (17 % et 4 % respectivement). Ce groupe touchait également un revenu familial d'autres sources privées que l'emploi et les placements dans une proportion supérieure au double (25 %) de celle de tous les immigrants (11 %)⁶². De ces deux sources de revenu, les autres immigrants économiques tiraient respectivement 8 % et 19 % de leur revenu familial, alors que tous les immigrants en tiraient 1 % et 6 % du leur. Les immigrants nés aux États-Unis ont déclaré dans une proportion nettement supérieure (49 %) à celle des autres recevoir une partie de leur revenu familial d'autres sources privées que l'emploi. Ce type de revenu constituait plus du quart de leur revenu familial. Les immigrants nés en Europe de l'Ouest, en Europe du Nord, au Royaume-Uni et en Afrique du Nord ont aussi déclaré en de plus fortes proportions que tous les immigrants tirer une partie de leur revenu de sources privées autres que l'emploi, soit 26 % comparativement à 20 % pour l'ensemble des immigrants.

Au tableau 9.5, les transferts d'un gouvernement à l'intérieur du Canada ont été divisés en quatre groupes : l'assurance-emploi, l'aide sociale⁶³, les prestations fiscales ou crédits pour enfants et les autres transferts gouvernementaux. Les prestations fiscales ou crédits pour enfants étaient la source de revenu familial provenant de transferts gouvernementaux la plus citée par l'ensemble des immigrants (37 %), représentant 9 % de la totalité du revenu

61. Les immigrants de ces quatre régions du monde représentent environ le tiers de tous les immigrants de l'ELIC.

62. Le revenu familial provenant d'autres sources privées que l'emploi comprend : le revenu provenant d'un emploi à l'extérieur du Canada, le revenu provenant d'un gouvernement étranger, le revenu provenant d'un régime privé de pension à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, le revenu provenant d'un parrain privé et le revenu provenant d'autres sources, non précisées ailleurs, que les sources gouvernementales de l'intérieur et de l'extérieur du Canada.

63. Comprend les autres formes d'aide financière temporaire consentie dans le cadre de programmes tels que le *Programme d'aide au rétablissement*.

familial⁶⁴. Alors qu'elles représentaient environ 11 % du revenu familial de tous les réfugiés ou immigrants économiques, les prestations fiscales ou crédits pour enfants ne constituaient qu'environ 3 % du revenu des immigrants de la catégorie du regroupement familial, ce qui témoigne du fait que les immigrants de ce groupe touchaient des revenus plus élevés et qu'une proportion inférieure à la moyenne d'entre eux vivaient avec des enfants à charge.

Tableau 9.5 : Source et distribution du revenu familial des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| | Famille | Économiques | | | Réfugiés | Tous les immigrants |
|--|----------------|------------------------|--------------------|----------------------|----------------|---------------------|
| | | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Tous les économiques | | |
| dollars | | | | | | |
| Revenu familial brut (par mois)¹ | | | | | | |
| Revenu moyen | 3 750 | 2 180 | 3 350 | 2 270 | 1 600 | 2 620 |
| Revenu médian | 2 860 | 1 290 | 1 600 | 1 320 | 1 440 | 1 590 |
| Montant moyen ¹ | 1 100 | 870 | 1 010 | 880 | 440 | 910 |
| Immigrants ayant un revenu familial (nombre) | 37 146 | 84 002 | 6 620 | 90 622 | 9 326 | 137 836 |
| pourcentage | | | | | | |
| Sources du revenu familial des immigrants² | | | | | | |
| Sources privées : | | | | | | |
| Emploi au Canada | 95 | 85 | 67 | 84 | 40 | 84 |
| Investissements | F | 4 | 17 | 5 | F | 4 |
| Autres sources privées | 9 | 11 | 25 | 12 | 12 | 11 |
| Transferts gouvernementaux ³ : | | | | | | |
| Assurance-emploi | 5 | F | F | 1 | F | 2 |
| Aide sociale ⁴ | 3 | 9 | 4 ^E | 8 | 62 | 11 |
| Prestations fiscales ou crédits pour enfants | 26 | 41 | 38 | 41 | 42 | 37 |
| Autres transferts gouvernementaux | 4 | 4 | 3 ^E | 4 | 11 | 5 |
| Immigrants ayant un revenu familial (nombre) | 37 040 | 83 469 | 6 340 | 89 809 | 9 326 | 136 916 |
| pourcentage | | | | | | |
| Proportion du revenu familial² | | | | | | |
| Sources privées : | | | | | | |
| Emploi au Canada | 89 | 74 | 56 | 73 | 28 | 74 |
| Investissements | 1 ^E | 1 | 8 | 1 | F | 1 |
| Autres sources privées | 4 | 6 | 19 | 7 | 3 | 6 |
| Transferts gouvernementaux ³ : | | | | | | |
| Assurance-emploi | 1 | 0 ^E | F | 0 ^E | 1 ^E | 1 |
| Aide sociale ⁴ | 1 | 6 | 2 ^E | 6 | 52 | 8 |
| Prestations fiscales ou crédits pour enfants | 3 | 11 | 14 | 11 | 10 | 9 |
| Autres transferts gouvernementaux | 1 | 2 | F | 2 | 5 | 2 |

1. Calcul fondé sur les immigrants touchant un revenu familial à l'exclusion de ceux qui ne savaient pas ou qui ont refusé de déclarer toute source de revenu.

2. Calcul fondé sur les immigrants ayant un revenu familial à l'exclusion de ceux qui ne savaient pas ou qui ont refusé de déclarer la valeur de leur revenu total ou de leur revenu selon la source.

3. Sources canadiennes seulement.

4. Comprend les autres formes d'aide financière temporaire consentie dans le cadre de programmes tels que le Programme d'aide au établissement.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

64. La prestation fiscale pour enfants est un supplément de revenu qui vise à fournir un soutien aux enfants vivant dans la pauvreté. L'admissibilité à cette prestation et le montant de celle-ci sont fonction du revenu net de la famille, lequel est calculé à partir des déclarations d'impôt sur le revenu.

Le dixième (11 %) de tous les immigrants comparativement aux trois cinquièmes (62 %) des réfugiés de l'ELIC ont déclaré avoir touché un revenu provenant d'aide sociale durant leurs six premiers mois au Canada. Ces paiements représentaient 8 % du revenu familial total de tous les immigrants de l'ELIC et 52 % de celui des familles de réfugiés. La proportion élevée de réfugiés déclarant de l'aide sociale tient en bonne partie au fait que les réfugiés qui reçoivent de l'aide gouvernementale (57 % de tous les réfugiés faisant partie de la population de l'ELIC) avaient reçu de l'aide dans le cadre du *Programme d'aide au rétablissement*, administré par Citoyenneté et Immigration Canada.

Encadré 9.2

Le *Programme d'aide au rétablissement* accorde un soutien du revenu aux nouveaux arrivants en plus de les aider à s'acheter des articles ménagers de base et de leur offrir des services de nécessité immédiate tels que l'accueil, un hébergement temporaire, de l'aide pour la recherche d'un logement permanent et des conseils financiers. Ce programme les aiguille également vers les programmes et services fédéraux et provinciaux obligatoires. Le soutien du revenu peut durer jusqu'à un an ou jusqu'à ce que le réfugié devienne autonome, selon la première de ces éventualités.

Un pourcentage élevé des nouveaux arrivants qui résident à Montréal déclarent avoir reçu de l'aide sociale (33 %). Par pays de naissance, les plus importants bénéficiaires d'aide sociale sont, toutes proportions gardées, les immigrants nés en Afrique (41 %), en Europe du Sud (28 %), en Asie centrale de l'Ouest et au Moyen-Orient (26 %). Cela tient peut-être au fait que les réfugiés représentent des proportions supérieures d'immigrants nés dans ces pays.

9.4 Les gens d'affaires immigrants et les réfugiés sont les plus susceptibles de déclarer des prêts

Le dixième des immigrants, soit environ 16 500 personnes, ont déclaré avoir obtenu un prêt – par exemple un prêt bancaire, un prêt étudiant, un prêt d'un ami ou un prêt d'un parent – durant leurs six premiers mois au Canada. Par catégorie d'immigration, les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés et les réfugiés ont été proportionnellement les plus nombreux (16 % et 13 % respectivement) à dire qu'ils avaient reçu un prêt. Bien qu'aucune information ne permette de déterminer les types de prêts qu'obtient chaque immigrant, on présume que ces immigrants économiques – formés à 90 % de gens d'affaires immigrants – ont contracté des emprunts d'institutions bancaires et que les réfugiés en ont obtenus par l'entremise du *Programme de prêts pour immigrants* de Citoyenneté et Immigration Canada. La proportion d'immigrants ayant un prêt était de 11 % chez les travailleurs qualifiés et se situait à un creux de 7 % chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial. Cette faible proportion s'explique sans doute par le soutien qu'obtiennent les immigrants de cette catégorie de leurs parrains.

D'en moyenne 52 720 \$, le montant des emprunts déclarés par les immigrants qui en ont contractés allait de 4 520 \$ chez les réfugiés à 171 480 \$ chez les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés. La moitié des 16 500 immigrants qui ont déclaré avoir reçu un prêt avaient emprunté moins de 10 000 \$.

Tableau 9.6 : Incidence des emprunts et montants moyens empruntés par les immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| | Famille | Économiques | | | Réfugiés | Tous les immigrants |
|--|---------------|------------------------|--------------------|----------------------|--------------|---------------------|
| | | Travailleurs qualifiés | Autres économiques | Tous les économiques | | |
| | | | | | | |
| | | pourcentage | | | | |
| Sans prêt | 93 | 90 | 84 | 89 | 87 | 90 |
| Avec prêt(s) | 7 | 11 | 16 | 11 | 13 | 10 |
| | | dollars | | | | |
| Montant moyen ¹ | 57 410 | 41 120 | 171 480 | 57 330 | 4 520 | 52 720 |
| Montant médian ¹ | 19 000 | 8 000 | 140 000 | 10 000 | 3 500 | 10 000 |
| Population (nombre)² | 43 794 | 98 919 | 10 467 | 109 386 | 9 769 | 163 681 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Ce calcul exclut les immigrants qui n'ont pas reçu de prêt et ceux qui ne savent pas, refusent de répondre ou ne déclarent pas le montant de leurs prêts.

2. Les immigrants qui ne savent pas, refusent de répondre ou ne déclarent pas l'existence de prêts sont exclus.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

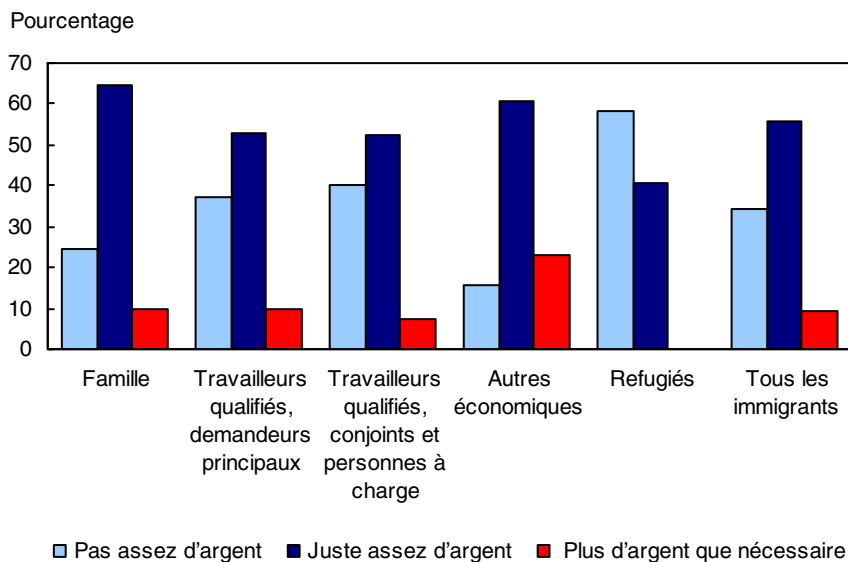
Encadré 9.3

Dans le cadre du *Programme de prêts pour immigrants* de Citoyenneté et Immigration Canada, des prêts sont consentis aux demandeurs de résidence permanente, qui, en l'occurrence, sont surtout des réfugiés et d'autres personnes protégées, afin de couvrir les frais liés aux examens médicaux à l'étranger, aux documents de voyage, au transport jusqu'au Canada et au droit de résidence permanente. Les nouveaux arrivants défavorisés peuvent également obtenir des prêts pour payer certaines dépenses.

9.5 Le tiers des immigrants disent ne pas avoir assez d'argent

Lorsque les immigrants sont invités à décrire l'état global de leur situation financière après avoir passé six mois au Canada, plus de la moitié (56 %) des immigrants de l'ELIC ont dit avoir juste assez d'argent, tandis qu'environ le tiers (34 %) ont déclaré ne pas en avoir assez et que près du dixième (9 %) ont répondu avoir plus d'argent que nécessaire pour subvenir à leurs besoins fondamentaux.

La satisfaction des immigrants à l'égard de leur situation financière variait substantiellement d'une catégorie d'immigration à l'autre. Les réfugiés ont répondu en une proportion plus élevée que quiconque (58 %) ne pas avoir assez d'argent. La situation inverse prévalait chez les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés, qui ont été proportionnellement les moins nombreux (16 %) à dire n'avoir « pas assez d'argent » et les plus nombreux (23 %) à déclarer avoir « plus d'argent que nécessaire ». Après les réfugiés, ce sont surtout les travailleurs qualifiés qui disaient n'avoir « pas assez d'argent » (c'était le cas de 37 % des demandeurs principaux et de 40 % des conjoints et personnes à charge).

Figure 9.1 : Satisfaction des immigrants quant à leur situation financière, selon la catégorie d'immigration, 2001

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les immigrants ayant des situations financières comparables peuvent aussi déclarer différents niveaux de satisfaction à l'égard de leur situation financière. Cela peut être dû, par exemple, aux circonstances particulières de leur arrivée, aux attentes différentes, à l'existence de réseaux de soutien de même qu'aux situations différentes dans leurs pays d'origine.

Le tableau 9.7 approfondit l'analyse qui précède en comparant le niveau déclaré de satisfaction financière au revenu familial mensuel moyen par membre. Près du tiers (29 %) des immigrants sans revenu ont dit qu'ils n'avaient pas, au bout de six mois au Canada, assez d'argent pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. C'est dans ce groupe d'immigrants que l'on se serait attendu à observer la plus forte proportion de répondants n'ayant pas assez d'argent pour répondre à leurs besoins fondamentaux, mais environ la moitié des immigrants touchant mensuellement par membre un revenu familial de 1 \$ à 250 \$ et de 251 \$ à 500 \$ se sont déclarés insatisfaits de leur situation financière (53 % et 47 % respectivement). Que les immigrants sans revenu familial ne soient proportionnellement pas le groupe le plus nombreux à déclarer n'avoir « pas assez d'argent » donne à penser qu'ils ont d'autres sources de soutien financier (p. ex. des épargnes, des avoirs)⁶⁵.

Si l'on étudie les proportions d'immigrants déclarant avoir « plus d'argent que nécessaire », les mêmes conclusions s'imposent à l'égard des autres sources de soutien telles que les épargnes, les avoirs et la famille ou les amis. Précisons que la plus forte proportion de répondants déclarant avoir « plus d'argent que nécessaire » (22 %) a été observée chez les immigrants qui touchaient le revenu familial moyen par membre le plus élevé. Les suivaient

65. On a également fait cette analyse par catégorie d'immigration. Les résultats pour chaque catégorie ressemblaient beaucoup à ceux pour tous les immigrants.

au deuxième rang les immigrants sans revenu familial (13 %). Pour qu'il en soit ainsi, ces derniers doivent sans doute tenir compte d'autres facteurs que le revenu lorsqu'ils déterminent s'ils ont les moyens financiers de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Tableau 9.7 : Satisfaction des immigrants quant à leur situation financière, selon le revenu familial moyen par personne, 2001

| Satisfaction des immigrants à l'égard de leur situation financière ¹ | Revenu mensuel moyen de la famille par membre | | | | | Tous |
|---|---|---------------|-----------------|-------------------|------------------|----------------|
| | Aucun | 1 \$ à 250 \$ | 251 \$ à 500 \$ | 501 \$ à 1 000 \$ | Plus de 1 000 \$ | |
| | pourcentage | | | | | |
| Plus d'argent que nécessaire | 13 | 4 | 3 | 6 | 22 | 9 |
| Juste assez d'argent | 57 | 42 | 50 | 63 | 65 | 56 |
| Pas assez d'argent | 29 | 53 | 47 | 32 | 13 | 34 |
| Population (nombre) | 22 513 | 30 762 | 37 941 | 34 190 | 34 943 | 160 349 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Les répondants qui ont refusé de répondre ou qui ne savaient pas ont été exclus de l'analyse.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

9.6 Un immigrant sur sept envoyait déjà de l'argent à l'étranger à de la parenté ou à des amis

Près du septième (14 %) des immigrants, soit 22 000 d'entre eux, ont répondu qu'ils envoyaient déjà, après six mois au Canada, de l'argent à de la parenté ou à des amis à l'étranger⁶⁶. Au fil du temps, ces envois peuvent augmenter chez les immigrants qui se trouvent un emploi rémunérateur et diminuer chez ceux qui réussissent à faire venir leur parenté au Canada.

9.7 Conclusion

Au total, c'est environ le tiers des immigrants de l'ELIC qui ont déclaré ne pas avoir assez d'argent pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Tout comme une bonne partie de l'analyse du présent chapitre, l'évaluation que font les immigrants de leur capacité de satisfaire à leurs propres besoins fondamentaux varie selon la catégorie d'immigration. Ces différences témoignent inmanquablement des circonstances de migration et d'établissement particulières des réfugiés, des immigrants de la catégorie du regroupement familial et des immigrants économiques. Par exemple, les réfugiés, qui ont vécu des situations traumatisantes à l'étranger, sont plus susceptibles que quiconque d'affirmer ne pas avoir assez d'argent pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Ils sont aussi les plus susceptibles de déclarer recevoir de l'aide sociale et les moins susceptibles de faire état d'un revenu d'emploi. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial, qui viennent rejoindre de la parenté établie au Canada, touchent les revenus familiaux moyens les plus élevés, et la plupart disent avoir assez ou plus qu'assez d'argent pour subvenir à leurs besoins

66. Aucune information sur la valeur en dollar des envois de fonds n'a été recueillie dans le cadre de la présente enquête.

fondamentaux. Les travailleurs principaux admis à titre de demandeurs principaux, qui sont choisis en fonction de leur apport éventuel au marché du travail canadien, figurent parmi les immigrants touchant les revenus personnels les plus élevés.

On s'attend à voir augmenter, au fur et à mesure que l'information du deuxième cycle d'interviews (qui se déroulera deux ans après l'arrivée) deviendra disponible, la proportion d'immigrants de l'ELIC déclarant toucher un revenu d'emploi. Il pourrait en résulter une hausse du revenu personnel et du revenu familial et, avec un peu d'espoir, du nombre d'immigrants déclarant avoir assez d'argent pour répondre à leurs besoins financiers. Les attentes et les besoins des immigrants pourraient aussi changer une fois ceux-ci établis.

10 S'installer dans un nouveau pays

Toutes sortes de défis attendent les immigrants lorsqu'ils déménagent dans un nouveau pays. Leurs premières expériences peuvent avoir un effet sur leur décision de s'y installer en permanence. Une intégration réussie est donc à l'avantage mutuel de l'immigrant et du pays hôte. Ce processus permet aux immigrants de devenir plus autonomes, productifs et de contribuer plus facilement à la société canadienne.

L'intégration est un processus complexe, et les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) montrent que la famille et les amis jouent un rôle important auprès des nouveaux immigrants. Ces réseaux multiplient les chances que les immigrants recevront de l'aide pour s'établir, par exemple pour se trouver un logement ou un emploi, accéder aux études et recevoir de la formation ou des soins de santé.

La majorité (87 %) des immigrants de l'ELIC avaient de la famille, des amis ou les deux à leur arrivée au Canada. Outre ce réseau social existant, les amitiés postérieures à l'immigration peuvent faciliter le processus d'établissement et favoriser l'éclosion d'un sentiment d'appartenance chez les nouveaux immigrants. Les immigrants déclarent à 85 % s'être fait de nouveaux amis depuis leur arrivée.

10.1 Des liens ethniques ou culturels étroits sont importants

Les nouveaux immigrants sont plus susceptibles d'établir des réseaux sociaux avec des gens ayant les mêmes antécédents ethniques ou culturels qu'eux. Le tableau 10.1 présente le nombre d'immigrants s'étant fait de nouveaux amis et leur répartition selon leur concentration coethnique. Les trois quarts des immigrants de l'ELIC qui se sont fait de nouveaux amis disaient qu'au moins la moitié de ces nouveaux amis étaient du même groupe ethnique ou culturel qu'eux. La proportion varie légèrement selon la catégorie d'immigration, 61 % des réfugiés ont déclaré s'être fait de nouveaux amis coethniques, ce qu'ont déclaré 73 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial, environ 75 % de ceux du groupe des travailleurs qualifiés et 78 % des autres immigrants économiques.

L'écart entre les réfugiés et les immigrants des autres catégories s'explique peut-être entre autres par le fait que de nombreux réfugiés arrivent au Canada après avoir été forcés de migrer, sont susceptibles de s'établir dans de plus petites agglomérations et requièrent davantage d'aide d'un éventail d'organismes et d'organisations au Canada. Cette aide donnerait également aux réfugiés l'occasion de se faire des amis aux antécédents ethniques divers.

Les immigrants de la catégorie du regroupement familial étaient proportionnellement plus nombreux que les autres à déclarer que tous leurs nouveaux amis appartenaient au même groupe ethnique ou culturel, 36 % l'ayant indiqué, comparativement à 18 % des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux et à 22 % des travailleurs qualifiés admis à titre de conjoints et personnes à charge. Par contre, des proportions plus élevées de travailleurs qualifiés et d'autres immigrants économiques (environ 42 % et 38 %

respectivement) que d'immigrants de la catégorie du regroupement familial (28 %) ont déclaré que la plupart de leurs nouveaux amis appartenaient au même groupe ethnique qu'eux. Bref, contrairement à ce qui prévaut chez les réfugiés, une plus forte proportion de nouveaux arrivants de la catégorie du regroupement familial que des autres catégories ne se font de nouveaux amis qu'au sein de leur propre groupe ethnique.

La proportion des nouvelles amitiés coethniques variait selon l'origine ethnique des nouveaux arrivants. La majorité des Asiatiques de l'Est, du Sud-Est et du Sud déclaraient que la plupart de leurs amis ou tous leurs amis étaient du même groupe ethnique qu'eux (90 % et 77 % respectivement), suivis par 58 % des immigrants de l'Europe de l'Est. Cette différence dans la composition des réseaux sociaux peut influencer sur le type et la quantité des ressources dont jouissent les réseaux sociaux des nouveaux arrivants et aide à comprendre les différences que l'on observe dans le processus d'intégration selon l'origine ethnique.

Tableau 10.1 : À quel point les nouveaux amis des immigrants au Canada sont du même groupe ethnique, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Amis aux mêmes antécédents ethniques ou culturels | Catégorie d'immigration | | | | | Tous les immigrants ² |
|---|-------------------------|---|---|--------------------|--------------|----------------------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Autres économiques | Réfugiés | |
| Total (number)¹ | 31 626 | 52 925 | 37 243 | 9 233 | 7 842 | 139 619 |
| | pourcentage | | | | | |
| Tous | 36 | 18 | 22 | 28 | 17 | 24 |
| La plupart | 28 | 42 | 41 | 38 | 30 | 38 |
| La moitié | 9 | 15 | 13 | 12 | 14 | 13 |
| Quelques-uns | 16 | 18 | 16 | 16 | 28 | 18 |
| Aucun | 10 | 7 | 7 | 6 | 12 | 8 |

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

1. Basé sur les immigrants ayant déclaré s'être fait de nouveaux amis depuis leur arrivée.

2. Exclut les autres immigrants, selon la définition figurant à la section 2.1.4.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Finalement, la proportion des nouvelles amitiés coethniques variait entre les cinq principales régions métropolitaines de recensement (RMR) où les immigrants vivaient au moment de l'interview. Dans les plus grands centres, les réseaux des nouveaux arrivants comptaient de plus fortes proportions d'amis coethniques : Vancouver (81 %), Toronto (80 %), Ottawa-Gatineau (70 %), Montréal (66 %) et Calgary (61 %).

S'il y a tant d'amitiés coethniques, c'est peut-être notamment parce que les immigrants sont plus susceptibles de perpétuer les traditions et valeurs de leur groupe ethnique ou culturel ou de leur pays d'origine avec des amis aux mêmes antécédents qu'eux. Des immigrants qui ont participé à l'ELIC, 83 % ont dit qu'il leur était important de perpétuer les traditions et valeurs de leur pays d'origine⁶⁷. Cependant, une proportion encore plus élevée (93 %) ont aussi

67. Cette proportion combine les immigrants ayant répondu qu'il leur était « important » ou « très important » de perpétuer les traditions et valeurs de leur pays d'origine.

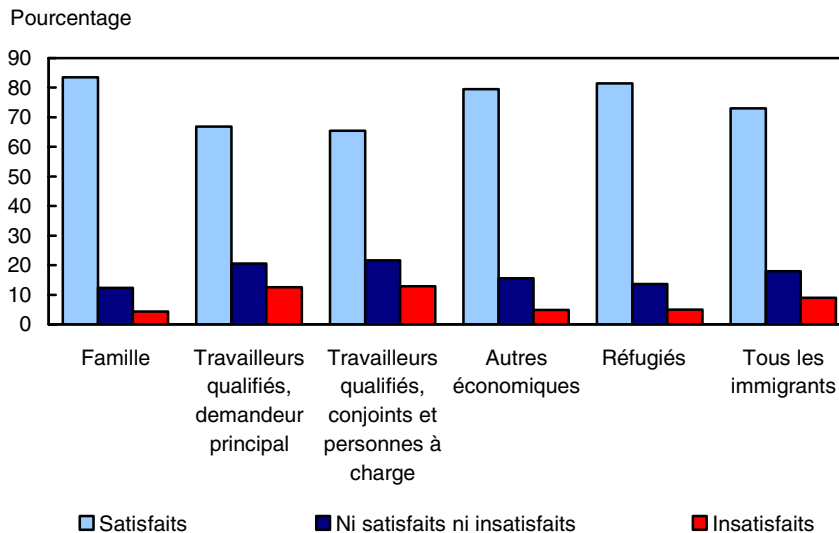
répondit trouver important d'apprendre les valeurs et traditions de leur nouvelle patrie : le Canada.

10.2 La plupart des immigrants sont satisfaits des expériences qu'ils ont vécues au Canada

Six mois après leur arrivée, près des trois quarts de la population de l'ELIC se disait satisfaite de ses expériences. Le taux de satisfaction variait le plus par groupe d'âge et catégorie d'immigration. Les groupes des immigrants les plus jeunes et les plus âgés étaient proportionnellement plus nombreux à se dire satisfaits (84 % et 91 % respectivement), tandis que ceux de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans se déclaraient un peu moins satisfaits (68 % et 78 % respectivement). On observait également le taux le plus élevé (12 %) d'insatisfaction à l'égard des expériences vécues au Canada chez les immigrants de 25 à 44 ans.

Le taux de satisfaction à l'égard des expériences vécues au Canada allait d'un creux de 67 % dans le groupe des travailleurs qualifiés à des sommets de 83 %, de 81 % et de 79 % respectivement chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial, les réfugiés et les autres immigrants économiques. Les écarts entre les catégories d'immigration pourraient s'expliquer en partie par les différences de motivations et d'attentes à l'arrivée, par exemple des notions erronées quant aux possibilités d'emploi et des délais pour la reconnaissance des compétences et des titres. Les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés étaient les plus insatisfaits de leurs expériences au Canada (12 %).

Figure 10.1 : Satisfaction des immigrants à l'égard des expériences vécues au Canada, selon la catégorie d'immigration, 2001



Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

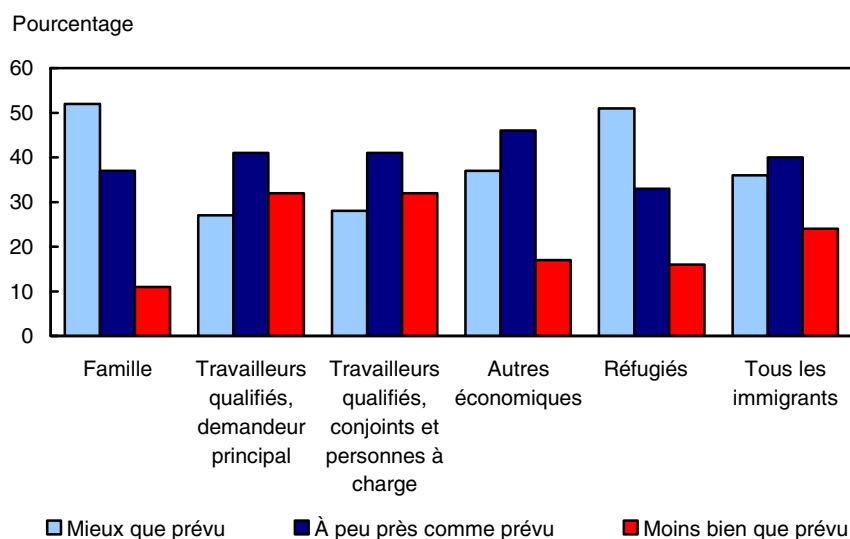
Sur le plan régional, ce sont les immigrants de Calgary qui se sont déclarés les plus satisfaits (80 %), étant suivis de ceux de Montréal et d'Ottawa-Gatineau (73 %), de Vancouver (71 %)

et de Toronto (69 %). Les neuf dixièmes (89 %) des immigrants qui vivaient hors des régions métropolitaines et les huit dixièmes (81 %) de ceux qui vivaient dans toutes les autres régions métropolitaines se déclaraient satisfaits des expériences qu'ils avaient vécues au Canada.

10.3 Les immigrants ont vécu au Canada des expériences semblables ou meilleures à ce qu'ils avaient prévu

Dans l'ensemble, 36 % des immigrants déclarent que les choses se sont déroulées mieux que prévu au Canada, tandis que 40 % disent qu'elles ont été comme prévu et que 24 % affirment qu'elles se sont passées moins bien que prévu. Le taux de satisfaction à l'égard des expériences vécues au Canada selon les attentes variait d'une catégorie d'immigration à l'autre. Un peu plus de la moitié des réfugiés et des immigrants de la catégorie du regroupement familial ont dit que les choses s'étaient déroulées mieux que prévu. C'est là une proportion de près du double des travailleurs qualifiés, qui, à l'opposé, ont fait part du plus grand mécontentement (31 %).

Figure 10.2 : Autoévaluation des immigrants à l'égard des expériences vécues au Canada, par catégorie d'immigration, 2001



Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

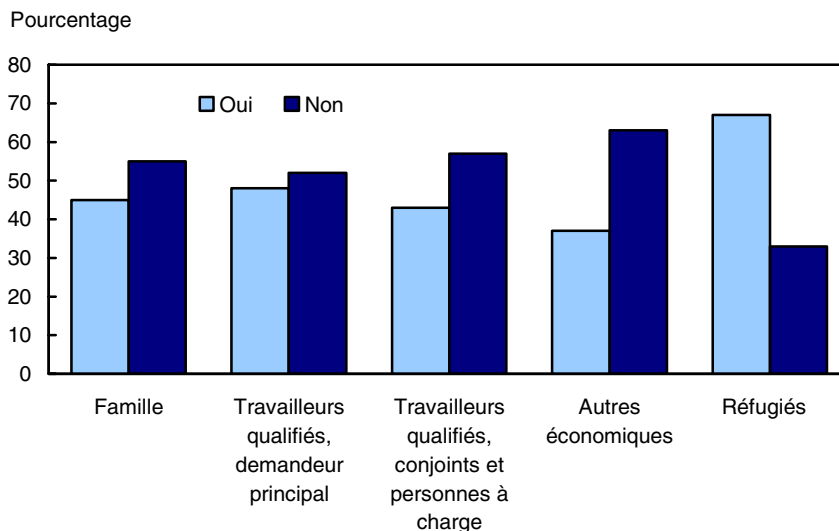
S'ils avaient à refaire le choix, 89 % choisiraient encore de venir au Canada. Parmi les immigrants de l'ELIC, ce sont ceux qui étaient satisfaits de leurs expériences au Canada ou qui ont déclaré que leurs expériences ont été mieux que prévu qui étaient les plus susceptibles de déclarer qu'ils choisiraient à nouveau de venir au Canada.

10.4 Beaucoup veulent aider des membres de leur famille et des amis à immigrer au Canada

L'un des signes qui témoignent du caractère positif de leur établissement, c'est l'intention qu'ont les immigrants de parrainer une demande d'immigration pour d'autres membres de leur famille ou d'aider des amis à immigrer au Canada. Celle d'obtenir la citoyenneté canadienne peut aussi dénoter leur satisfaction face à leur vie au Canada. Les immigrants, qu'ils soient résidents permanents ou citoyens canadiens, peuvent parrainer la venue de membres de leur famille ou de leur parenté, à savoir : un conjoint; un partenaire conjugal; des enfants à charge; les parents; les grands-parents; des enfants adoptés; des frères orphelins, sœurs orphelines, neveux, nièces et petits-enfants; et toute autre membre de leur parenté sous réserve de certaines conditions.

Près de la moitié (47 %) de tous les nouveaux immigrants disent avoir l'intention de parrainer la venue de membres admissibles de leur famille ou de leur parenté ou d'aider d'autres personnes à immigrer au Canada. Beaucoup prévoyaient aider des frères et sœurs (46 %), leurs parents (38 %), leurs beaux-parents (16 %), des amis (11 %) et leurs enfants (10 %) ⁶⁸. Les réfugiés étaient plus susceptibles que quiconque d'avoir l'intention d'aider des membres de leur famille ou des amis à venir s'établir au Canada (67 %).

Figure 10.3 : Intention des immigrants de parrainer ou d'aider d'autres personnes à immigrer au Canada, selon la catégorie d'immigration, 2001



Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Les immigrants peuvent demander la citoyenneté canadienne après avoir vécu au Canada pendant au moins trois des quatre ans précédant leur demande de citoyenneté. La majorité (92 %) des immigrants de l'ELIC ont dit avoir l'intention de demander la citoyenneté

68. Les répondants pouvaient choisir plus d'une catégorie de réponse; par conséquent, le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

canadienne. Même parmi les 9 % de nouveaux immigrants qui ont dit qu'ils ne choisiraient plus de venir s'installer au Canada s'ils en avaient à nouveau le choix⁶⁹, plus des quatre cinquièmes (82 %) comptent demander la citoyenneté canadienne.

10.5 Conclusion

S'établir dans un nouveau pays et s'intégrer à une nouvelle société est un processus complexe. S'il se déroule en douceur, ce processus profite tant aux nouveaux immigrants qu'à la société d'accueil. Les résultats de l'ELIC montrent que la famille et les amis jouent un rôle important dans le processus d'intégration.

Si la majorité des immigrants de l'ELIC avaient de la famille, des amis ou des deux au Canada lorsqu'ils y sont arrivés, 85 % ont aussi déclaré s'être fait de nouveaux amis depuis leur arrivée. La plupart des immigrants ont déclaré que leurs nouveaux amis partageaient les mêmes antécédents ethniques ou culturels qu'eux. Cela peut faciliter leur intégration tout en les aidant à conserver des liens ethniques ou culturels avec leur pays d'origine, ce à quoi les nouveaux immigrants attachaient également de l'importance. Mais le fait de se faire des amis qui ne sont pas du même groupe ethnique qu'eux pourrait les aider à mieux comprendre les coutumes locales et à se bâtir des réseaux locaux.

La proportion élevée d'immigrants qui se disent satisfaits de leurs premières expériences au Canada montre peut-être qu'en dépit des obstacles auxquels se butent certains d'entre eux, la plupart s'adaptent et sont résolus à s'établir avec succès au Canada.

De plus, tant l'intention déclarée de parrainer la venue d'autres personnes au Canada que celle de demander la citoyenneté canadienne, et ce, six mois après leur arrivée, indiquent que les immigrants veulent s'établir en permanence et que les choses se sont bien déroulées pour eux. Les cycles 2 et 3 permettront de faire un suivi des intentions de parrainage et de demande de citoyenneté.

69. En outre, 2 % des immigrants ont déclaré ne pas savoir s'ils immigreraient de nouveau au Canada s'ils en avaient le choix.

11 Les défis à l'intégration

Les chapitres précédents ont décrit les caractéristiques des immigrants de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) et certaines des expériences que ceux-ci ont vécues depuis leur arrivée. Ce chapitre s'attarde aux problèmes et aux difficultés auxquels se sont butés les immigrants durant les six premiers mois, s'arrêtant tout particulièrement à la recherche d'un logement, à la recherche d'un emploi, à l'accès aux services de santé de même qu'à la poursuite d'études et à l'obtention de formation.

Le présent chapitre s'intéresse aux immigrants qui ont déclaré avoir eu au moins un problème ou une difficulté. Nous nous sommes enquis des problèmes ou des difficultés dont ils s'agissait et leur avons demandé, ce dont nous faisons le point de mire de la présente analyse, lequel de ces problèmes ils trouvaient le plus sérieux. Nous leur avons également demandé s'ils avaient eu besoin d'aide pour venir à bout de ce problème. S'ils répondaient par l'affirmative, nous leur posons une série de questions de suivi pour savoir s'ils avaient reçu de l'aide et, le cas échéant, de quel type et de qui. Les répondants qui disaient avoir eu besoin d'aide mais ne pas en avoir reçu étaient invités à préciser le type d'aide qu'il leur aurait fallu.

La présente analyse nous éclaire sur le type d'obstacles auxquelles font face les nouveaux immigrants en début d'établissement et le genre d'aide dont ils ont le plus besoin et qu'ils reçoivent ou ne reçoivent pas. Cela permettra également de repérer plus facilement d'éventuelles lacunes à combler dans les services d'intégration ou d'établissement à l'intention des nouveaux immigrants.

11.1 Trouver un logement

Plus des trois quarts des immigrants de l'ELIC avaient cherché un logement durant les six premiers mois. Les plus susceptibles, par catégorie, de déclarer avoir tenté de se trouver un logement étaient les immigrants économiques (90 %), ce que n'ont dit avoir fait que 41 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial.

Près des quatre dixièmes de ceux qui s'étaient cherché un logement ont déclaré s'être heurtés à au moins un problème ou difficulté. Les travailleurs qualifiés et les réfugiés étaient plus susceptibles que quiconque d'indiquer qu'ils avaient eu de la difficulté à se trouver un logement (42 % et 38 % respectivement), réponse qu'étaient les moins susceptibles de donner les immigrants de la catégorie du regroupement familial (15 %).

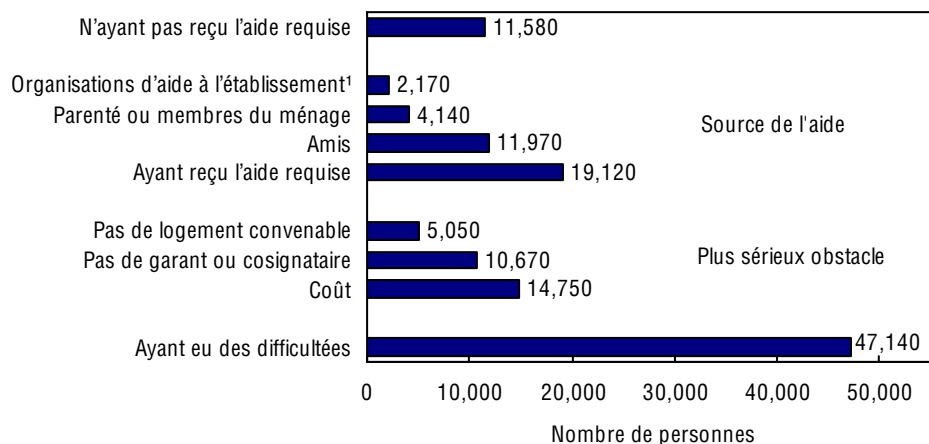
Selon 3 immigrants sur 10, le coût trop élevé des logements était le problème le plus sérieux. Cette entrave était plus criante chez les immigrants de la catégorie du regroupement familial (53 %) et les réfugiés (39 %) qu'elle ne l'était chez les immigrants économiques (30 %). Par province, les immigrants qui s'étaient établis en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique étaient plus enclins à dire que le coût élevé était le pire de leurs problèmes (37 %, 27 % et 26 % respectivement) que ne l'étaient les immigrants qui s'étaient installés au Québec (19 %). Après le coût élevé, c'est le fait de ne pas avoir de garant ou de cosignataire que 25 % des immigrants économiques et 28 % des immigrants établis en Ontario trouvaient

le plus problématique. On trouvait par ailleurs davantage à redire du manque de logement convenable en Colombie-Britannique (22 % des immigrants), au Québec (16 %) et en Alberta (14 %) qu'en Ontario (5 %).

S'ils disaient avoir moins de problèmes à se trouver un logement que tout autre type d'entrave à l'intégration, c'est tout de même dans ce domaine que les immigrants avaient proportionnellement reçu le plus d'aide. En effet, plus de 40 % des personnes qui ont déclaré avoir eu des difficultés ou des problèmes à se trouver un logement – dont plus de la moitié des réfugiés qui ont déclaré avoir eu de la difficulté à cet égard – ont reçu de l'aide à ce chapitre. Cette aide provenait surtout d'amis déjà établis au Canada (63 %), puis de membres de la parenté ou du ménage (22 %) et d'organisations d'aide à l'établissement (11 %). Les immigrants économiques étaient plus susceptibles de compter sur l'aide d'amis (67 %) que ne l'étaient les immigrants de la catégorie du regroupement familial (29 %). Ces derniers déclaraient plus souvent (56 %) s'adresser à des membres de la parenté ou du ménage que les immigrants réfugiés (25 %) et les immigrants économiques (20 %). Les réfugiés étaient proportionnellement plus nombreux (31 %) que les immigrants économiques (10 %) à se fier à des organisations d'aide à l'établissement.

Les immigrants qui n'avaient pas reçu d'aide pour venir à bout de leurs problèmes ou difficultés à se trouver un logement ont déclaré qu'ils auraient surtout eu besoin d'information, de counseling et d'aide financière⁷⁰.

Figure 11.1 : Immigrants avec difficultés liées au logement, et source d'assistance, 2001



Ces résultats s'appliquent aux 125 050 nouveaux arrivants qui avaient essayé de se trouver un logement.

1. Les organisations d'aide à l'établissement comprennent les groupes ethniques et culturels, les groupes religieux, les organismes desservant les immigrants et les réfugiés ainsi que les organismes communautaires.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

70. Voir l'annexe C pour plus de renseignements selon la province et l'annexe D pour plus de renseignements selon la catégorie d'immigration.

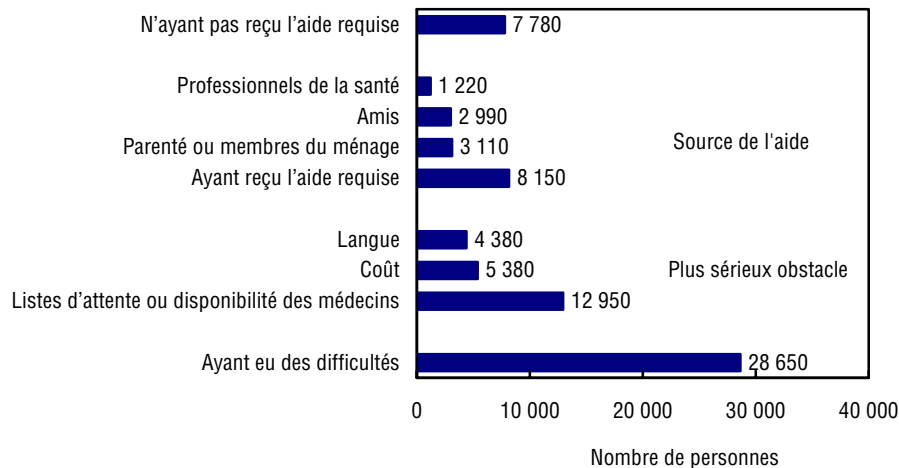
11.2 Obtenir des services de soins de santé

C'est l'accès aux services de soins de santé qui, des quatre types de difficultés étudiées, a occasionné le moins de problèmes aux immigrants. Dans les six mois de leur entrée au pays, 75 % des nouveaux arrivants avaient tenté d'obtenir des services de soins de santé et 23 % ont déclaré s'être butés à au moins une difficulté.

Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ont été moins nombreux que les réfugiés et les immigrants économiques (15 %, 20 % et 28 % respectivement) à faire état de problèmes. Par province, les immigrants qui avaient élu domicile au Québec étaient plus susceptibles que les autres d'avoir éprouvé des difficultés d'accès aux services de santé (35 %).

À l'instar des Canadiens (voir le chapitre 6), ce que les immigrants trouvaient le plus problématique de l'accès aux services de soins de santé, ce sont les longues listes d'attente et la disponibilité des médecins (45 %), le coût élevé des soins de santé (19 %) et la barrière des langues (15 %). Les réfugiés étaient plus susceptibles que les immigrants de toute autre catégorie de considérer le coût élevé des services de santé comme un problème sérieux (34 %). Ils étaient également plus susceptibles (26 %) que quiconque de considérer la barrière des langues comme le problème le plus grave, devant les immigrants de la catégorie du regroupement familial (21 %) et les conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés (18 %).

Figure 11.2 : Immigrants avec difficultés liées à la santé, et sources d'assistance, 2001



Ces résultats s'appliquent aux 122 540 nouveaux arrivants qui avaient tenté d'obtenir des soins de santé.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Parmi les nouveaux immigrants qui ont tenté d'obtenir des services de santé, 28 % ont déclaré avoir reçu de l'aide à cet effet. Ils en avaient surtout reçu de membres de leur parenté ou de leur ménage et d'amis, en des proportions semblables (38 % et 37 % respectivement), puis de professionnels de la santé (15 %). Une forte proportion des immigrants de la

catégorie du regroupement familial ont dit avoir reçu de l'aide de membres de leur parenté ou de leur ménage (79 %), tandis que les travailleurs qualifiés étaient plus susceptibles d'avoir obtenu l'aide d'amis (50 %).

Tout juste un peu plus du quart des immigrants qui avaient tenté d'obtenir des services de santé ont indiqué qu'ils auraient eu besoin d'aide mais n'en avaient pas reçu (27 %), surtout d'aide financière (32 %), d'information (26 %) et de counseling (20 %). Les réfugiés, tout comme les nouveaux arrivants qui s'étaient installés au Québec, étaient, toutes proportions gardées, plus nombreux que quiconque à avoir eu besoin, sans en avoir reçu, d'aide financière pour venir à bout de problèmes d'accès aux services de soins de santé.

11.3 Poursuivre des études ou obtenir de la formation

Les deux tiers des immigrants de l'ELIC ont déclaré qu'ils avaient tenté de poursuivre des études ou d'obtenir de la formation depuis leur arrivée. Les quatre dixièmes d'entre eux ont déclaré s'être heurtés à au moins un problème ou une difficulté dans leurs démarches. Ils ont dit s'être surtout butés à la barrière des langues (27 %), à des problèmes financiers (25 %) et à des classes complètes ou à l'absence de cours (11 %).

La barrière des langues était considérée comme le problème le plus sérieux par 36 % des conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés, 32 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial, 31 % des réfugiés et, de toute évidence dans une moindre mesure, par 18 % des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux. Ces derniers étaient plus susceptibles (34 %) que les immigrants de toutes les autres catégories (18 %) de juger les difficultés financières comme le pire problème. Les immigrants qui s'étaient installés en Colombie-Britannique étaient proportionnellement moins nombreux (14 %) que ceux de l'Ontario (29 %), de l'Alberta (28 %) et du Québec (21 %) à considérer les difficultés financières comme un problème de taille.

Près des quatre dixièmes (37 %) des immigrants qui ont affirmé avoir eu des problèmes ou difficultés à poursuivre des études ou à obtenir de la formation avaient reçu de l'aide pour tenter de régler leur problème le plus sérieux. Parmi les catégories d'immigration, 47 % des réfugiés, 46 % des immigrants du regroupement familial, 40 % des conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés et 30 % des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux avaient reçu de l'aide.

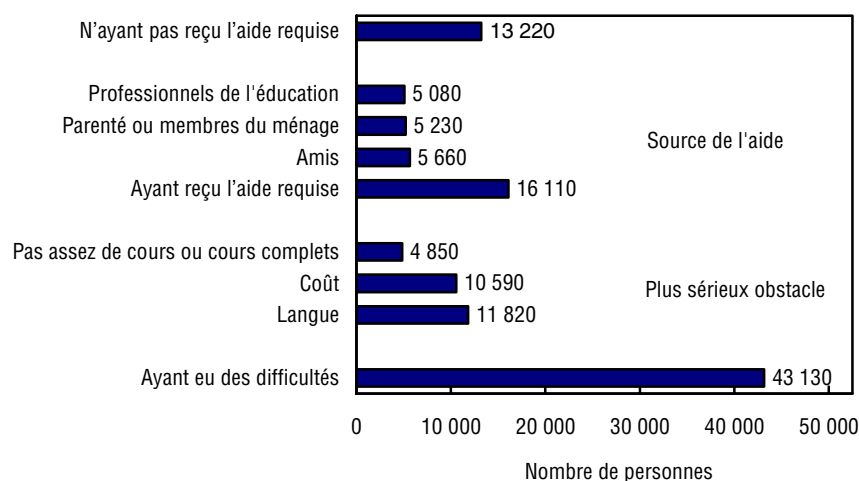
Un peu plus des quatre dixièmes (42 %) des immigrants économiques ont dit avoir reçu l'aide d'amis, comparativement à 19 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial. Près des deux tiers (65 %) des immigrants de la catégorie du regroupement familial, 28 % des conjoints et personnes à charge des travailleurs qualifiés et 16 % des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux avaient reçu l'aide de membres de leur parenté ou de leur ménage.

Trois immigrants sur 10 ont déclaré avoir eu besoin d'aide mais ne pas en avoir reçu. Les réfugiés et les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux avaient reçu moins d'aide que quiconque (34 % et 33 % respectivement). Les immigrants qui s'étaient

établis au Québec ont été proportionnellement plus nombreux (44 %) que ceux de l'Ontario (32 %), de l'Alberta (29 %) et de la Colombie-Britannique (17 %) à déclarer ne pas avoir reçu l'aide dont ils auraient eu besoin.

Les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux et les réfugiés ont déclaré ne pas avoir obtenu l'aide financière dont ils auraient eu besoin (52 % et 50 % respectivement), tandis que les immigrants de la catégorie du regroupement familial étaient plus portés à dire qu'ils auraient eu besoin d'information (36 %).

Figure 11.3 : Immigrants avec difficultés liées à l'éducation ou à la formation, et sources d'assistance, 2001



Ces résultats s'appliquent aux 108 865 nouveaux arrivants qui avaient essayé de poursuivre des études ou d'obtenir de la formation.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

11.4 Trouver un emploi

Parmi les quatre domaines d'intégration examinés, c'est du côté de la recherche d'un emploi que les immigrants étaient les plus susceptibles de répondre avoir eu des problèmes ou des difficultés. Après six mois au Canada, 7 nouveaux arrivants sur 10 ont déclaré qu'ils avaient tenté de trouver un emploi et 70 % d'entre eux ont dit qu'ils avaient fait face à au moins un problème ou difficulté en la matière. Le manque d'expérience de travail ou de références au Canada (28 %), la non-reconnaissance de l'expérience de travail ou des titres de compétence acquis à l'étranger (24 %) et la barrière des langues (22 %) étaient les plus importants problèmes rencontrés.

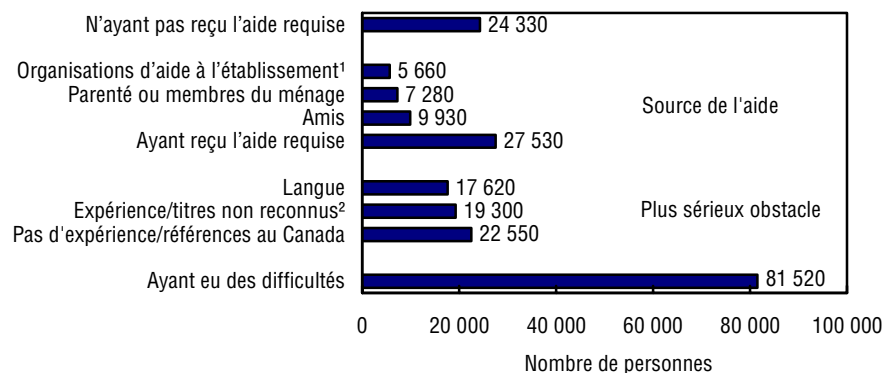
L'Alberta est le seul endroit où les nouveaux arrivants avaient eu beaucoup moins d'ennuis. Cela s'explique peut-être par le fait que près des six dixièmes des immigrants qui s'étaient établis en Alberta occupaient un emploi au moment de l'interview. Précisons que le taux national d'emploi des immigrants de l'ELIC était de 44 %.

C'est davantage la non-reconnaissance de l'expérience de travail ou des titres de compétence acquis à l'étranger que les travailleurs qualifiés trouvaient problématique, et ce, dans une proportion de 28 % chez les demandeurs principaux et de 24 % chez leurs conjoints et personnes à charge. La barrière des langues occasionnait davantage de problèmes aux réfugiés (44 %) et aux immigrants de la catégorie du regroupement familial (33%).

Parmi les immigrants qui avaient eu de la difficulté à trouver de l'emploi, plus d'un sur trois (34 %) avaient reçu de l'aide. Les réfugiés et les immigrants de la catégorie du regroupement familial étaient les plus susceptibles d'avoir obtenu de l'aide pour se trouver un emploi (46 % et 39 % respectivement). Sur le plan provincial, ce sont les immigrants de l'Alberta qui couraient le plus de chance de recevoir de l'aide (44 %). Ce phénomène est peut-être attribuable à la distribution des nouveaux immigrants de cette province, ceux de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés s'y étant établis en des proportions plus élevées que partout ailleurs au pays.

Les immigrants qui avaient eu de la difficulté à se trouver un emploi avaient reçu l'aide d'amis (36 %), de membres de leur parenté ou de leur ménage (26 %) et d'organisations d'aide à l'établissement (21 %). Les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux étaient plus susceptibles que quiconque d'avoir obtenu l'aide d'amis (44 %), tandis que ceux de la catégorie du regroupement familial l'étaient davantage que les autres d'avoir reçu celle de membres de leur parenté ou de leur ménage (63 %).

Figure 11.4 : Immigrants avec difficultés liées à l'emploi, et sources d'assistance, 2001



Ces résultats s'appliquent aux 116 695 nouveaux arrivants qui avaient tenté de se trouver un emploi.

1. Les organisations d'aide à l'établissement comprennent les groupes ethniques et culturels, les groupes religieux, les organismes desservant les immigrants et les réfugiés ainsi que les organismes communautaires.

2. Fait référence à l'expérience ou aux titres de compétences obtenus à l'étranger.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Parmi les personnes qui avaient eu de la difficulté à se trouver un emploi, 3 sur 10 ont déclaré qu'ils auraient eu besoin d'une aide qu'ils n'ont pas reçue. Ce sont, parmi les catégories d'immigration, les travailleurs qualifiés et les réfugiés qui étaient les plus susceptibles de répondre ainsi à la question (32 % et 29 % respectivement). Les immigrants qui s'étaient établis au Québec ont été les plus portés à déclarer ne pas avoir reçu l'aide dont

ils auraient eu besoin (40 %), ce qu'ont affirmé 16 % de ceux qui avaient élu domicile en Colombie-Britannique. Parmi tous les types d'aide non reçue pour contrer les difficultés à se trouver un emploi, les immigrants ont déclaré qu'ils auraient eu le plus besoin de counseling et d'information (44 % et 40 % respectivement), suivi par de l'assistance pour franchir la barrière des langues (12 %).

11.5 Conclusion

Déménager dans un nouveau pays relève du défi. Bon nombre de nouveaux immigrants ont connu des difficultés, surtout, semble-t-il, à se trouver un emploi. Les plus sérieux ennuis qu'ont signalés les immigrants six mois après leur arrivée sont la non-reconnaissance de l'expérience de travail ou des titres de compétence acquis à l'étranger, les ennuis financiers et la barrière des langues.

Lorsqu'ils ont des problèmes dans l'un ou l'autre des quatre domaines d'intégration étudiés, les nouveaux immigrants demandent le plus souvent l'aide de membres de leur parenté ou de leur ménage et d'amis, puis d'organisations d'aide à l'établissement. Les résultats présentés dans cette analyse nous éclairent sur les obstacles qu'ont rencontrés les nouveaux immigrants durant les six premiers mois de leur vie au Canada; les cycles 2 et 3 nous diront lesquels, le cas échéant, sont de courte durée et lesquels sont un défi à plus long terme pour les immigrants.

12 Méthodologie et qualité des données

L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (LSIC) est née du besoin grandissant d'information sur les immigrants au Canada. On s'y intéresse tout particulièrement au processus d'établissement, aux facteurs qui influent sur la capacité des immigrants de s'intégrer et de s'adapter à la société canadienne de même qu'aux services qu'utilisent ceux-ci pour opérer une transition graduelle.

L'enquête consiste en trois interviews (cycles) : la première a eu lieu six mois après l'entrée des immigrants au Canada et les autres se tiendront deux et quatre ans après leur arrivée. Seuls les immigrants qui ont répondu à l'interview du cycle 1 seront retracés pour le cycle 2 et seuls les répondants qui répondront à l'interview du cycle 2 seront retracés et interviewés pour le cycle 3.

Les sections suivantes décrivent la méthodologie de l'enquête et certaines des limites des données. Le *Guide de l'utilisateur – Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada – Première vague*⁷¹ décrit plus en détail la méthodologie et la qualité des données.

12.1 Populations de l'enquête

La population cible de l'enquête consiste en l'ensemble des immigrants qui sont arrivés au Canada entre le 1^{er} octobre 2000 et le 30 septembre 2001 et qui étaient âgés de 15 ans ou plus au moment de leur arrivée.

Sont exclues de l'enquête les personnes qui ont présenté une demande d'établissement en sol canadien. Il se peut que ces personnes aient été au Canada depuis longtemps au moment où elles ont officiellement obtenu le droit d'établissement et pourraient de ce fait présenter, du point de vue de l'intégration, des caractéristiques très différentes des personnes qui sont fraîchement arrivées au pays. Sont également exclus du champ de l'enquête les réfugiés faisant leur demande d'asile ici au Canada.

La population cible comprend environ 169 400 des 250 000 personnes admises au Canada durant cette période. Le champ de l'enquête s'étend à toutes les régions métropolitaines de recensement et à toutes les agglomérations de recensement non éloignées.

La population d'intérêt comprend les immigrants de la population cible qui habitent toujours au Canada au moment d'un cycle donné. Par exemple, certains immigrants ont quitté le Canada pour rentrer dans leur pays d'origine ou gagner un autre pays durant la période de six mois allant de l'arrivée à l'interview du cycle 1, certains immigrants sont ainsi exclus de la population d'intérêt.

71. Statistique Canada. *Guide de l'utilisateur – Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada – Première vague*, 2003, http://www.statcan.ca/francais/sdds/document/4422_D1_T1_V1_F.pdf.

12.2 Conception de l'enquête

La base de sondage de l'ELIC est la base de données administratives de Citoyenneté et Immigration Canada concernant tous les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement. Désignée sous le nom de SSOBL (Système de soutien des opérations des bureaux locaux), cette base de données fournit des renseignements sur les diverses caractéristiques de chaque immigrant qui peuvent être utilisés dans la conception de l'enquête : nom, âge, sexe, langue maternelle, pays d'origine, connaissance de l'anglais ou du français, catégorie d'immigrants, date d'arrivée et province de destination au Canada.

L'enquête a été conçue par échantillonnage probabiliste au moyen d'une technique dite d'échantillonnage stratifié à deux degrés. En premier lieu, on effectue la sélection des unités immigrantes (UI) à l'aide de la méthode d'échantillonnage avec probabilité proportionnelle à la taille (PPT). La taille est définie comme le nombre d'immigrants dans l'UI. En deuxième lieu, on sélectionne au hasard un membre au sein de chaque UI choisie. On désigne sous le nom de répondant longitudinal (RL) le membre ainsi choisi. Seul le RL fait l'objet d'un suivi tout au cours de l'enquête et aucune interview n'est menée auprès d'autres membres de l'UI ou du ménage du RL.

En vue d'obtenir des estimations fiables et de satisfaire à diverses exigences des ministères fédéraux et provinciaux, l'échantillon a été stratifié par mois d'arrivée, province de destination et catégorie d'immigrants, et les sous-groupes suivants ont été suréchantillonnés :

- les réfugiés parrainés par le gouvernement;
- les réfugiés autres que ceux parrainés par le gouvernement;
- les immigrants entrepreneurs et investisseurs;
- les immigrants de la catégorie du regroupement familial en Colombie-Britannique;
- l'ensemble des immigrants en Alberta; et
- les immigrants économiques au Québec (travailleurs qualifiés et entrepreneurs et investisseurs).

Par suite de l'échantillonnage, l'échantillon des immigrants ne devient représentatif de la population cible qu'après l'application du facteur de pondération de l'enquête. Le facteur de pondération peut être considéré comme le nombre d'immigrants de la population représenté par un immigrant échantillonné. Les estimations présentées plus tôt dans ce document sont des estimations pondérées.

L'échantillon doit être d'au moins 5 755 répondants pour obtenir des estimations fiables au troisième cycle. L'application de plusieurs hypothèses d'érosion de l'échantillon à la taille minimale requise au cycle 3 ont servi à déterminer la taille de l'échantillon initial. En tout, 20 322 immigrants ont été sélectionnés pour l'interview du cycle 1.

12.3 Collecte des données

Le questionnaire est administré par la tenue en français et en anglais d'interviews assistés par ordinateur. Les interviews assistées par ordinateur facilitent la collecte de données qu'il serait difficile de recueillir par papier et crayon. Le questionnaire papier est disponible en 13 autres langues. Les 15 langues permettent de joindre 93 % de la population immigrante.

La collecte des données du cycle 1 de l'enquête s'est déroulée entre avril 2001 et mai 2002. La plupart (68 %) des interviews ont été faites sur place, tandis que les autres (32 %) ont été effectuées au téléphone pour diverses raisons (lieu de l'interview, exigences linguistiques particulières, etc.). Il s'agissait d'interviews d'environ 90 minutes.

Des 20 322 immigrants sélectionnés, 12 040 ont participé à l'interview du cycle 1 (les répondants), 2 120 ont décliné l'invitation à participer (non-répondants) et 411 ne faisaient plus partie de la population d'intérêt (hors du champ de l'enquête). Ajoutons qu'il a été impossible de retracer 5 571 des immigrants sélectionnés, qui ont donc été classés dans les cas non résolus.

12.4 Qualité et limites des données

Les erreurs sont divisées en deux grandes catégories : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. L'erreur d'échantillonnage est l'écart entre une estimation obtenue à partir d'un échantillon et celle que donnerait un recensement pour lequel on a utilisé les mêmes méthodes pour recueillir des données auprès de chacune des personnes faisant partie de la population. Tous les autres types d'erreurs, comme l'erreur de couverture de la base de sondage, de réponse, de traitement et de non-réponse, sont des erreurs non dues à l'échantillonnage. Bon nombre de ces erreurs sont difficiles à repérer et à quantifier.

Les *Normes et lignes directrices concernant la documentation sur la qualité des données*⁷² de Statistique Canada indiquent qu'il faut fournir aux utilisateurs externes une mesure de l'ampleur de l'erreur d'échantillonnage. La mesure est fondée sur l'erreur-type des estimations tirées des résultats de l'enquête. Cependant, en raison de la diversité des estimations que l'on peut tirer d'une enquête, l'erreur-type d'une estimation est habituellement exprimée en fonction de l'estimation à laquelle elle se rapporte. La mesure résultante, appelée coefficient de variation (CV) d'une estimation, s'obtient en exprimant l'erreur-type de l'estimation en pourcentage de l'estimation elle-même.

Une indication de l'ampleur de l'erreur d'échantillonnage est fournie pour les estimations du présent rapport. Un CV de plus de 33,3 % indique qu'une estimation est trop peu fiable pour être publiée. De telles valeurs ont été supprimées du présent rapport et ont été remplacées par

72. Statistique Canada. *Normes et lignes directrices concernant la documentation sur la qualité des données*, 2002, www.statcan.ca/francais/about/policy/infousers_f.htm.

la lettre code *F*. Bien que publiables, les estimations ayant un CV de 16,6 % à 33,3 % sont jugées acceptables mais devraient être interprétées avec prudence. De telles estimations s'accompagnent de la lettre code *E* dans le présent document.

Les facteurs de pondération des cas résolus (les répondants et les cas hors du champ de l'enquête) sont grossis pour tenir compte des cas de non-réponse et des cas non résolus. Tout est mis en œuvre pour réduire au minimum le biais de non-réponse, mais compte tenu de l'importance des deux derniers groupes, le risque de biais est considérable. En l'absence d'une source indépendante fiable d'information sur ces immigrants, il est impossible de quantifier ces biais. Avis est donc donné au lecteur de la possibilité d'un tel biais.

Certaines unités répondantes fournissent des données incomplètes : un répondant peut avoir omis de fournir des données pour un certain ensemble (module) de questions (non-réponse partielle) ou ne pas avoir répondu à une question individuelle (non-réponse d'item). La non-réponse partielle et la non-réponse d'item sont corrigées par imputation. L'imputation consiste à remplacer une valeur manquante ou incohérente par une valeur plausible. Effectuée correctement, l'imputation améliore la qualité des données en réduisant le biais dû à la non-réponse.

Comme c'est le cas pour de nombreuses enquêtes, les questions sur le revenu sont celles auxquelles on a le moins répondu, aucune réponse n'ayant été obtenue dans environ 3,7 % des cas (ce qui signifie que 96,3 % des répondants ont fourni des réponses complètes aux questions sur le revenu). Pour la non-réponse partielle, on a eu recours à la méthode de l'imputation massive, qui consiste à remplacer entièrement le module incomplet pour un répondant partiel par les données d'un donneur (un répondant dont tous les modules sont complets).

La non-réponse d'item culminait dans le cas des questions sur le montant du revenu familial. Les taux d'imputation pour ces questions apparaissent au tableau 12.1. Les valeurs du revenu sont imputées question par question (imputation par champ), en recourant encore une fois aux données d'un répondant. La possibilité de biais est plus grande, car les taux d'imputation sont très élevés pour bon nombre de ces questions.

Tableau 12.1 : Taux d'imputation du revenu et des gains dans l'ELIC, 2001

| Description de la variable | Nom de la variable | Nombre de questions sautées | Nombre de valeurs imputées | Taux d'imputation (%) |
|--|--------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Revenu de tous les emplois | in1i004 | 7 899 | 1 210 | 15 |
| Revenu d'un travail autonome | in1i006 | 493 | 258 | 52 |
| Pension d'une entreprise ou société canadienne | in1i028 | 41 | 14 | 34 |
| Parrain privé | in1i031 | 86 | 4 | 5 |
| Investissements | in1i034 | 312 | 68 | 22 |
| Autres sources | in1i037 | 516 | 34 | 7 |
| Assistance sociale | in1i009 | 1 530 | 36 | 2 |
| Assurance emploi | in1i012 | 325 | 45 | 14 |
| Prestations fiscales ou crédits pour enfants | in1i015 | 3 781 | 221 | 6 |
| Régime de pension du Canada ou Régime des rentes du Québec | in1i018 | 176 | 28 | 16 |
| Autres sources gouvernementales | in1i021 et in1i024 | 842 | 52 | 6 |
| Revenu personnel de toutes les sources du répondant longitudinal | in1i007 | 12 040 | 355 | 3 |

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Annexe A. Les 10 principaux pays de naissance des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Tous les immigrants | | Famille | | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | | Tous les travailleurs qualifiés | | Autres économiques | | Réfugiés | |
|---------------------|-----------|-------------|-----------|---|-----------|---|----------------|---------------------------------|-----------|--------------------|----------------|--------------|-----------|
| Pays | % | Pays | % | Pays | % | Pays | % | Pays | % | Pays | % | Pays | % |
| 1 Chine | 20 | Inde | 28 | Chine | 24 | Chine | 25 | Chine | 25 | Chine | 25 | Afghanistan | 23 |
| 2 Inde | 16 | Chine | 12 | Inde | 14 | Inde | 12 | Inde | 13 | Corée du S. | 16 | Iraq | 8 |
| 3 Philippines | 7 | Philippines | 8 | Philippines | 7 | Philippines | 7 | Philippines | 7 | Taiwan | 7 ^E | Iran | 8 |
| 4 Pakistan | 5 | Pakistan | 5 | Pakistan | 5 | Corée du S. | 7 | Pakistan | 6 | Iran | 7 ^E | Soudan | 7 |
| 5 Corée du S. | 4 | Sri Lanka | 4 | Corée du S. | 4 | Pakistan | 6 | Corée du S. | 5 | Pakistan | 5 ^E | Bosnie-Herz. | 7 |
| 6 Roumanie | 3 | Jamaïque | 2 | Roumanie | 4 | Roumanie | 5 ^E | Roumanie | 4 | | | Colombie | 5 |
| 7 Iran | 3 | États-Unis | 2 | France | 3 | Russie | 4 ^E | Russie | 3 | | | Sri Lanka | 5 |
| 8 Russie | 2 | Guyane | 2 | Maroc | 3 | Ukraine | 2 ^E | Maroc | 3 | | | Croatie | 4 |
| 9 Sri Lanka | 2 | Iran | 2 | Algérie | 3 | Iran | 2 ^E | Iran | 2 | | | Yougoslavie | 4 |
| 10 Maroc | 2 | Liban | 2 | Iran | 2 | Bangladesh | 2 ^E | Algérie | 2 | | | Sierra Leone | 3 |
| Total | 63 | | 66 | | 69 | | 72 | | 69 | | 60 | | 74 |

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Annexe B. Les 10 principaux pays de dernière résidence permanente des immigrants, selon la catégorie d'immigration, 2001

| Tous les immigrants | | Famille | | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | | Tous les travailleurs qualifiés | | Autres économiques | | Réfugiés | |
|---------------------|-----------|-------------|-----------|---|-----------|---|----------------|---------------------------------|-----------|--------------------|-----------|--------------|-----------|
| Pays | % | Pays | % | Pays | % | Pays | % | Pays | % | Pays | % | Pays | % |
| 1 Chine | 18 | Inde | 28 | Chine | 22 | Chine | 22 | Chine | 22 | Chine | 22 | Pakistan | 14 |
| 2 Inde | 14 | Chine | 10 | Inde | 10 | Inde | 9 | Inde | 9 | Corée du S. | 15 | Inde | 10 |
| 3 Philippines | 6 | Philippines | 8 | Philippines | 5 | Corée du S. | 7 | Philippines | 6 | Taiwan | 6 | Turquie | 7 |
| 4 Pakistan | 5 | Pakistan | 5 | États-Unis | 5 | Philippines | 6 | Corée du S. | 5 | Iran | 6 | Bosnie-Herz. | 6 |
| 5 États-Unis | 4 | États-Unis | 4 | Pakistan | 4 | Pakistan | 5 | États-Unis | 5 | | | Yougoslavie | 5 |
| 6 Corée du S. | 4 | Sri Lanka | 4 | Corée du S. | 4 | États-Unis | 5 ^E | Pakistan | 5 | | | Colombie | 5 |
| 7 Roumanie | 3 | Guyane | 2 | France | 4 | Roumanie | 4 ^E | Roumanie | 4 | | | Kenya | 4 |
| 8 Iran | 2 | Jamaïque | 2 | Roumanie | 3 | Émirats arabes unis | 3 ^E | France | 3 | | | Sri Lanka | 4 |
| 9 Royaume-Uni | 2 | Iran | 2 | Maroc | 3 | Iran | 2 ^E | Maroc | 2 | | | Iran | 3 |
| 10 France | 2 | Liban | 2 | Algérie | 2 | Russie | 2 ^E | Iran | 2 | | | Égypte | 3 |
| Total | 60 | | 66 | | 62 | | 65 | | 63 | | 49 | | 61 |

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Annexe C. Défis à l'intégration des immigrants, selon la province de résidence, 2001

| | Province de résidence | | | | Canada |
|---|-----------------------|---------------|-----------------|----------------------|----------------|
| | Québec | Ontario | Alberta | Colombie-Britannique | |
| (1) Total (nombre) | 24 675 | 93 448 | 12 585 | 28 275 | 164 203 |
| Ayant tenté d'obtenir des services ou d'accomplir une tâche | nombre | | | | |
| (2) Soins de santé | 16 468 | 71 887 | 10 097 | 19 889 | 122 540 |
| (3) Logement | 20 472 | 69 993 | 9 423 | 21 200 | 125 051 |
| (4) Études ou formation | 18 005 | 62 017 | 7 723 | 17 744 | 108 865 |
| (5) Emploi | 16 547 | 69 311 | 9 211 | 18 101 | 116 695 |
| Ayant tenté d'obtenir des services ou d'accomplir une tâche (en % de la ligne 1) | pourcentage | | | | |
| (6) Soins de santé | 67 | 77 | 80 | 70 | 75 |
| (7) Logement | 83 | 75 | 75 | 75 | 76 |
| (8) Études ou formation | 73 | 66 | 61 | 63 | 66 |
| (9) Emploi | 67 | 74 | 73 | 64 | 71 |
| Ayant eu des problèmes à obtenir des services ou à accomplir une tâche | nombre | | | | |
| (10) Soins de santé | 5 795 | 15 763 | 1 969 | 4 601 | 28 648 |
| (11) Logement | 9 255 | 27 731 | 2 817 | 6 392 | 47 138 |
| (12) Études ou formation | 6 790 | 24 539 | 2 974 | 7 858 | 43 131 |
| (13) Emploi | 12 026 | 50 280 | 5 130 | 12 386 | 81 518 |
| Ayant eu des problèmes à obtenir des services ou à accomplir une tâche (en % des lignes 2 à 5) | pourcentage | | | | |
| (14) Soins de santé | 35 | 22 | 20 | 23 | 23 |
| (15) Logement | 45 | 40 | 30 | 30 | 38 |
| (16) Études ou formation | 38 | 40 | 39 | 44 | 40 |
| (17) Emploi | 73 | 73 | 56 | 68 | 70 |
| Problèmes les plus sérieux (trois premiers) | | | | | |
| Soins de santé (en % de la ligne 10) | | | | | |
| (18) Liste d'attente ou disponibilité des médecins | 52 | 44 | 53 | 37 | 45 |
| (19) Coût | 19 | 17 | 12 ^E | 26 | 19 |
| (20) Langue | 13 | 15 | 20 | 17 | 15 |
| Logement (en % de la ligne 11) | | | | | |
| (21) Coût | 19 | 37 | 27 | 26 | 31 |
| (22) Pas de garant ou cosignataire | 19 | 28 | 15 ^E | 12 | 23 |
| (23) Pas de logement convenable | 16 | 5 | 14 ^E | 22 | 11 |
| Étude ou formation (en % de la ligne 12) | | | | | |
| (24) Langue | 24 | 29 | 23 | 29 | 27 |
| (25) Coût | 21 | 29 | 28 | 14 | 25 |
| (26) Pas assez de cours ou cours complets | ... | ... | 14 ^E | 21 | 11 |
| (27) Non-reconnaissance de l'expérience de travail ou des titres de compétences acquis à l'étranger | 13 | ... | ... | ... | ... |
| (28) Manque de temps | ... | 10 | ... | ... | ... |
| Emploi (en % de la ligne 13) | | | | | |
| (29) Pas assez d'expérience de travail ou de références au Canada | 29 | 28 | 25 | 27 | 28 |
| (30) Non-reconnaissance de l'expérience de travail ou des titres de compétences acquis à l'étranger | 20 | 27 | 23 | ... | 24 |
| (31) Langue | 23 | 19 | 24 | 28 | 22 |
| (32) Pas d'emplois convenables ou disponibles | ... | ... | ... | 16 | ... |

Annexe C. Défis à l'intégration des immigrants, selon la province de résidence, 2001 (suite)

| | Province de résidence | | | | Canada |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------|----------------------|--------|
| | Québec | Ontario | Alberta | Colombie-Britannique | |
| Ayant reçu de l'aide pour les problèmes les plus sérieux | nombre | | | | |
| (33) Soins de santé | 1 674 | 4 070 | 752 | 1 451 | 8 149 |
| (34) Logement | 4 215 | 11 088 | 1 100 | 2 273 | 19 124 |
| (35) Études ou formation | 3 283 | 8 789 | 1 160 | 2 553 | 16 114 |
| (36) Emploi | 4 476 | 16 411 | 2 234 | 3 819 | 27 525 |
| Ayant reçu de l'aide pour les problèmes les plus sérieux (en % des lignes 10 à 13) | pourcentage | | | | |
| (37) Soins de santé | 29 | 26 | 38 | 32 | 28 |
| (38) Logement | 46 | 40 | 39 | 36 | 41 |
| (39) Études ou formation | 48 | 36 | 39 | 32 | 37 |
| (40) Emploi | 37 | 33 | 44 | 31 | 34 |
| Sources de l'aide (trois premières) | pourcentage | | | | |
| Soins de santé (en % de la ligne 33) | | | | | |
| (41) Parenté ou membres du ménage | 28 | 42 | 38 ^E | 40 | 38 |
| (42) Amis | 36 | 39 | 30 ^E | 37 | 37 |
| (43) Professionnels de la santé | 25 ^E | 12 ^E | 24 ^E | 9 ^E | 15 |
| Logement (en % de la ligne 34) | | | | | |
| (44) Amis | 70 | 63 | 49 | 58 | 63 |
| (45) Parenté ou membres du ménage | 14 | 25 | 18 ^E | 19 | 22 |
| (46) Organisations d'aide à l'établissement ¹ | 17 | 9 | 16 ^E | 9 ^E | 11 |
| Études ou formation (en % de la ligne 35) | | | | | |
| (47) Amis | 39 | 37 | 28 ^E | 29 | 35 |
| (48) Parenté ou membres du ménage | 27 | 36 | 25 ^E | 30 | 32 |
| (49) Professionnels de l'éducation | 30 | 33 | ... | 32 | 32 |
| (50) Organisations d'aide à l'établissement ¹ | ... | ... | 28 ^E | ... | ... |
| Emploi (en % de la ligne 36) | | | | | |
| (51) Amis | 30 | 39 | 29 | 37 | 36 |
| (52) Parenté ou membres du ménage | ... | 29 | 19 ^E | 26 | 26 |
| (53) Organisations d'aide à l'établissement ¹ | 36 | ... | 34 | ... | 21 |
| (54) Professionnels de l'éducation | ... | 20 | ... | 18 | ... |
| (55) Organismes gouvernementaux | 21 | ... | ... | ... | ... |
| N'ayant pas reçu l'aide requise pour leur problème le plus sérieux | nombre | | | | |
| (56) Soins de santé | 1 978 | 4 503 | 468 | 675 | 7 777 |
| (57) Logement | 3 015 | 7 073 | 529 | 767 | 11 582 |
| (58) Études ou formation | 3 019 | 7 820 | 872 | 1 313 | 13 216 |
| (59) Emploi | 4 775 | 15 768 | 1 491 | 2 043 | 24 327 |
| N'ayant pas reçu l'aide requise pour leur problème le plus sérieux (en % des lignes 10 à 13) | pourcentage | | | | |
| (60) Soins de santé | 34 | 29 | 24 | 15 | 27 |
| (61) Logement | 33 | 26 | 19 | 12 | 25 |
| (62) Études ou formation | 44 | 32 | 29 | 17 | 31 |
| (63) Emploi | 40 | 31 | 29 | 16 | 30 |

Annexe C. Défis à l'intégration des immigrants, selon la province de résidence, 2001 (fin)

| | | Province de résidence | | | | Canada |
|---|-------------|-----------------------|---------|-----------------|----------------------|--------|
| | | Québec | Ontario | Alberta | Colombie-Britannique | |
| | | pourcentage | | | | |
| Type d'aide requise non reçue (trois premiers) | | | | | | |
| Soins de santé (en % de la ligne 56) | | | | | | |
| (64) | Financière | 40 | 29 | F | 30 ^E | 32 |
| (65) | Information | 21 ^E | 26 | 36 ^E | 31 ^E | 26 |
| (66) | Counseling | 13 ^E | 22 | 26 ^E | 21 ^E | 20 |
| Logement (en % de la ligne 57) | | | | | | |
| (67) | Information | 43 | 34 | 37 ^E | 40 ^E | 37 |
| (68) | Counseling | 32 | 27 | 36 ^E | 34 ^E | 29 |
| (69) | Financière | 25 | 29 | F | F | 26 |
| Études ou formation (en % de la ligne 58) | | | | | | |
| (70) | Financière | 44 | 45 | 41 | 21 ^E | 42 |
| (71) | Information | 33 | 25 | 42 | 38 | 30 |
| (72) | Counseling | 20 | 25 | 30 ^E | 43 | 26 |
| Emploi (en % de la ligne 59) | | | | | | |
| (73) | Counseling | 34 | 48 | 41 | 45 | 44 |
| (74) | Information | 42 | 40 | 33 | 42 | 40 |
| (75) | Langue | 15 | ... | 10 ^E | ... | 12 |
| (76) | Financière | ... | 13 | ... | ... | ... |
| (77) | Transport | ... | ... | ... | 8 ^E | ... |

1. Les organisations d'aide à l'établissement comprennent les groupes ethniques et culturels, les groupes religieux, les organismes desservant les immigrants et les réfugiés ainsi que les organismes communautaires.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.

Annexe D. Défis à l'intégration des immigrants, selon les principales catégories d'immigration, 2001

| | Principales catégories d'immigration | | | | Tous les immigrants ¹ |
|---|--------------------------------------|---|---|-----------------|----------------------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Réfugiés | |
| (1) Total (nombre) | 44 149 | 61 551 | 47 932 | 9 822 | 164 203 |
| Ayant tenté d'obtenir des services ou d'accomplir une tâche | | | | | |
| | | | | | nombre |
| (2) Soins de santé | 34 159 | 43 860 | 36 009 | 7 940 | 122 540 |
| (3) Logement | 18 242 | 55 574 | 42 967 | 8 016 | 125 051 |
| (4) Études ou formation | 23 256 | 42 431 | 35 127 | 7 767 | 108 865 |
| (5) Emploi | 27 069 | 54 244 | 30 030 | 4 661 | 116 695 |
| Ayant tenté d'obtenir des services ou d'accomplir une tâche (en % de la ligne 1) | | | | | pourcentage |
| (6) Soins de santé | 77 | 71 | 75 | 81 | 75 |
| (7) Logement | 41 | 90 | 90 | 82 | 76 |
| (8) Études ou formation | 53 | 69 | 73 | 79 | 66 |
| (9) Emploi | 61 | 88 | 63 | 47 | 71 |
| Ayant eu des problèmes à obtenir des services ou à accomplir une tâche | | | | | nombre |
| (10) Soins de santé | 5 207 | 11 793 | 10 028 | 1 558 | 28 648 |
| (11) Logement | 2 767 | 23 333 | 17 943 | 3 037 | 47 138 |
| (12) Études ou formation | 8 120 | 17 950 | 14 557 | 2 369 | 43 131 |
| (13) Emploi | 15 209 | 40 615 | 22 291 | 3 139 | 81 518 |
| Ayant eu des problèmes à obtenir des services ou à accomplir une tâche (en % des lignes 2 à 5) | | | | | pourcentage |
| (14) Soins de santé | 15 | 27 | 28 | 20 | 23 |
| (15) Logement | 15 | 42 | 42 | 38 | 38 |
| (16) Études ou formation | 35 | 42 | 41 | 31 | 40 |
| (17) Emploi | 56 | 75 | 74 | 67 | 70 |
| Problèmes les plus sérieux (trois premiers) | | | | | |
| Soins de santé (en % de la ligne 10) | | | | | pourcentage |
| (18) Liste d'attente ou disponibilité des médecins | 36 | 48 | 50 | 23 | 45 |
| (19) Coût | 20 | 19 | 15 | 34 | 19 |
| (20) Langue | 21 | 9 | 18 | 26 | 15 |
| Logement (en % de la ligne 11) | | | | | |
| (21) Coût | 53 | 28 | 31 | 39 | 31 |
| (22) Pas de garant ou cosignataire | 10 ^E | 26 | 23 | 12 | 23 |
| (23) Pas de logement convenable | 15 ^E | 9 | 12 | ... | 11 |
| (24) Langue | ... | ... | ... | 15 | ... |
| Étude ou formation (en % de la ligne 12) | | | | | |
| (25) Langue | 32 | 18 | 36 | 31 | 27 |
| (26) Coût | 18 | 34 | 18 | 18 | 25 |
| (27) Pas assez de cours ou cours complets | 10 | 11 | 12 | 14 ^E | 11 |
| Emploi (en % de la ligne 13) | | | | | |
| (28) Pas assez d'expérience de travail ou de références au Canada | 23 | 30 | 28 | 21 | 28 |
| (29) Non-reconnaissance de l'expérience de travail ou des titres de compétences acquis à l'étranger | 15 | 28 | 24 | 12 | 24 |
| (30) Langue | 33 | 14 | 25 | 44 | 22 |

Annexe D. Défis à l'intégration des immigrants, selon les principales catégories d'immigration, 2001 (suite)

| | Principales catégories d'immigration | | | | Tous les immigrants ¹ |
|---|--------------------------------------|---|---|-----------------|----------------------------------|
| | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Réfugiés | |
| Ayant reçu de l'aide pour les problèmes les plus sérieux | | | | | |
| | nombre | | | | |
| (31) Soins de santé | 2 211 | 2 663 | 2 656 | 603 | 8 149 |
| (32) Logement | 856 | 9 617 | 6 989 | 1 662 | 19 124 |
| (33) Études ou formation | 3 703 | 5 371 | 5 847 | 1 110 | 16 114 |
| (34) Emploi | 5 988 | 12 950 | 7 044 | 1 454 | 27 525 |
| Ayant reçu de l'aide pour les problèmes les plus sérieux (en % des lignes 10 à 13) | | | | | |
| | pourcentage | | | | |
| (35) Soins de santé | 42 | 23 | 26 | 39 | 28 |
| (36) Logement | 31 | 41 | 39 | 55 | 41 |
| (37) Études ou formation | 46 | 30 | 40 | 47 | 37 |
| (38) Emploi | 39 | 32 | 32 | 46 | 34 |
| Sources de l'aide (trois premières) | | | | | |
| Soins de santé (en % de la ligne 31) | | | | | |
| (39) Parenté ou membres du ménage | 79 | 14 ^E | 29 | 35 ^E | 38 |
| (40) Amis | 11 ^E | 52 | 47 | 21 ^E | 37 |
| (41) Professionnels de la santé | ... | 23 | 16 ^E | ... | 15 |
| (42) Organismes gouvernementaux | F | ... | ... | ... | ... |
| (43) Organisations d'aide à l'établissement ² | ... | ... | ... | 22 ^E | ... |
| Logement (en % de la ligne 32) | | | | | |
| (44) Amis | 29 ^E | 69 | 65 | 36 | 63 |
| (45) Parenté ou membres du ménage | 56 | 19 | 21 | 25 | 22 |
| (46) Organisations d'aide à l'établissement ² | F | 10 | 9 | 31 | 11 |
| Études ou formation (en % de la ligne 33) | | | | | |
| (47) Amis | 19 | 43 | 41 | ... | 35 |
| (48) Parenté ou membres du ménage | 65 | 16 | 28 | 29 ^E | 32 |
| (49) Professionnels de l'éducation | 27 | 30 | 36 | 34 ^E | 32 |
| (50) Organisations d'aide à l'établissement ² | ... | ... | ... | 30 ^E | ... |
| Emploi (en % de la ligne 34) | | | | | |
| (51) Amis | 24 | 44 | 35 | ... | 36 |
| (52) Parenté ou membres du ménage | 63 | ... | ... | 32 | 26 |
| (53) Organisations d'aide à l'établissement ² | ... | 23 | 22 | 29 | 21 |
| (54) Professionnels de l'éducation | 14 | 17 | 23 | 23 | ... |
| N'ayant pas reçu l'aide requise pour leur problème le plus sérieux | | | | | |
| | nombre | | | | |
| (55) Soins de santé | 1 327 | 3 505 | 2 361 | 563 | 7 777 |
| (56) Logement | 467 | 6 110 | 4 200 | 805 | 11 582 |
| (57) Études ou formation | 2 201 | 5 896 | 4 254 | 816 | 13 216 |
| (58) Emploi | 3 162 | 13 200 | 6 971 | 907 | 24 327 |
| N'ayant pas reçu l'aide requise pour leur problème le plus sérieux (en % des lignes 10 à 13) | | | | | |
| | pourcentage | | | | |
| (59) Soins de santé | 25 | 30 | 24 | 36 | 27 |
| (60) Logement | 17 ^E | 26 | 23 | 27 | 25 |
| (61) Études ou formation | 27 | 33 | 29 | 34 | 31 |
| (62) Emploi | 21 | 33 | 31 | 29 | 30 |

Annexe D. Défis à l'intégration des immigrants, selon les principales catégories d'immigration, 2001 (fin)

| | | Principales catégories d'immigration | | | | Tous les immigrants ¹ |
|---|-------------|--------------------------------------|---|---|-----------------|----------------------------------|
| | | Famille | Travailleurs qualifiés, demandeurs principaux | Travailleurs qualifiés, conjoints et personnes à charge | Réfugiés | |
| Type d'aide requise non reçue (trois premiers) | | | | | | |
| Soins de santé (en % de la ligne 55) | | | | | | |
| (63) | Financière | 38 | 28 | 27 | 55 | 32 |
| (64) | Information | 24 ^E | 29 | 25 | F | 26 |
| (65) | Counseling | 16 ^E | 22 | 21 | F | 20 |
| Logement (en % de la ligne 56) | | | | | | |
| (66) | Information | 42 ^E | 39 | 36 | 25 ^E | 37 |
| (67) | Counseling | F | 31 | 28 | 26 ^E | 29 |
| (68) | Financière | 41 ^E | 24 | 25 | 44 | 26 |
| Étude ou formation (en % de la ligne 57) | | | | | | |
| (69) | Financière | 27 | 52 | 33 | 50 | 42 |
| (70) | Information | 36 | 29 | 29 | 22 ^E | 30 |
| (71) | Counseling | 24 | 24 | 32 | 21 ^E | 26 |
| Emploi (en % de la ligne 58) | | | | | | |
| (72) | Counseling | 37 | 46 | 46 | 36 | 44 |
| (73) | Information | 37 | 41 | 42 | 38 | 40 |
| (74) | Langue | 14 ^E | ... | 13 | 28 ^E | 12 |
| (75) | Financière | ... | 11 | ... | ... | ... |

1. Comprend les immigrants de la catégorie du regroupement familial et de la catégorie économique, les réfugiés et les autres immigrants ayant reçu à l'étranger leur droit de s'établir.

2. Les organisations d'aide à l'établissement comprennent les groupes ethniques et culturels, les groupes religieux, les organismes desservant les immigrants et les réfugiés ainsi que les organismes communautaires.

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2001.